

**ETUDE D'IDENTIFICATION
D'UN PROGRAMME D'APPUI À LA SOCIÉTÉ CIVILE
EN MAURITANIE**

RAPPORT FINAL
Avril 2005

Préparé par ECDPM et HKAConsult

Le présent rapport financé par le Fonds Européen de Développement a été établi pour le compte du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et de la Commission des Communautés Européennes. Il ne reflète pas nécessairement l'opinion de ces derniers et n'engage que ses auteurs.

TABLE DE MATIÈRES

CHAPITRE 1 PRÉAMBULE.....	3
1.1 Contexte de l'étude : l'Accord de Cotonou.....	3
1.2 L'engagement à appuyer la société civile mauritanienne	5
1.3 Objectifs et résultats attendus.....	6
1.4 Méthodologie et instruments d'analyse.....	7
1.5 Limitations.....	12
1.6 Structure du rapport	13
CHAPITRE 2 ETAT DES LIEUX DE LA SOCIETE CIVILE	14
2.1 Contexte politique et institutionnel	14
2.1.1 L'ouverture politique des années 1990	14
2.1.2 Les politiques nationales et la société civile.....	15
2.1.3 Nouvelles opportunités de participation	16
2.1.4 Contraintes à la participation de la société civile.....	21
2.2 Analyse de base de la société civile mauritanienne	23
2.2.1 L'émergence de la société civile : un phénomène récent.....	23
2.2.2 La typologie d'acteurs.....	28
2.2.3 Forces et faiblesses.....	32
2.2.4 Nouvelles dynamiques au sein de la société civile	42
2.2.5 Perceptions sur les enjeux de la société civile.....	44
2.3 Stratégies d'appui des bailleurs de fonds	46
2.3.1 Aperçu des approches suivies et des programmes d'appui	46
2.3.2 La participation de la société civile dans la coopération Mauritanie-CE	53
2.3.3 Un bilan des actions de renforcement des capacités de la société civile	53
2.3.4 Consensus sur le besoin d'un partenariat renforcé.....	56
CHAPITRE 3 PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES D'INTERVENTION POSSIBLES	57
3.1 La société civile mauritanienne à la croisée des chemins	57
3.2 Principes directeurs	59
3.3 Les axes d'intervention possibles	62
CHAPITRE 4 LA PHASE DE « VALIDATION » DE L'ETUDE.....	68
4.1 Le processus suivi pour la validation du rapport provisoire	68
4.2 Les résultats des ateliers	69
CHAPITRE 5 CONCLUSIONS.....	71
CHAPITRE 6 PROJET DE TERMES DE REFERENCES POUR LA PHASE 2.....	72
6.1 Contexte de l'étude	72
6.2 Objectifs et Déroulement de l'étude : Phase 1 et 2.....	73
6.2.1 Objectifs de la Phase 2.....	73
6.2.2 Résultats attendus.....	73
6.2.3 Axes d'intervention proposés pour le futur programme.....	74
6.2.4 Approche et méthodologie proposées pour la faisabilité.....	74
6.2.5 Répartition des tâches	75
6.2.6 Calendrier	75
ANNEXE 1 - Liste des personnes rencontrées.....	76
ANNEXE 2 - Fiche d'Entretien.....	84
ANNEXE 3 - Questionnaire pour la mise en carte détaillée	87

ANNEXE 4 - Détail des zones géographiques visitées	91
ANNEXE 5 - Synthèse des programmes d'appui des partenaires au développement	92
ANNEXE 6 - Les recommandations des ateliers	96
ANNEXE 7 - Liste des participants aux ateliers de validation	109

CHAPITRE 1 PRÉAMBULE

1.1 Contexte de l'étude : l'Accord de Cotonou

1. En juin 2000, les pays ACP (càd. 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et l'Union européenne (càd. la Commission européenne et les Etats membres de l'Union) ont signé un **nouvel accord de partenariat** (appelé l'Accord de Cotonou)¹ dans le domaine de l'aide, du commerce et de la coopération politique. La Mauritanie est membre du groupe ACP et signataire de l'Accord. Elle bénéficie à ce titre d'une enveloppe d'aide octroyée dans le cadre du 9^{ième} Fond Européen de Développement (FED) qui finance la coopération ACP-CE.
2. Une des innovations majeures de l'Accord de Cotonou est l'accent mis sur la participation des acteurs non-étatiques (ANE) dans toute leur diversité². Pour la première fois, la **coopération ACP-CE reconnaît le rôle essentiel des acteurs non étatiques** dans le processus de développement par leur contribution à la lutte contre la pauvreté, à la consolidation d'un environnement politique stable et démocratique, et à l'appropriation des politiques et programmes.
3. **L'Accord est un traité international avec force légale.** Il consacre la démarche participative en considérant la **participation comme un 'principe fondamental'** du partenariat (article 2) et en faisant de l'approche participative un processus obligatoire (articles 3-7). L'objectif n'est pas de s'opposer aux gouvernements, mais de favoriser le dialogue et la collaboration entre les autorités (au niveau central et local) et les autres acteurs du développement, tous ayant un rôle légitime à jouer.
4. L'implication des acteurs non étatiques, telle que prévue par l'Accord de Cotonou, ne se limite pas à la participation dans la mise en oeuvre de projets au niveau local. Les parties officielles se sont engagées à **associer la société civile à tous les domaines** importants du processus de coopération, tels que la formulation de politiques nationales, sectorielles ou commerciales, le dialogue politique, la mise en oeuvre de programmes de développement, le suivi et l'évaluation ou les revues de la coopération.

¹ Succédant aux Conventions de Lomé, qui avaient régi la coopération ACP-CE depuis 1975.

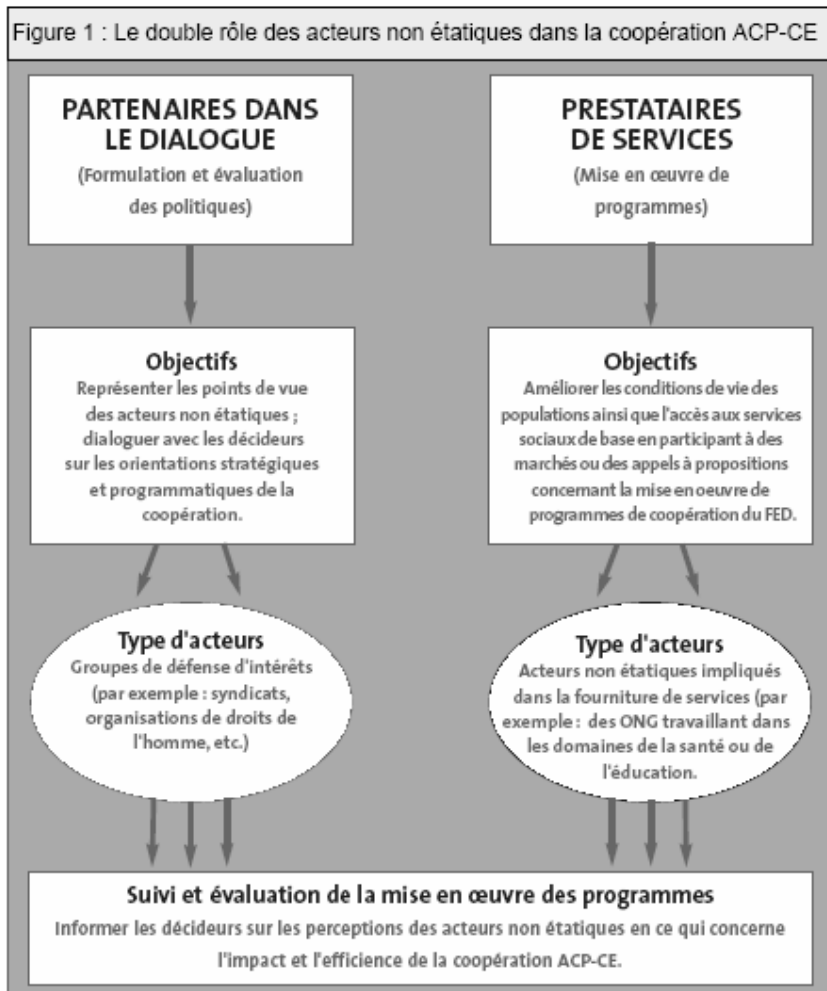
² Dans la définition de l'Accord de Cotonou, les acteurs non étatiques comprennent le secteur privé, les organisations socio-économiques, y compris les syndicats, et la société civile dans toute sa diversité selon les caractéristiques de chaque pays.

5. L'encadré ci-dessous donne un aperçu non exhaustif des **principales dispositions légales** incluses dans l'Accord de Cotonou en matière de participation

Article 4	<p>« Les acteurs non étatiques, selon les cas</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont informés et impliqués dans les consultations sur les politiques et stratégies de coopération, et sur les priorités de coopération, en particulier dans les domaines qui les concernent ou qui les affectent, ainsi que sur le dialogue politique ; • reçoivent des ressources financières [...] en vue d'appuyer les processus de développement local ; • sont impliqués dans la mise en oeuvre des projets et de programme de coopération [...] • reçoivent un appui pour le renforcement des leurs capacités dans des domaines critiques en vue d'accroître leurs compétences, en particulier en ce qui concerne l'organisation, la représentation et la mise en place de mécanismes de consultation, y compris d'échanges et de dialogue, et dans le but de promouvoir des alliances stratégiques
Article 10	<p>« La participation accrue d'une société civile active et organisée et du secteur privé [contribue] au maintien et à la consolidation d'un environnement politique stable et démocratique »</p>
Article 19	<p>« Les gouvernements et les acteurs non étatiques de chaque pays prennent l'initiative de consultations sur les stratégies de développement du pays et sur l'appui communautaire »</p>
Article 33	<p>« La coopération vise, dans tous les domaines et secteurs, à favoriser l'émergence d'acteurs non gouvernementaux et le développement de leurs capacités et à renforcer les structures d'information, de dialogue et de consultation entre les acteurs et les pouvoirs publics, y compris à l'échelon régional »</p>

6. L'Accord de Cotonou prévoit **deux rôles majeurs** pour les acteurs non étatiques dans la coopération ACP-CE :

- comme prestataire de services ou organismes de mise en oeuvre
- comme partenaires dans le dialogue (ou défenseurs de cause)



1.2 L'engagement à appuyer la société civile mauritanienne

7. Dans le souci de respecter l'obligation légale de la démarche participative, prévue dans l'Accord de Cotonou, le Gouvernement de la Mauritanie (GOM) et la Commission européenne (CE) se sont mis d'accord d'inclure un **volet d'appui à la société civile** dans leur future coopération. Le Document de stratégie de coopération et le programme indicatif national (PIN)³ pour la période 2001-2007 concentrent l'aide européenne dans deux domaines :

- le secteur des infrastructures de transport et
- le renforcement des capacités. Dans ce dernier domaine, **une partie de fonds alloués est destinée à renforcer les capacités de la société civile** (les ressources disponibles pour le programme d'appui à la société civile sont de l'ordre de € 4,5 millions).

³ Le Programme Indicatif National (PIN) met en carte les secteurs et les zones qui recevront une aide de la CE, explique de quelle manière l'aide atteindra ses objectifs, établit le calendrier de sa mise en œuvre et spécifie la manière dont les acteurs non étatiques seront impliqués dans la coopération

8. L'Accord de Cotonou ne formule pas en détail de mécanismes afin d'organiser la participation dans chaque pays ou région. Il énonce des principes généraux, laissant ainsi à chaque pays ACP la possibilité d'identifier la manière la plus appropriée pour mettre en oeuvre ces dispositions.
9. Dans ce contexte, il a été jugé opportun de réaliser une '**étude d'identification**' afin de définir une stratégie cohérente pour le programme d'appui à la société civile, prévu dans le Programme Indicatif National. Cette étude devrait aider à mieux comprendre la société civile mauritanienne (acteurs, forces et faiblesses, dynamiques, besoins) et à identifier des axes d'intervention pertinents (au regard du diagnostic établi).
10. Suite à un appel d'offres, l'exécution de l'étude a été confié à une équipe mixte, composée respectivement d'une fondation européenne indépendante (l'ECDPM, Centre européen de gestion de politiques de développement) et d'un bureau d'études mauritanien (HKA Consult).

1.3 Objectifs et résultats attendus

11. Le Programme indicatif national 2001-2007 de la coopération entre la Mauritanie et la CE formule **deux objectifs majeurs pour le programme** de renforcement de la société civile :

Extrait du PIN : Les objectifs du programme d'appui à la société civile

- 1.) « Contribuer à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit et encourager le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales » ;
- 2.) « Contribuer à faire de société civile un partenaire de la vie économique, politique et sociale du pays ».

12. Les Termes de référence confirment la finalité politique et institutionnelle du programme d'appui à la société civile. Ils précisent en effet que « le **renforcement de la société civile est un objectif en soi** pour l'ancrage de la démocratie et l'émergence d'une opinion publique, et ne doit pas être envisagé uniquement sous l'angle d'une contribution technique à la lutte contre la pauvreté' ».
13. Partant de ce mandat, l'étude d'identification devrait contribuer à la définition d'une stratégie globale, intégrée et cohérente d'appui à la consolidation de la société civile mauritanienne, comme **acteur de développement et de gouvernance**, tel que prévu par les textes et l'esprit de l'Accord de Cotonou (voir figure ci-dessus).
14. Selon les Termes de référence, les **objectifs de l'étude** d'identification sont:
 - « Fournir une vue d'ensemble de la situation de la société civile mauritanienne', en faisant une analyse de base qualitative et quantitative ('mapping') des acteurs non étatiques, du cadre dans lequel ils évoluent, et de leurs forces et faiblesses »

- « *Proposer un programme d'appui à la société civile' en présentant des axes stratégiques d'intervention possibles⁴ qui soient complémentaires aux programmes existants* »
15. Les **résultats attendus** de l'étude sont les suivants :
- « *Une connaissance approfondie des acteurs non étatiques dans le contexte mauritanien* » --par le biais d'une description générale des organisations et réseaux existants; par l'évaluation des capacités de ces institutions à contribuer au processus de développement en terme de dialogue politique, de plaidoyer et de mise en oeuvre de projets ; et par l'appréciation de l'implication des organisations dans la définition et la conduite des politiques gouvernementales.
 - « *L'identification précise d'axes d'intervention pour un programme d'appui à ces acteurs non étatiques* » --par le biais d'ateliers de validation impliquant les différentes parties prenantes dans les régions et au niveau national.
16. Le **présent rapport** fait partie de la **première phase** d'exécution de l'étude. Il vise à donner une analyse et une cartographie de la société civile mauritanienne et sur cette base, d'identifier des axes d'intervention du futur programme d'appui à la société civile. Une version provisoire du rapport a été discutée lors de quatre séminaires de validation au niveau régional et national (voir chapitre 4). La seconde phase de l'étude consistera à mener une étude de faisabilité de l'approche stratégique retenue ainsi qu'à élaborer une proposition de financement.

1.4 Méthodologie et instruments d'analyse

17. La méthodologie utilisée pour l'étude en Mauritanie repose sur les **principes** suivants :
- **Approche participative.** Ce premier principe méthodologique est appliqué tout au long du processus d'élaboration de l'étude et s'adresse aussi bien aux parties officielles qu'aux acteurs non étatiques. Il se traduit par:
 - > la consultation d'une gamme variée d'acteurs étatiques et non étatiques de la société civile mauritanienne lors de la phase de diagnostic (**voir liste des personnes consultées en Annexe 1**);
 - > la promotion du dialogue et de la réflexion entre les OSC consultés afin de définir les points d'ancrage les plus pertinents du futur programme ainsi que les modalités de gestion de celui-ci;
 - > des sessions de validation informelles afin de discuter des résultats de l'étude émergeant progressivement des différentes étapes

⁴ Les termes de référence donnent déjà certaines orientations en ce qui concerne les axes d'intervention, notamment (i) l'appui à la structuration de la société civile ; (ii) soutien aux projets de la société civile dans le domaine de la promotion du respect des droits de la personne humaine ; (iii) appui à la structuration des organisations professionnelles ; (iv) la formalisation du dialogue entre la Commission et la société civile mauritanienne. Toutefois, l'étude peut proposer 'toute autre intervention... nécessaire pour atteindre les objectifs du programme'.

- > des validations formelles au travers des ateliers régionaux et nationaux tels que prévus dans les termes de référence (*voir liste des participants en Annexe 7*).
- **Approche processus.** Dans la pratique, l'approche processus implique l'adoption d'une approche itérative à l'égard de l'étude et des diverses étapes. Les termes de référence fournissent le cadre initial ainsi que les éléments essentiels à respecter en terme d'objectifs clés, de résultats attendus et de méthodologie. Cependant à l'intérieur de ce cadre, il est important de garder une **flexibilité** afin d'adapter certains aspects de la méthodologie au fur et à mesure que le processus « évolue ». Ainsi, en vue d'accroître la représentativité géographique, il a été décidé **d'étendre la couverture du mapping en vue d'assurer une plus grande diversité et représentativité**. C'est ainsi que nous avons couplé d'une part avec la région du Hodh el Gharbi, une partie de l'Assaba, pour ne pas rater la spécificité de Kiffa (2^{ème} ville de Mauritanie et région pilote depuis plusieurs années de certains partenaires, notamment les organisations des Nations unies) et la particularité de la zone de Kankossa (certaines similarités avec les zones voisines du Guidimagha non prise en compte dans le champ de l'étude) et d'autre part avec le Gorgol, une partie du Brakna (similarités avec les autres régions du fleuve non visitées particulièrement le Trarza).
 - **Approche inclusive.** Selon les termes de référence, il est essentiel lors de l'exercice de 'mapping' d'élargir l'échantillon des acteurs à rencontrer au delà « des ONGs des zones urbaines/péri-urbaines ». L'équipe a essayé de couvrir l'ensemble des catégories d'OSC en zone rurale comme en zone urbaine. L'approche inclusive s'applique également aux différentes institutions publiques concernées et aux bailleurs de fonds (multilatéraux, bilatéraux, ONGs internationales, et autres agences⁵).
 - **Complémentarité de rôles entre les experts impliqués dans l'étude.** Réaliser un diagnostic de la société civile d'un pays n'est pas une tâche purement technique. Au-delà de l'aspect linguistique, il faut bien saisir le contexte politique et institutionnel, les réalités profondes du terrain, les sensibilités culturelles, les pratiques de dialogue et de collaboration au niveau local, etc. Dans tous ces domaines, le rôle des consultants nationaux est particulièrement important. L'équipe a développé une démarche et des outils de manière concertée afin de réaliser l'exercice de 'mapping' (voir ci-après), mais un choix délibéré a été fait pour confier les consultations dans les régions aux consultants nationaux tandis que les entretiens avec les acteurs non étatiques de la capitale ont généralement été réalisés en équipe

⁵ Un exemple concerne le Centre mauritanien d'analyse des politiques (CMAP), une antenne de la Fondation Africaine pour le renforcement des capacités en Afrique (African Capacity Building Foundation). Le CMAP est chargé de l'analyse et du suivi des politiques publiques dans le cadre du Cadre Stratégique de la Lutte contre la Pauvreté.

- **Approche apprenante liant apprentissage et la capitalisation.** Tout en reconnaissant la spécificité de la Mauritanie, il est important de capitaliser les expériences accumulées dans d'autres pays ACP en ce qui concerne l'implication de la société civile. Dans la majorité des cas, on trouve des situations similaires (par exemple : une société civile jeune avec un foisonnement d'organisations de tout genre) et le même type d'interrogations : comment construire un nouveau partenariat entre Etat et société civile qui respecte le rôle et les responsabilités de chaque acteur? comment faire le tri entre les 'vrais et faux acteurs' ? comment faciliter la consolidation d'une société civile autonome, capable, bien structurée et viable ? comment concevoir des programmes d'appuis intelligents, etc. Les réponses, souvent novatrices, données par certains pays ACP, peuvent servir de source d'inspiration pour les parties prenantes en Mauritanie.
18. L'étude n'utilise pas un concept théorique déterminé de la société civile en vue **d'éviter des approches normatives**, basées sur des modèles importés. Une approche pragmatique est plutôt suivie, visant à saisir et **comprendre la société civile mauritanienne 'telle qu'elle existe'** au stade actuel de son évolution dans le contexte spécifique du pays. L'étude est consciente de la nécessité d'éviter le piège « d'idéaliser » la société civile ou de la considérer comme alternative à l'Etat. L'expérience démontre que dans toutes les sociétés civiles, il y a des organisations « inciviles », peu portées à défendre des intérêts collectifs. De même, il est reconnu que les lignes de démarcation entre Etat et société civile ne sont pas toujours claires. Cette approche pragmatique devrait également inspirer l'élaboration du programme d'appui à la société civile. En vue d'assurer le développement institutionnel durable de la société civile -comme secteur- il faudra partir des capacités existantes, s'adapter au rythme de changement de la société civile, s'appuyer sur des dynamiques porteuses et prévoir plusieurs phases d'évolution (dans une perspective à moyen et long terme).
 19. Autre point de départ méthodologique : l'importance d'articuler un programme d'appui à la société civile dans une vision d'ensemble. Le renforcement des capacités de la société civile ne se fait pas dans le vide. Dans la mesure où la société civile est perçue comme un acteur dans un système fondé sur la gouvernance, il faut **articuler la stratégie d'appui à d'autres réformes nécessaires** telles que le renforcement de l'Etat de droit, la modernisation de la fonction publique, la décentralisation, etc.
 20. Etant donné le grand nombre d'OSC en Mauritanie, les termes de référence prônent une approche sélective de consultations des acteurs non étatiques, invitant l'équipe de consultants à « *identifier les organisations et les réseaux les plus représentatifs* » et à « *procéder par sondage, en veillant à tenir compte de la diversité de la société civile et de la répartition sur le territoire national* ».

21. Ainsi, les consultants ont procédé dans un premier temps à un échantillonnage d'OSC sur base d'une typologie d'acteurs relativement simple en tenant compte
- des différentes catégories d'organisations prévues par le cadre légal mauritanien ;
 - de la définition large des acteurs non étatiques de l'Accord de Cotonou et
 - de certaines restrictions imposées par les termes de référence (qui excluaient le secteur privé et les media comme cible d'analyse de l'étude).

La typologie d'acteurs élaborée pour l'étude

Les catégories suivantes d'acteurs non étatiques ont été identifiées pour les consultations:

- Les associations, y compris :
 - > les associations de développement (particulièrement les ONGs)
 - > les associations socioprofessionnelles
 - > les associations religieuses
 - > les associations de droits de l'homme
- Les coopératives
- Les syndicats
- Les réseaux (réseaux d'ONGs, fédérations d'associations socioprofessionnelles, union de coopératives)⁶

22. Pour les besoins du « mapping », un **ciblage** d'acteurs à consulter, a ensuite du être effectué. Cet exercice suppose que soit réalisé :
- d'une part, un **diagnostic global** de la société civile mauritanienne, et
 - d'autre part, de procéder à une **cartographie plus détaillée** par le biais d'une analyse institutionnelle ('mapping') d'OSC spécifiques. L'approche suivie par l'étude a été d'associer un maximum d'acteurs aux consultations sur le diagnostic global mais de bien cibler le nombre d'analyses institutionnelles sur d'OSC individuelles (tant au niveau de la capitale que dans les régions).
23. Différents **instruments d'analyse** ont été développés pour mener à bien les consultations. Ainsi, une fiche d'entretien a été élaborée pour le diagnostic global de la société civile (**voir Annexe 2**) et un questionnaire pour la mise en carte détaillée d'un échantillonnage d'OSC (**voir Annexe 3**).

⁶ Les réseaux n'ont pas été traités comme une catégorie d'acteurs spécifiques, mais comme la résultante d'un processus de structuration.

24. En ce qui concerne la **délimitation géographique** (pour les détails des zones visitées **voir l'Annexe 4**), il a été décidé de cibler les consultations sur:
- la capitale Nouakchott
 - le Hodh Gharbi, (capitale, Aïoun El Atrouss) qui représente à la fois une région pilote pour le CSLP et une des régions les plus traditionnelles et les plus peuplées de Mauritanie. Elle a également l'avantage de se situer géographiquement au milieu des trois grandes régions de l'Est et d'avoir bénéficié du programme en faveur de la société civile (financé par la GTZ) couplée avec l'Assaba (région pilote depuis quelques années pour des initiatives de partenaires notamment les agences des Nations Unies.
 - Le Gorgol, (capitale, Kaedi), est une région d'agriculture qui se situe au centre des régions de la vallée du fleuve Sénégal. C'est également une des rares régions où l'on retrouve toutes les composantes ethniques de la Mauritanie. Elle bénéficie aussi du projet PASK avec une importante composante pour la société civile, couplée avec le Brakna (région ayant des similarités avec la région du Trarza voisin).
 - L'Adrar, (capitale, Atar) est une région qui comporte de nombreuses coopératives liées à la production de dattes et cultures maraîchères, mais également de nombreuses associations liées au secteur du tourisme, échantillon représentatif des régions du Nord et du Tagant (autre région connue pour la production des dattes)
25. Le futur programme d'appui de la CE devrait également s'inspirer des **leçons d'expérience d'autres bailleurs de fonds** et s'assurer de la complémentarité des diverses interventions. Dans ce contexte, l'étude a prévu dans sa méthodologie une série de consultations avec les divers partenaires au développement et les ONG européennes présentes en Mauritanie. Une synthèse des programmes d'appui à la société civile a été élaborée (**voir Annexe 5**)
26. L'équipe de consultants s'est efforcée à recenser et à exploiter les recherches ou études déjà réalisées en relation avec la société civile mauritanienne.
27. En vue de permettre aux acteurs locaux de bien saisir les enjeux et les opportunités de l'Accord de Cotonou, un '**mini-Infokit Cotonou**' a été développé par l'équipe de consultants. Cet outil d'information introduit la coopération ACP-CE et essaie d'expliquer, en termes lisibles pour un non-spécialiste, les objectifs, instruments et institutions de l'Accord de Cotonou. Il a été traduit en arabe et mis à la disposition des acteurs.

1.5 Limitations

28. Inévitablement, dans une étude d'une telle complexité, la mission s'est heurtée à certaines limitations d'ordre général ou spécifique au travail de 'mapping' dans les régions.
29. En ce qui concerne les **difficultés d'ordre général**, il faut noter :
- L'accès à l'information et aux personnes (par exemple : disponibilité relatives des uns et des autres ; difficulté d'accès aux rapports d'évaluation des programmes mises en oeuvre surtout lorsque ceux-ci sont négatifs ; absence de personnes-ressources du pays ; rendez-vous fixés mais qui n'ont pas lieu, etc.).
 - Le choix pour un échantillonnage aussi réaliste que possible implique la rencontre d'OSC à forte et faible capacité. Il en découle que les résultats des consultations ont parfois été limités par rapport au temps passé.
 - Le nombre élevé d'acteurs rencontrés et leur niveau souvent très limité de connaissance de l'Accord de Cotonou, a réduit le temps disponible pour chaque entretien.
 - Les programmes des bailleurs de fonds : malgré un intérêt marqué pour l'étude et une grande disponibilité de la plupart des bailleurs, il a été techniquement très difficile de rassembler dans les délais impartis par la première phase de l'étude les détails institutionnels et opérationnels des différents programmes.
 - Le manque de temps pour toute une série d'activités potentiellement intéressantes tels que : (i) l'approfondissement du diagnostic global de la société civile⁷ ; (ii) l'analyse détaillée du fonctionnement interne des OSC⁸ ; (iii) la vérification des actions d'OSC sur le terrain, de l'existence réelle de structures, des capacités et des membres (apportant des cotisations) ainsi que de son impact ; (iv) la tenue de tables rondes impliquant différents ministères sectoriels ayant des expérience de dialogue ou de collaboration avec la société civile. Il en résulte que la base de données recueillies dans la cartographie présente des lacunes, induisant à une certaine prudence au niveau du diagnostic et des conclusions à en tirer.
30. En ce qui concerne les limites concernant l'exercice de « mapping » et les visites de terrain, on peut mentionner :
- La tentative d'orientation par l'administration (en raison de la difficulté de trouver les OSC). Ceci n'est pas valable pour le Hodh el Gharbi, étant donné l'existence d'une Cybercommune comme lieu de rencontre des OSC.
 - La réserve de certains responsables d'OSC, notamment dans les communes lointaines et/ou rurales, craignant des sanctions de l'administration dans le cas où leurs réponses ne plairaient pas (malgré notre insistance que le questionnaire était confidentiel).
 - Limitation en terme de temps afin d'élargir le champ d'investigation par des visites complémentaires à d'autres zones, permettant de confirmer ou d'infirmer les constats.

⁷ Entre autres par l'organisation de sessions de dialogue informelles confrontant différents OSC avec les constats provisoires de l'étude.

⁸ Il faut toutefois remarquer que la majorité des OSC consultés s'est montrée ouverte à donner des informations générales concernant le fonctionnement interne, les systèmes de gouvernance et les modes de financement.

31. Ces limites ont évidemment des implications méthodologiques et une influence sur la nature du rapport. Il ne faudrait pas oublier que c'est la première fois qu'une étude tente de faire un état des lieux à la fois de la société civile, du contexte politique et institutionnel et de l'ensemble des programmes financés par les partenaires au développement.
32. Il en découle que :
- Le rapport doit être considéré comme étant un **document de travail** permettant d'initier une réflexion sur des aspects importants qui nécessitent des processus de concertation et de dialogue.
 - **Certaines sections du rapport devront être complétées ou affinées** durant la phase de faisabilité de l'étude particulièrement en ce qui concerne (i) les complémentarités possibles avec les divers programmes financés par les partenaires au développement ; (ii) des données plus précises concernant les catégories d'OSCs ciblées par le futur programme d'appui.

1.6 Structure du rapport

33. Après ce préambule :
- **Le chapitre 2** présente l'état des lieux de la société civile. L'analyse de base considère le contexte politique et institutionnel dans lequel évoluent les acteurs non étatiques. Le diagnostic de la société civile mauritanienne est présenté avec une typologie d'acteurs ainsi qu'une analyse des principales forces et faiblesses, les dynamiques et les enjeux de cette société civile. Il analyse les stratégies d'appui des bailleurs de fonds, l'impact des actions de renforcement de capacités de la société civile et les perspectives futures des partenaires en matière d'appui à la société civile
 - **Le chapitre 3** identifie des principes directeurs qui pourraient guider la mise en oeuvre du programme d'appui à la société civile. Il propose également des axes d'intervention possibles (à discuter et à valider) et donne des indications de base sur le suivi du processus.
 - **Le chapitre 4** décrit le processus suivi pour les ateliers de validation ainsi que les principales recommandations formulées par les participants.
 - **Le chapitre 5** présente quelques conclusions globales concernant la première phase du processus.
 - **Le chapitre 6** présente les termes de référence pour la Phase 2 de l'étude d'identification du programme d'appui à la société civile (l'étude de faisabilité).

CHAPITRE 2 ETAT DES LIEUX DE LA SOCIETE CIVILE

2.1 Contexte politique et institutionnel

2.1.1 L'ouverture politique des années 1990

34. La République Islamique de Mauritanie compte une population d'environ 2,5 millions d'habitants répartis inégalement sur un vaste territoire de 1.030.700 km². La densité démographique est la plus faible de la sous région (2,2 habitants/km²). Le taux de croissance annuelle est de 2,9%, d'où une proportion élevée (42%) de jeunes. Au cours des dernières décennies, le taux d'urbanisation a connu une augmentation considérable, pour atteindre le cap des 50% (parallèlement, la proportion de la population nomade qui était de 33% en 1977 est passée à 12% en 1988 pour s'établir à 5% en 2000). 46,3% de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté. La Mauritanie fait partie des pays les moins avancés (PMA).
35. Le pays est désertique à 90% et ses principales ressources proviennent du commerce, du secteur minier et de la pêche. Des explorations récentes ont prouvé la présence de pétrole en Mauritanie, ce qui risque de changer considérablement l'environnement économique du pays. En février 2000, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont accepté d'aider la Mauritanie à bénéficier d'un programme d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE). La Mauritanie a atteint le point d'achèvement de cette initiative en juin 2002 et sa dette envers les pays créanciers membres du Club de Paris a été annulée. Ceci a eu pour effet, au niveau des finances publiques, l'allègement de la fiscalité des entreprises et l'amélioration du recouvrement, le renforcement des moyens de fonctionnement des secteurs sociaux et des programmes ciblés de lutte contre la pauvreté, dont la part dans le budget de l'état est passée de 8% à 11,8% du PIB entre 2001 et 2002.
36. Depuis plus d'une décennie, la Mauritanie s'est engagée dans une série de **réformes politiques et administratives**. La constitution de 1991⁹ représente un moment clé dans le processus de démocratisation du pays qui a abouti aux premières élections présidentielles de 1992. Celles-ci ont formellement doté le pays d'un système démocratique multipartite au terme d'un référendum constitutionnel qui consacre les libertés fondamentales, le suffrage universel et la séparation des pouvoirs. Des textes subséquents élaborés ces dernières années complètent la loi fondamentale, notamment dans les domaines de l'organisation des partis politiques, de la liberté de presse, des modalités d'organisation des différentes élections et du fonctionnement du conseil constitutionnel.

⁹ La Constitution du 20 Juillet 1991 garantit des droits fondamentaux à tous les citoyens sans discrimination d'origine, de race, de sexe ou de condition sociale. Parmi ces droits, on peut citer la liberté d'opinion et de pensée, la liberté d'expression, la liberté d'entrée et de sortie du territoire national, la liberté de réunion, d'association, la liberté d'adhérer à toute organisation politique de leur choix, la liberté de création intellectuelle, artistique et scientifique.

37. Un processus de **décentralisation** institué de 1986 à 1988 a également abouti en octobre 2001, à des élections législatives et municipales.

2.1.2 Les politiques nationales et la société civile

38. L'ouverture politique des dix dernières années s'est traduite par l'adoption de **nouvelles politiques et stratégies nationales** qui ont pour objectif principal la lutte contre la pauvreté. Celles-ci reconnaissent en principe la nécessité d'une plus grande implication de la société civile et des acteurs représentatifs de la vie économique et sociale aux divers processus de développement du pays et consacrent formellement la démarche participative.

Politiques et programmes nationaux	Référence à la société civile
Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)	« promouvoir un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs à la lutte contre la pauvreté. »
Le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG)	« le désengagement de l'Etat n'a pas seulement ouvert un champ d'initiatives privées classiques, il s'est aussi accompagné d'un foisonnement d'initiatives d'associations et d'ONG qui, malgré leur jeunesse, jouent d'ores et déjà un rôle prometteur sur le plan de la bonne gouvernance. » « développer un partenariat entre l'Etat et la société civile, afin de faire jouer aux ONG un rôle plus important en matière de gouvernance et de développement à la base. »
Plan National d'Action de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (PNAPPDH)	« identifier en concertation avec tous les acteurs nationaux (sc, secteur privé, administration...) les axes prioritaires dans le domaine des droits de l'homme. » « renforcer le partenariat gouvernement-société civile pour la promotion et la protection des droits de l'homme. »
Programme Multisectoriel de Lutte contre le SIDA	Faire de la lutte contre le SIDA l'affaire de tous. «Encourager la réponse des communautés, de la société civile et du secteur privé au VIH/SIDA et les impliquer dans la définition des stratégies. »
Le Commissariat aux Droits de l'Homme et à la lutte contre la pauvreté et l'insertion (CDHLPI)	« est chargé de renforcer le dialogue et la concertation avec les associations nationales concernées par les Droits de l'Homme. » « de veiller à l'intégration des couches vulnérables dans le processus de développement et de promouvoir des approches de développement fondées sur la solidarité des collectivités et des individus et sur la pleine mobilisation de leurs capacités humaines et matérielles.»

La décentralisation à travers le PNBG	La composante relative à la décentralisation et à la gouvernance locale est centrée sur les actions susceptibles d'améliorer le cadre institutionnel et organisationnel, d'encourager la mobilisation des ressources communales, de renforcer les capacités de gestion municipale et de promouvoir le partenariat avec les acteurs locaux de la société civile.
--	---

2.1.3 Nouvelles opportunités de participation

39. L'ensemble des politiques et stratégies nationales énoncées ci-dessus reconnaît la participation des acteurs de la société civile au processus de lutte contre la pauvreté comme un des éléments essentiels. Elles présentent à ce titre des opportunités importantes en terme de concertation et d'approche participative au divers processus de conception, mise en œuvre et évaluation des diverses politiques et programmes de développement. Bien qu'encore très limitées, ces nouvelles dispositions se sont traduites par quelques **exercices de d'un type nouveau** aux différents niveaux national et local.

Politiques et Programmes nationaux	Innovations en terme d'approche participative
Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)	Elaboration du CSLP selon une démarche participative (voire encadré ci-dessous).
Le Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG)	Ateliers de concertation au niveau national
Plan National d'Action de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (PNAPPDH)	Atelier de validation du PNAPPDH avec les OSC
Programme Multisectoriel de lutte Contre le SIDA	Détermination de la politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA (représentants de la SC dans le Comité National de Lutte contre le SIDA)
Le Commissariat aux Droits de l'Homme et à la lutte contre la pauvreté et l'insertion (CDHLCPI)	Amélioration des capacités de gestion de certaines OSC (coopératives et associations de développement à la base) par le financement d'activités génératrices de revenus
La décentralisation	Elaboration d'un PRLP (voire encadré ci-dessous)

40. Le **processus d'élaboration du CSLP** a été le premier exercice national participatif de grande envergure. Il représente la première tentative du gouvernement d'impliquer la société civile d'une manière structurée au processus de développement du pays. Au total 11 groupes de travail ont été constitués au niveau national en charge de l'élaboration des différentes thématiques du CSLP. Par la suite des journées de validation du projet de CSLP ont été organisées dans les régions. Divers acteurs de la société civile, choisis sur la base de leur représentativité et apport technique potentiel, ont été impliqués.
41. Le suivi du CSLP se fait sur la base de rapports annuels élaborés par les groupes thématiques et consolidés dans un rapport par le Secrétariat technique chargé du suivi de la mise en œuvre du CSLP. Ce rapport fait également objet de validation par les différents acteurs au niveau régional et national à l'image des journées de validation du CSLP.
42. Le processus d'élaboration du CSLP a été à l'origine d'une **nouvelle dynamique de concertation** mais a également permis de **sensibiliser la société civile ainsi que certaines administrations** à leurs nouveaux rôles et à la nécessité de travailler ensemble. Les différentes stratégies sectorielles mises en oeuvre depuis ce processus essaient notamment d'impliquer les organisations de la société civile d'une manière plus institutionnalisée (éducation, santé...).
43. La formulation du PNBG s'est faite à l'issue d'un large processus participatif et itératif impliquant les représentants de l'Etat, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement. Le Comité Technique de Pilotage regroupe les représentants de l'Etat, du secteur privé et de la société civile. De même, chaque composante du programme a été élaborée par un groupe thématique comprenant les représentants de tous les acteurs concernés. Le document du programme a été soumis à un atelier national de validation auquel ont participé les représentants de l'Etat, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement.
44. Le choix non concertée des représentants de la société civile aux différentes instances du PNBG pose des problèmes de représentativité des OSC. En effet, l'inexistence d'un cadre de représentation des OSC ne facilite pas le choix des OSC à impliquer par l'Administration et ne garantit pas une implication optimale de la société civile dans le processus.
45. Dans le cadre de la préparation du Programme Multisectoriel de lutte contre le Sida (PMLS) des mécanismes d'implication de la société civile dans la définition de la stratégie nationale de lutte contre le SIDA et le Suivi du PMLS ont été mis en place. Il s'agit du Comité national de lutte contre le VIH/SIDA (CNLS) qui est présidé par le Premier Ministre et comprend des représentants du secteur public, des représentants des collectivités locales, des organisations confessionnelles, des ONG et autres OSC, des associations de personnes vivants avec le Sida, du secteur privé et des partenaires au développement. Ce comité est chargé de la supervision de la Stratégie nationale et des Plans d'actions de lutte contre le VIH/SIDA, et suit les performances du PMLS.

46. Le PMLS confie l'exécution des sous-projets à des promoteurs: communautés, ONG, Organisations Communautaires, collectivités locales ou entreprises privées qui participent au programme. Les fonds destinés aux OSC sont acheminés par le biais d'une approche mue par la demande et fondée sur les sous-projets entrepris par contrat, conçus, soumis et exécutés par les OSC. Le projet fournit un financement direct sous forme d'aides. Les Comités régionaux de lutte contre le VIH/SIDA (CRLS) sont chargés de coordonner les plans d'action sectoriels au niveau régional et de promouvoir, faciliter et approuver les sous-projets des organisations de la société civile au niveau local.
47. A l'instar du PNBG, le choix des représentants des ONG au sein du CNLS s'est fait de façon arbitraire. En l'absence de forum bien organisé il a été procédé à la désignation du Président d'une ONG comme représentant les ONG au sein de cette structure. L'ONG retenue était la plus ancienne dans le domaine de la lutte contre le SIDA. Au niveau régional, il revient au Wali de désigner un ou deux représentants au sein du CRLS.
48. Bien que novateur, ces différentes initiatives sont perçues par la plupart des acteurs consultés comme des **exercices de validation** plutôt qu'une réelle tentative de concertation structurée. Ceci s'explique aussi bien par le manque d'expériences des divers acteurs impliqués (administration, société civile) que par les faibles capacités et compétences des organisations consultées. Certains responsables de l'Administration affirment, cependant, que les OSC représentées participent au débat de façon active et surtout critique.

Exemple de collaboration Etat-Société Civile : le secteur de la Santé

La santé constitue l'un des quatre secteurs prioritaires retenus par le CSLP. La stratégie de lutte contre la pauvreté dans le secteur de la santé comprend trois axes : (i) améliorer les indicateurs de santé des plus pauvres, (ii) limiter l'impact du paiement des soins sur les revenus des ménages démunis, (iii) impliquer les usagers et les communautés les plus pauvres dans les décisions de santé.

Ce dernier axe devrait en théorie se traduire ainsi :

- Formaliser le partenariat Etat-communauté à travers des conventions
- Renforcer les compétences des comités de gestion à la micro planification participative et au monitoring des activités prioritaires de santé
- Améliorer la représentativité des comités de gestion en stimulant la participation des groupes d'usagers et de représentants des plus démunis (groupes de femmes, personnes vivants avec une maladie chronique, représentants des villages éloignés etc.)
- Développer les actions communautaires de diagnostic et d'action en faveur de la santé

Chaque structure sanitaire dispose, théoriquement, d'un comité de gestion présidé par un représentant de l'Administration et comprenant des élus de la communauté, et ce comité à la tâche de micro planification, de gestion et de suivi de ladite structure. Malgré l'existence de Comité régionaux de développement de l'Action Socio Sanitaire et de Comités de gestion au niveau de toutes les structures sanitaires, ces différents organes fonctionnent très peu et la participation de la société civile est quasi inexistante. Au niveau des régions le même diagnostic est fait par les OSC qui rajoutent qu'elles n'ont pas toujours les compétences de s'impliquer réellement et que la volonté des autorités n'est pas toujours appliquée

En vue de corriger les dysfonctionnements constatés dans la faible implication de la société civile, le MSAS a, en vue de faire de la société civile un partenaire privilégié, intégré la formation de la société civile et sa participation à la mise en œuvre de projets socio-sanitaires, dans ses priorités dans le cadre de son nouveau programme.

Un guide de la contractualisation avec les ONGs et les Associations communautaires a été élaboré et diffusé par le MSAS à l'effet d'informer, de guider et de sensibiliser la société sur le nouveau programme. Ce guide décrit en détail ce que doit faire la société civile, il est prévue également des conventions de partenariat dans le cadre de la nouvelle stratégie.

49. D'une manière générale, l'approche participative et décentralisée en cours depuis plusieurs années dans le pays à travers de nombreux programmes et projets a contribué à sensibiliser les populations et organisations locales aux nouvelles opportunités et en particulier à leur nouveau rôle. Ainsi dans le cadre des programmes concernant la décentralisation et la gouvernance locale ainsi que de la mise en place des Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté (PRLP), l'accent est mis sur la nécessité de promouvoir des actions susceptibles d'améliorer le cadre institutionnel et organisationnel, de renforcer les capacités de gestion municipale et de promouvoir le partenariat avec les acteurs locaux de la société civile. L'application de la démarche participative dans le cadre des ces PRLP se heurte cependant encore à des difficultés, comme l'illustre l'encadré suivant.

La participation dans le cadre du processus d'élaboration des PRLP

Suivant la Loi d'orientation relative à la lutte contre la pauvreté (juillet 2001), le PRLP est l'instrument de mise en œuvre des orientations du CSLP à l'échelle régionale. Il constitue le cadre de détermination des objectifs régionaux de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il assure la mise en cohérence des stratégies et programmes de développement régional et fixe des actions prioritaires pour la région.

L'élaboration des PRLP repose sur une répartition claire des responsabilités des différents échelons :

- Le niveau régional assure, à travers le Comité Régional de Lutte contre la Pauvreté (CRLP), le leadership de l'exercice en pilotant l'ensemble des étapes de préparation du PRLP.
- La moughataa constitue seulement un échelon relais (information, sensibilisation, coordination de travaux de diagnostic et de restitution des résultats).
- La commune est amenée à jouer un rôle croissant dans la planification décentralisée. Pour les premiers PRLP, par la présence des maires dans le CRLP ainsi que dans le Secrétariat technique de ce même comité.

Il est prévu que les communautés participent au processus d'élaboration du PRLP à travers l'évaluation participative. Les populations sont associées au diagnostic des problèmes et à l'identification des priorités de lutte contre la pauvreté, notamment à travers les focus groups et l'inventaire évaluatif des infrastructures/équipements.

La rétro-information devrait s'effectuer à trois niveaux :

- D'abord une restitution collective des résultats du diagnostic participatif est réalisée auprès de chacune des communautés enquêtées.
- Ensuite, les membres de la communauté peuvent participer aux réunions publiques que les maires doivent organiser de manière régulière sur les résultats de l'élaboration des PRLP.
- Enfin, les leaders communautaires sont associés à l'atelier intercommunal de restitution organisé au niveau des moughataas (présentation du PRLP après arbitrages).

Toutefois, il a été constaté que ce processus décrit dans la loi d'orientation s'est limitée pour les trois PRLP déjà préparés (Hodh el Gharbi, Assaba et Guidimagha) à des séminaires de **validation**. La préparation et les phases d'enquête se sont dans certains cas déroulées intégralement à Nouakchott (fait qui a été confirmé par les visites de terrain de la mission). Ceci a engendré des écarts importants quant aux données de base entre le document et la réalité qui se sont ensuite répercutés sur la stratégie régionale.

2.1.4 Contraintes à la participation de la société civile

50. L'analyse globale ci-dessus suggère que les opportunités de participation et d'implication de la société civile restent relativement limitées. L'opérationnalisation des diverses provisions visant cette participation se heurte à de nombreuses contraintes pratiques, institutionnelles, humaines mais également juridiques.
51. En **terme pratique**, la faible traduction des diverses politiques en directives opérationnelles et mécanismes clairs représente souvent un frein important à l'opérationnalisation des nouvelles approches. De même, l'absence d'un cadre de concertation favorisant un dialogue entre la société civile et l'Etat, ne permet pas une prise en compte et un suivi des problèmes que pose cette opérationnalisation sur le terrain. L'exemple du secteur de la santé prouve que même lorsque les directives existent, l'utilisation effective de celles-ci dépend de la capacité des uns et des autres. **La collaboration Etat-Société Civile reste un exercice d'apprentissage qui nécessite un engagement important de la part des divers acteurs à tous les niveaux.**
52. Ainsi **l'administration** peut également constituer une contrainte à la participation de la société civile. Que ce soit au niveau national ou décentralisé, l'administration ne semble pas suffisamment préparée à l'idée d'intégrer ou institutionnaliser la dimension « société civile ». L'approche participative est souvent perçue comme « compliquée à gérer » voire parfois comme une « menace » en ce sens que l'administration doit reléguer une partie de son pouvoir de décision. La faible capacité institutionnelle des administrations, l'absence de savoir-faire de certains gestionnaires de programmes et une absence de suivi-évaluation contribuent également à cet état de fait. Les visites de terrain ont permis de constater que les rapports entre l'administration et les organisations de la société civile sont souvent emprunts d'une forme de « clientélisme ». Ainsi plusieurs organisations ont fait part d'exemples de récupération de certains acteurs de la société civile par l'administration afin de valider des orientations voire même certains financements. Selon les acteurs consultés, ce type de comportement génère des tensions importantes entre OSCs et contribue souvent à miner les dynamiques propres à la société civile. Ce constat a été confirmé par les participants aux différents séminaires de validation (voir annexe 6).
53. De nombreux interlocuteurs, interviewés lors de la phase du diagnostic ou participant aux séminaires de validation, estiment que le **cadre juridique et institutionnel**, qui détermine de la création des associations de développement, est un autre facteur qui limite considérablement le développement effectif de la société civile. Celui-ci demeure fortement encadré par une réglementation qui exige une reconnaissance préalable d'une autorité publique au niveau central.

54. Le cadre légal régissant la société civile en Mauritanie existe depuis les premières années de l'indépendance et a été adopté pour sa majeure partie sous le régime du parti unique. Il a connu des modifications ou des compléments selon les circonstances et a permis la création de différentes composantes de la société civile allant des syndicats aux groupements d'intérêts économiques (G.I.E) passant par les associations de toutes sortes et les coopératives. Certains textes de ce cadre ont connu une modernisation et une libéralisation tels que ceux qui sont relatifs aux syndicats alors que d'autres demeurent inadaptés aux évolutions de la société mauritanienne, cas de la loi sur les associations (voir encadré ci-dessous).

Le cadre réglementaire régissant les OSC en Mauritanie

Le cadre légal qui régie la vie associative en Mauritanie est constitué par quatre grandes lois :

- La loi 61.033 du 30 janvier 1961, relative à la liberté syndicale et à la liberté de formation de centrales syndicales, modifiée par les lois 70-030 du 23 janvier 1970 et 93-038 du 20 juillet 1993, reconnaît la liberté syndicale et crée le cadre légal pour l'exercice à cette liberté conformément à la constitution de 1991.
- La loi 64-098 du 09/06/1964 relative aux associations, modifiée par les lois 73-007 du 23 janvier 1973 et 73-157 du 2 juillet 1973 puis complétée par la loi 98-016 du 19 juillet 1998 relative à la gestion participative des oasis et la loi 2000-43 du 26 juillet 2000 relative au régime juridique particulier des associations de développement, constitue le cadre légal pour la création, le fonctionnement et la dissolution des associations qui représentent la plus grande partie des organisations de la société civile mauritanienne. Ces textes posent un problème de transparence au niveau de l'attribution des autorisations. En outre, ils contiennent dans leurs corps des clauses qui permettent la dissolution des associations à tout moment par les autorités, ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre de la constitution de 1991 en ce qui concerne la liberté d'association et aux conventions internationales auxquelles le pays est partie.
- La loi 67-171 du 18 juillet 1967 portant statut de la coopérative, modifiée et complétée par les lois 95-015 du 21 janvier 1995, la loi 96-010 du 25 janvier 1996 et la loi 98-008 du 28 janvier 1998, organise les coopératives et les unions des coopératives qu'elle qu'en soit la nature. Cette loi n'a connu que de légères modifications et des compléments touchants à des domaines spécialisés tels que les coopératives de crédits et d'épargne dans les domaines agricole et de la pêche artisanale. Malgré son ancienneté relative ce texte semble donner satisfaction jusqu'à présent aux acteurs concernés.
- La loi 97-009 du 21 janvier 1997 relative aux groupements d'intérêt économique (G.I.E), crée un cadre légal pour une nouvelle forme d'association et dont le début d'exécution ne semble pas poser de problèmes, il faut signaler que c'est l'unique loi de l'arsenal juridique réglementant les organisations de la société civile à avoir entièrement vu le jour sous la constitution de 1991.

55. Ainsi, en dépit de l'ouverture politique, de l'adoption de plans et programmes nationaux, la participation de la société civile au processus de développement reste à consolider à bien des égards. Les premières expériences en la matière restent limitées et relativement peu encourageantes. Elles démontrent clairement la nécessité d'un changement des mentalités et le besoin à ce stade d'identifier des mécanismes réalistes et objectifs qui permettent une appropriation et une responsabilisation des divers acteurs (gouvernement, administration et société civile) aux différents niveaux.

2.2 Analyse de base de la société civile mauritanienne

56. Pour faire un état des lieux de la société civile, il faut essayer de mieux comprendre **cinq dimensions majeures** :

- Le processus d'émergence de la société civile dans le contexte spécifique du pays (point de départ essentiel pour saisir la réalité de la société civile, sa dynamique interne, le rythme possible de son évolution ainsi que les opportunités en termes d'appui) ;
- La diversité de la société civile (par le biais d'une typologie des acteurs) ;
- Les forces et faiblesses de la société civile ;
- Les nouvelles dynamiques au sein de la société civile ;
- Les perceptions quant aux enjeux clés de la société civile

2.2.1 L'émergence de la société civile : un phénomène récent

57. Comme tout autre pays, la Mauritanie a connu (et connaît encore) des **formes de vie associative traditionnelles**, généralement liées à des réseaux de solidarité, particulièrement au niveau local. Dans plusieurs régions, la notion de comité villageois ou de groupement est très ancienne. Des « coopératives informelles » existent également depuis fort longtemps et la notion de « twiza »¹⁰ est en cela très révélatrice. Une certaine notion de « société civile » est dès lors ancrée dans la réalité socio-politique, institutionnelle et culturelle du terroir. En particulier, les Jemaa¹¹ (de la Mosquée, de la tribu ou du campement), dont les membres sont désignés par les populations suivant des critères bien définis, ont depuis plusieurs décennies été des structures associatives avec une certaine gouvernance et une relative transparence dans la gestion financière. Ces structures, fortement influencées par l'organisation tribale et ethnique de la Mauritanie d'avant l'indépendance, sont généralement chargées de la gestion des lieux de culte et/ou du suivi des questions d'intérêt général qu'elles soient d'ordre politique (représentation auprès de l'administration,.....), économique (problèmes du foncier, gestion des activités agro-pastorales communautaires, ...) ou sociale (mariage, décès, réception des hôtes).

58. Par contre, le **concept moderne de société civile** --dans le sens d'une sphère distincte de l'Etat et du secteur privé et constitué de citoyens qui s'organisent de façon collective et autonome dans la défense de valeurs et intérêts dans l'enceinte publique-- est **relativement nouveau** dans le contexte politique et institutionnel de la Mauritanie. Ainsi, le phénomène « ONG » et encore plus celui des « réseaux ONG » sont des manifestations très récentes de la société civile. L'influence tribale et/ou ethnique sur la constitution et la gestion des OSC modernes reste perceptible notamment dans les milieux ruraux même si c'est dans une moindre mesure par rapport aux structures associatives informelles de l'époque coloniale ou dans les premières années qui ont suivies la création de l'Etat mauritanien. Paradoxalement, Il existe très peu d'associations religieuses en Mauritanie et leur vocation principale demeure la diffusion du savoir (Sciences coraniques,

¹⁰ Twiza est un terme hassaniya qui signifie que pour une certaine activité dans le terroir (par exemple une récolte, la construction d'une case, forage d'un puit), les habitants d'un campement offraient une aide collective bénévole.

¹¹ Jemaa qui signifie en Arabe assemblée.

fikh et langue arabe) et dans une moindre mesure la collecte de fonds pour des activités caritatives au bénéfice des plus démunis. La principale d'entre elles et sans doute la mieux structurée, l'association des Ouléma de Mauritanie, en dépit de ces moyens financiers modestes, est néanmoins en première ligne dans l'exécution du programme national de lutte contre l'analphabétisme et dans les campagnes de sensibilisation contre le VIH/SIDA. Aussi, l'avis de ces associations de part la spécificité du pays (l'Islam est religion d'Etat)] est déterminant dans la prise de décisions sensibles comme la première fécondation in vitro en Mauritanie¹² ou encore plus récemment le débat sur le changement du repos hebdomadaire¹³. Il apparaît donc que dans le contexte mauritanien, les associations religieuses sont des acteurs de changement incontournables ayant une légitimité morale incontestable et à ce titre des partenaires pour tout dialogue politique, économique ou social.

59. Trois **facteurs d'impulsion** sont à l'origine de cette évolution à partir des années 1990

- *La transition démocratique.* En 1991, le pluralisme politique s'installe et les libertés fondamentales sont formellement reconnues (liberté d'adhésion, d'association, de presse, syndicale, etc.). L'ouverture démocratique ouvre de nouveaux espaces pour l'expression citoyenne et pour l'éclosion d'organisations de la société civile voulant participer au processus de développement.
- *L'ajustement structurel et la crise économique et sociale.* Le processus d'ajustement structurel réduit le rôle de l'Etat comme moteur du développement, stimule les privatisations et contribue au dégraissage de la fonction publique. Le secteur associatif devient un pôle d'attraction, une source alternative d'emploi et de revenus. En outre, le désengagement de l'Etat des sphères productives crée un vide au niveau de la fourniture de services, qui incite les acteurs socio-économiques à prendre le relais et à s'organiser pour la défense d'intérêts
- *L'influence des bailleurs de fonds.* Dans les années 1990, le concept de « développement participatif » devient populaire et est intégré dans le discours sur le développement et dans les stratégies de coopération des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Cette influence se fait également ressentir en Mauritanie, où les différents partenaires ont graduellement cherché à impliquer la société civile aux programmes de coopération.

60. L'effet combiné de ces trois facteurs d'impulsion a été la **croissance rapide et plutôt désordonnée** de la société civile mauritanienne. Comme dans d'autres pays africains, la Mauritanie a connu une croissance exceptionnelle d'organisations, et en particulier d'ONGs de développement, dont la grande majorité sont localisées dans la capitale.

¹² Réalisée en février 2005 par l'équipe de l'IMBR de Nouakchott.

¹³ Décision prise par le Conseil des Ministres en date du 6 avril 2005 devenue effective le 11 avril..

61. Il n'existe pas de données quantitatives précises sur l'ampleur de la société civile --dans toute sa diversité-- en Mauritanie. Les associations de développement ou « ONG » sont surtout localisées à Nouakchott et dans certains grands centres urbains (Nouadhibou, Kiffa, Aioun et Kaédi), tandis que les coopératives existent jusque dans les zones les plus reculées du pays. Il existe plusieurs associations régionales d'élus relativement bien structurées et fonctionnelles (Collectif des maires du Hodh el Gharbi, association des maires du Nord, association des parlementaires et élus du Gorgol). Certaines organisations socioprofessionnelles (Fédération nationale des transporteurs, Groupement national des associations pastorales, ...) et les grandes centrales syndicales disposent de structures décentralisées sur toute l'étendue du territoire avec une disparité criante dans les moyens financiers. Les associations de gestion participative des Oasis sont particulièrement actives en Adrar, en Assaba et au Tagant et les groupements d'intérêts économiques (GIE) ont une plus grande visibilité dans les Wilayas du sud. Le tableau ci-dessous offre une **lecture quantitative partielle et incomplète**, basée sur des statistiques officielles et sur les résultats des enquêtes de terrain réalisés durant l'étude.

Quelques chiffres sur la société civile mauritanienne

Les premières sources d'information sont les estimations et données officielles disponibles¹⁴. Celles-ci indiquent que la Mauritanie compte :

- Au moins 800 associations officiellement reconnues, dont la moitié seraient des ONG de développement, localisées pour la plupart dans la capitale
- 5500 coopératives, principalement au niveau rural (statistiques du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement)
- Trois grandes centrales syndicales, réputées proches des principaux partis politiques de la majorité et de l'opposition ;
- 403 organes de presse autorisés (statistiques du Ministère de l'Intérieur)

Les consultations dans le cadre de cette étude apportent les éclairages supplémentaires suivants :

- Les chiffres officiels sont probablement en deçà de la réalité. Ainsi, 600 coopératives existent pour la seule commune d'Aioun El Atrouss.
- Il existe une disparité importante d'une région à l'autre : certaines zones du pays ont un tissu dense d'OSC, alors que d'autres sont très pauvres en structures associatives. Dans le Hodh el Gharbi il y a environ 120 OSC sans compter les coopératives tandis qu'au moins 150 ONGs sont présentes dans l'Assaba. Dans le Gorgol, on comptabilise environ 70 OSC et des centaines de coopératives. Au Brakna, la mission n'a rencontré que deux OSC plus ou moins institutionnalisées (disposant de siège ou ayant déjà exécutés des actions), alors qu'il y a une trentaine d'OSC légalement reconnus.
- Il est difficile de se faire une idée précise de l'évolution du nombre d'OSC (depuis 1991) et donc d'analyser d'éventuels cycles de croissance (ou de ralentissement dans la création de nouvelles entités). Dans le Hodh el Gharbi, il est intéressant de noter que presque la totalité des récépissés datent de 2001 (création du Collectif Régional des Maires et démarrage du projet PAC de la GTZ), 2002 et 2003. On constate une croissance ralentie en 2004
- Un phénomène relativement inquiétant est la prolifération de réseaux qui ne sont pas issus de véritable processus de structuration interne à la société civile autour d'intérêts et objectifs communs. Dans la capitale, au moins 22 réseaux existent, la plupart de date récente. Dans l'Assaba, 4 réseaux ont été créés en quelque mois. Pour la seule ville de Kankossa, l'étude a répertorié 10 unions de coopératives.

¹⁴ Données incluses dans les termes de référence de la présente étude, page 3-4

62. Inévitablement, cet éveil plutôt brusque et chaotique de la société civile a des incidences importantes sur la nature et sur le mode de (dis-) fonctionnement des acteurs impliqués. Il en découle **trois spécificités** de la société civile mauritanienne:

- **L'absence d'un débat sur la place et le rôle de la société civile.** Les OSC qui sont apparues sur la scène du développement ont graduellement occupé plus d'espace et sont actuellement appelées à jouer de nouveaux rôles (par exemple de partenaire de la vie économique, politique et sociale). Or, cette évolution a eu lieu sans un véritable débat sur la signification de la notion de société civile dans le contexte spécifique de la Mauritanie ; sur la place de cette société civile par rapport à l'Etat et au secteur privé ; sur la mission et la valeur ajoutée des OSC ; sur les responsabilités de la société civile, y compris l'obligation de bonne gouvernance ; sur les modes de développement institutionnel de la société civile, comme secteur. Jusqu'à présent, un débat structuré autour de ces questions essentielles, n'a pas eu lieu, que ce soit au sein de la société civile, au niveau national (entre Etat et société civile), ou au sein de la communauté des bailleurs de fonds présents en Mauritanie
- **Une vision confuse sur l'identité et le rôle de la société civile.** Cette absence de débat concernant les fondements de la société civile --dans un contexte de croissance rapide du nombre d'OSC-- est source de confusion et de tensions ; car les différentes catégories d'acteurs qui se manifestent sous la dénomination commune de « société civile » ne partagent pas nécessairement la même vision sur des éléments clés de cette notion. L'encadré ci-dessous identifie dans la colonne de gauche les principales sources de confusion et les questions de fond qu'elles soulèvent. La colonne de droite illustre comment cette confusion se manifeste dans les comportements et pratiques des acteurs.
- **La prévalence de comportements opportunistes.** Ce phénomène se manifeste également dans d'autres pays africains, où la société civile a émergé brusquement. Mais il est particulièrement perceptible en Mauritanie, surtout au niveau de la capitale (par exemple, des organisations/réseaux qui n'ont aucune base sociale ou d'expertise particulière et qui se créent parce que des financements sont disponibles dans un secteur donné, ou des organisations qui sont l'émanation d'une personne « bien placée » au sein d'un ministère, etc.)

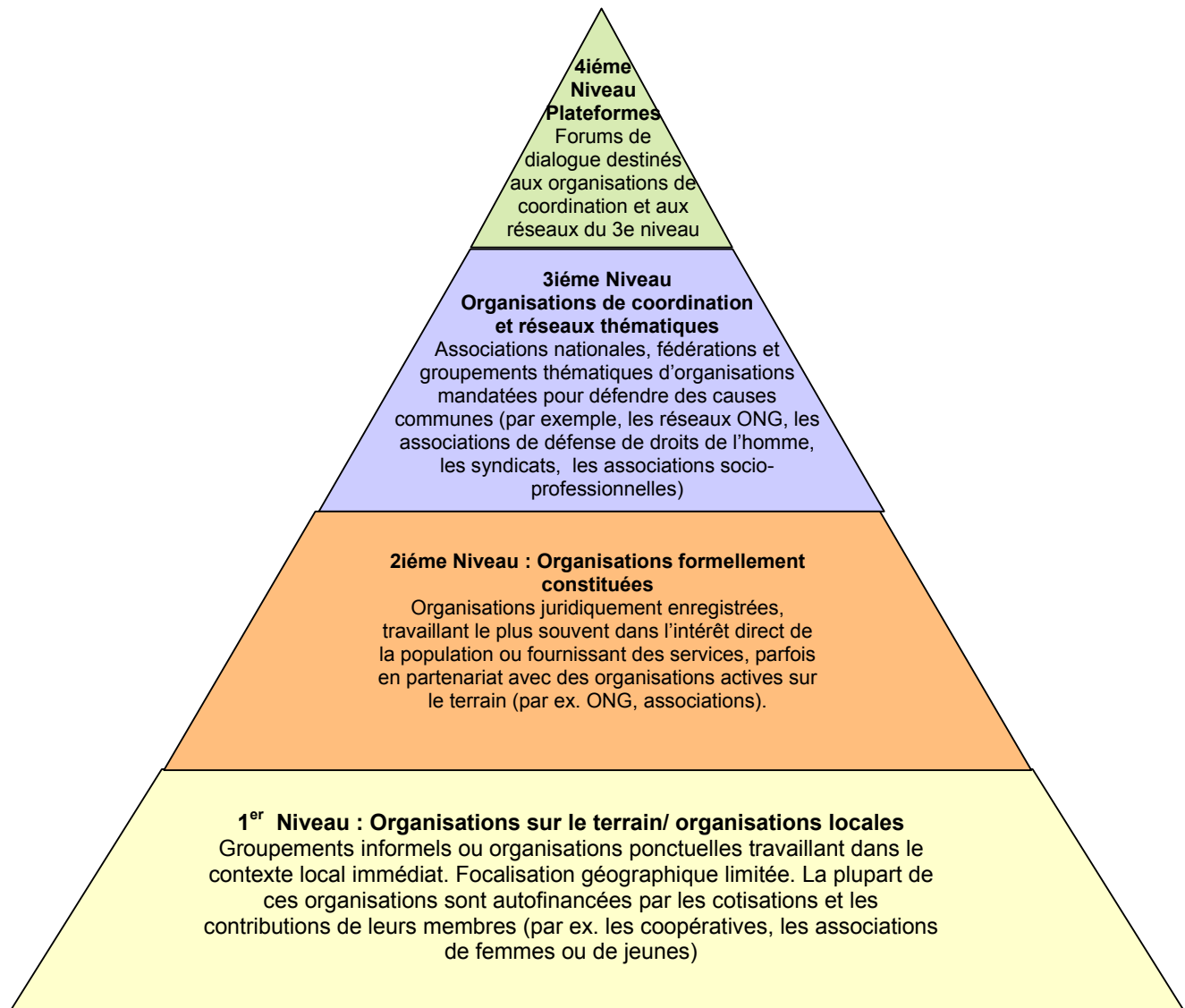
Sources de confusion et question de fonds	Manifestations concrètes de cette confusion dans le contexte de la société civile mauritanienne
<p>Identité de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qui est acteur de la société civile et qui ne l'est pas? • Quels sont les éléments constitutifs de la société civile ? • Quels valeurs et principes sont partagés par les acteurs de la société civile ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs combinant « plusieurs casquettes » (acteur de la société civile, maire, fonctionnaire, dirigeant d'entreprise parastatale, homme d'affaires) • Influence forte d'intérêts tribaux • ONGs-bureau d'étude commerciale • Associations émanant de l'administration plutôt que d'une volonté réelle de leurs responsables • Des OSC qui attendent à être assisté par le gouvernement ou les bailleurs (sans autonomie financière de base)
<p>Missions et rôles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les missions de la société civile en tant que partenaires du développement ? • Dans quelle mesure la société civile se considère comme acteur de changement ? • Quelle valeur ajoutée apporte la société civile ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat des OSCs limités à la mise en œuvre de projet. • Absence d'OSCs axées sur la fonction de plaidoyer ou de dialogue • Logique de prestataire de services plutôt qu'acteur réel dans l'élaboration des politiques de développement économique et social • Manque de vision de nombreuses OSC quant à leur mission et rôles spécifiques • Valeur ajoutée souvent inexistante parce que mal définie et manque de spécialisation/concentration dans un secteur donné • Faible capacité d'action commune
<p>Ancrage social et représentativité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle relation les OSC ont-elles avec les populations ou les groupes qu'ils représentent ? • Quelle est la capacité de mobilisation politique et sociale ? 	<ul style="list-style-type: none"> • ONGs dites « cartables » • Liens faibles voire inexistantes avec la base (surtout dans les cas d'ONG urbaines) • Systèmes de reddition de comptes « vers le bas » très peu développés • Forte personnalisation dans la gestion des OSC (autour de la personne du Président) • Liens distants (et souvent) hiérarchiques entre OSC au niveau national et à l'intérieur du pays • Faible capacité de mobilisation sociale
<p>Relations avec l'Etat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment la société civile se définit-elle par rapport à l'Etat (central et local) ? • Comment la société civile s'assure de son indépendance par rapport à l'Etat ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Politisation de certaines OSC de la société civile • Cooptation par l'administration centrale ou par les services décentralisés de l'Etat • Relations de tutelle • Manque d'esprit critique par rapport à l'action de l'Etat • Dépendance financière • Confusion de rôles

63. Cette analyse de la genèse et de l'évolution de la société civile mauritanienne devrait inciter au **réalisme** et à la **prudence** dans l'élaboration d'un programme d'appui dans le cadre de la coopération Mauritanie-CE.
- Réalisme dans le sens qu'il faudra construire le programme sur la base de la société civile existante, avec toutes ses particularités, et non pas sur la base de modèles importés qui ne correspondent pas au stade précoce de développement de la société civile. Il faudra « donner le temps au temps » pour que les acteurs clarifient leur identité et missions et renforcent leur capacité à intervenir comme acteur de changement politique et social. En outre, une société civile très jeune, qui connaît un processus de croissance brusque, présente inévitablement des « maladies d'enfance ». Il faudrait se garder d'une lecture trop négative de la situation actuelle de la société civile mauritanienne, mais plutôt essayer de voir les dysfonctionnements actuels comme une phase dans l'évolution de la société civile.
 - La prudence s'impose également comme principe de base. Un défi majeur reconnu par nombreux interlocuteurs consiste à faire la distinction entre les « vrais » acteurs de la société civile --à responsabilité sociale et disposant une d'une assise réelle-- et les « faux » acteurs de la société civile --qui sont motivés par un intérêt particulier ou qui appartiennent en fait à d'autres sphères (tel que le domaine politique, la fonction publique, le secteur privé marchand).

2.2.2 La typologie d'acteurs

64. Comment faut-il lire et comprendre la scène complexe et diversifiée d'acteurs de la société civile présents en Mauritanie, tant au niveau de la capitale qu'au niveau décentralisé ? Une typologie d'acteurs peut servir à cette lecture.
65. Dans l'élaboration d'une typologie il faut **tenir compte de plusieurs éléments** :
- le besoin impératif de ne pas réduire la société civile aux seules ONGs (risque réel en Mauritanie, vu leur prépondérance numérique et l'attention qu'ils reçoivent dans les schémas d'appui du gouvernement ou des bailleurs de fonds) ;
 - les catégories/dénominations juridiques d'OSC qui existent dans un pays déterminé (en se basant sur les lois régissant le statut des associations à but non lucratif) ;
 - les différentes formes de structuration des OSC (par exemple : organisations informelles ; associations avec un statut formel ; réseaux ; plateformes) ;
 - la localisation des OSC (sont-elles actives au niveau national ? au niveau local ? à plusieurs niveaux ?)
 - les forces et faiblesses des OSC (par exemple : capacités techniques et de plaidoyer, proximité avec les populations, représentativité, gouvernance, contraintes, etc.) ;
 - la définition large des acteurs non étatiques dans l'Accord de Cotonou (qui intègre des acteurs comme les organisations socioprofessionnelles, les syndicats, les organisations religieuses, etc.).

66. En vue de capter tous ces éléments, la pyramide présentée ci-dessous s'avère intéressante car elle offre un outil d'analyse qui peut s'adapter aux conditions de chaque pays. Ce mode de représentation permet de **catégoriser les différentes OSC selon leur niveau d'intervention (local, national), degré d'institutionnalisation et finalité**



67. En appliquant cette pyramide à la situation spécifique de la Mauritanie, on peut faire les constations suivantes :
- La Mauritanie est particulièrement riche en organisations du **premier niveau**, principalement des associations de développement à la base et les coopératives. Elles sont généralement structurées de façon informelle et oeuvrent surtout pour le développement économique et social du terroir
 - Au **2^{ième} niveau** on assiste en Mauritanie à une prolifération d'ONGs légalement reconnues, qui se présentent principalement comme prestataires de services, avec des capacités techniques et des systèmes de gouvernance interne variables. Les liens entre ces organisations intermédiaires et les populations à la base ne sont pas toujours évidents¹⁵. Certaines OSC mènent des activités et obtiennent des financements sans pour autant avoir reçu de récépissés.
 - Au **3^{ième} niveau**, on note une forte croissance des unions de coopératives (dans certaines régions) et des réseaux thématiques (tant au niveau de la capitale que de l'intérieur du pays) avec des fondations généralement peu solides. Il y a relativement peu de structures de coordination d'ONGs, ce qui s'explique principalement par le manque de solidarité entre OSC, la compétition, la méfiance ou les clivages politiques au sein de la société civile. Au 3^{ième} niveau, on trouve également les 3 syndicats de la Mauritanie ; nombreuses associations socioprofessionnelles¹⁶ et des d'associations de défense des droits de l'homme, dont seulement quelques unes ont reçu un agrément du Ministère de l'Intérieur tandis d'autres se l'ont vu refusé et sont donc formellement considérées comme 'illégalés'. (pour plus de détails voir encadré ci-dessous)
 - Au **4^{ième} niveau**, il n'y a pas de structure fédératrice des organisations de coordination ou des réseaux. Il n'y a pas de forum des acteurs non étatiques regroupant les différentes catégories d'acteurs dans la défense d'intérêts au niveau national ou par rapport aux bailleurs de fonds comme la CE¹⁷

¹⁵ A cet égard, l'étude doit faire état des critiques émises sur le terrain vis-à-vis des ONGs dites 'importées', afin d'exécuter des projets de développement et qui ont tendance à se substituer aux associations et capacités existantes localement.

¹⁶ On peut également noter l'absence d'une association nationale de consommateurs

¹⁷ Dans plusieurs pays africains, une structure de coordination chargée d'intervenir dans le cadre spécifique de la coopération ACP-CE a été mise en place, avec un succès varié.

Les OSC opérant dans le domaine des droits de l'Homme

On peut distinguer deux sortes d'associations de défense de droit de l'homme

- Les associations reconnues
- Les associations non reconnues

Le nombre est à peu près égale pour chacune des catégories : une quinzaine à peu près.

• Le premier groupe comprend essentiellement la première association des défenses des droits humains à avoir vu le jour en Mauritanie en 1986 la Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme (LMDH) qui est membre de l'Union africaine des droits de l'homme, du Centre arabe des droits de l'homme et de la Commission africaine des droits de l'homme. Cette association actuellement en perte de vitesse (mais en cours de relance) a été un peu présente comme observateur d'élections, dénonciateur de manquements aux droits humains à l'intérieur et à l'extérieur du pays. La LMDH a été à un moment donné le lieu de prédilection pour le recrutement des membres du gouvernement ce qui a contribué à la perte de beaucoup de ses cadres et à réduire de son indépendance et sa crédibilité. Parallèlement à cette association plus d'une dizaine d'ONGs autorisées agissent dans différents domaines allant de l'assistance aux détenus dans les maisons d'arrêts passant par l'assistance aux enfants démunis, la lutte pour les droits des femmes, la bonne gouvernance. Ces associations, parmi lesquelles on pourrait citer le forum national des droits de la femme et de l'enfant, l'association mauritanienne pour la santé de la mère et de l'enfant, l'association enfance et développement...etc. n'ont pas d'activités à l'extérieur. Il s'agit d'ONG féminines, qui pâtissent également des mêmes faiblesses que la LMDH par rapport à leur marge d'autonomie.

• La deuxième catégorie d'associations de défense des droits humains est regroupée au sein du Forum National des Droits de l'Homme (FONADH) non reconnu, et comprend une douzaine d'associations dont les plus importantes et les plus anciennes sont l'Association Mauritanienne des Droits de l'Homme (AMDH) et SOS Esclaves qui sont plus ou moins tolérées par l'administration, sans avoir cependant la possibilité d'organiser des événements publics ni d'agir au grand jour. Le refus de reconnaissance qu'oppose l'administration à ces organisations est fondé sur des considérations politico-sécuritaires car, elle considère qu'elles peuvent par leurs actions porter atteinte à la sécurité nationale et à la cohésion sociale par les thèmes qu'elles défendent, à savoir, la lutte contre l'esclavage et la dénonciation des agissements du régime à travers des tribunes étrangères. Ces associations sont affiliées à la commission africaine des droits de l'homme, la Fédération interafricaine des droits de l'homme, au Centre arabe des droits de l'homme et à la Fédération internationale des droits de l'homme. Elles collaborent ou appartiennent à des réseaux internationaux promotion des droits humains, de lutte contre la torture et la discrimination, ...etc. Le FONADH joue un important rôle de lobbying et de plaidoyer à l'extérieur et travaille avec les commissions spécialisées des Nations Unies. Les agences des Nations Unies entreprennent un plaidoyer suivi auprès du gouvernement afin de reconnaître ces associations et leur permettre de participer au suivi des questions relatives aux droits humains.

Il apparaît de l'analyse des OSC intervenant dans le domaine des droits de l'Homme que les OSC reconnues sont très actifs au niveau national notamment dans les domaines liés à l'assistance aux détenus et la défense des droits de femmes et des enfants, mais très peu sur les problématiques relatives aux droits humains en général et la lutte contre les abus en la matière. La seconde catégorie quant à elle est plus dynamique surtout à l'extérieur du pays à défaut de possibilité d'agir sur le plan national.

2.2.3 Forces et faiblesses

68. Dans un diagnostic, il convient également de faire le point sur les forces et faiblesses des organisations, afin de compléter la typologie de base, élaborée dans la section précédente. Conformément aux termes de référence et à la méthodologie de l'étude, cette analyse est faite à deux niveaux :

Deux éclairages sur la société civile

- (a) une analyse globale des forces et faiblesses des acteurs de la société civile
- (b) une analyse institutionnelle ('mapping') plus détaillée d'un échantillonnage d'OSC par catégorie d'acteurs en fonction de plusieurs critères (tels que la capacité institutionnelle, implication dans la conduite des politiques, gouvernance interne)

(a) L'analyse globale des forces et faiblesses de la société civile

69. Le tableau ci-dessous présente l'analyse globale des principales forces et faiblesses des OSC, telles qu'observées dans les différentes régions visitées et dans la capitale lors de la phase de diagnostic par l'équipe de consultants.

<i>Zone géographique</i>	<i>Principales Forces</i>	<i>Principales faiblesses</i>
Adrar	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel en ressources humaines • Esprit volontariste • Forte solidarité • Bonne connaissance des problèmes de terrain • Culture de partenariat et de travail communautaire • Climat politique adéquat 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible éveil des OSC • Perception peu claire du rôle de la société civile • Dispersion des acteurs liée au manque de spécialisation et d'un cadre de concertation • Récupération d'une grande majorité des OSC par l'administration • Politisation de certaines OSC • Faiblesses des capacités institutionnelles • Manque de formation et d'organisation • Faiblesse des moyens (manque d'appui direct)
Gorgol	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des problèmes des populations • Potentiel en ressources humaines • Esprit volontariste • Capacité de mobilisation des populations 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'éveil de la société civile • Perception peu claire du rôle de la société civile • Dispersion des acteurs (absence de cadre de concertation) • Absence de spécialisation • Absence d'objectifs clairs pour certaines OSC • Faiblesse des compétences (ce qui limite le dialogue avec l'administration et les bailleurs de fonds) et d'organisation • Faiblesse des moyens
Brakna	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des problèmes des populations • Potentiel en ressources humaines • Esprit volontariste • Existence d'initiatives qui facilitent l'émergence d'OSC et leur action 	<ul style="list-style-type: none"> • Esprit de volontariat limité • Absence d'un vrai soutien populaire • Espace d'intervention réduit (concentration dans les grandes villes) • Absence de spécialisation • Absence d'objectifs clairs pour certaines OSC • Politisation de certaines OSC • Très forte personnalisation de la plupart des OSC • L'existence d'OSC ayant des buts lucratifs pénalise souvent celles qui oeuvrent pour l'intérêt commun • Manque d'information sur les opportunités de participation • Faible solidarité entre OSC • Influence tribale sur les actions des OSC • Dépendance vis-à-vis de l'administration et des financements extérieurs • Faiblesse des compétences techniques • Faiblesse des moyens

Assaba	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des problèmes de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'éveil, surtout dans les communes rurales • Dispersion • Manque de spécialisation • Tendance approche 'projet' dominante • Faiblesse des capacités institutionnelles • Manque d'opportunités de formation
Hodh el Gharbi	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des problèmes du terrain • Habitude de travailler avec les partenaires • La plupart des OSC a reçu des formations (projet PAC de la GTZ) • La Cybercommune d'Aioun est un espace d'échange et d'interaction des OSC 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de l'éveil, surtout dans les communes rurales • Dispersion • Manque de spécialisation • Faiblesse des capacités institutionnelles
Nouakchott	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel dynamique important mais pas canalisé • Mouvements/OSCs à vocation sociale de plus en plus dynamiques • Existence d'un noyau d'ONGs 'techniques' compétentes comme prestataires de services • Prise de conscience grandissante auprès de certains acteurs (par exemple les syndicats) de la nécessité de jouer un rôle constructif comme partenaire de dialogue • Existence de partenariats constructifs avec les ONG internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Confusion des rôles et mandats • Dispersion ou absence de coordination inter-OSCs • Prolifération désordonnée de nouvelles structures (notamment les réseaux) • Absence de fonds propres • Manque de spécialisation • Prédominance de l'approche projet • Fortes tensions, rivalités et luttes de pouvoirs (ayant causé l'échec de la tenue de l'Assemblée générale du Cyberforum) • Acteurs combinant rôles publics et de société civile • Affiliation politique et clientélisme marqués • Existence d'organisations de défense de droits de l'homme opérant hors du cadre légal

70. A partir de ce tableau, il est possible de faire **six constats transversaux** majeurs

(1) Un diagnostic global largement partagé. Le tableau synthétique montre d'abord à quel point les mêmes forces et faiblesses se retrouvent souvent chez les OSC des différentes régions et dans une certaine mesure, au niveau des OSC de la capitale. Ensuite, il permet d'identifier certains besoins communs en matière de renforcement de capacité institutionnelle, partagés par un large nombre d'acteurs (voir encadré)

Renforcement des capacités : les principaux besoins communs des OSC

- Clarification de la vision, du mandat et des rôles de la société civile et de ses relations avec l'Etat (central et local)
- Mise en place de mécanismes de diffusion de l'information sur les possibilités de participation dans le cadre de programmes du gouvernement ou des partenaires (et en particulier sur l'Accord de Cotonou)
- Capacité de gestion (gestion d'organisation, planification stratégique, spécialisation thématique et sectorielle, adoption d'approches programmatiques)
- Appui technique pour la valorisation des connaissances
- Fonctionnement démocratique des structures
- Capacité de mise en réseau
- Structuration de la société civile
- Mise en place de cadres de concertation permettant l'échange et l'interaction
- Capacité d'analyse des politiques publiques
- Capacité de dialogue et de défense d'intérêts
- Financement de l'institutionnalisation des OSC

(2) Des différences importantes selon la localité. La cartographie révèle également des différences intéressantes entre les zones visitées. La réalité est différente pour les OSC opérant dans la capitale. En général, l'élément 'politique' est beaucoup plus présent que dans les régions. Il se reflète entre autres par des comportements opportunistes, des luttes de pouvoir, l'émergence de structures poursuivant des intérêts particuliers, etc. Ces facteurs fragilisent et décrédibilisent une partie importante des OSC de la capitale. Au niveau des régions, on peut noter des différences importantes en matière de capital social existant et des dynamiques de développement internes à la société civile.

La société civile 'bouge' : Quelques exemples du terrain

- Impact de la Cybercommune d'Aioun (espace de rencontre et d'échange des OSC du Hodh el Gharbi) dans le renforcement de capacité et la structuration de la société civile dans cette Wilaya => prototype de « réseau naturel » qui enraine la culture de travail en réseau.
- Réussite du transfert d'activités d'OXFAM GB à l'ONG SLODA dans la commune rurale de Gaet teydouma (Tamchekett) qui a contribué à l'émergence d'une structure locale crédible et compétente ayant une réputation dans le domaine de la sécurité alimentaire => SLODA est désormais sollicitée par d'autres partenaires comme le PAM.
- Succès des associations oasiennes en Adrar et dans l'Assaba avec l'appui du projet OASIS (financement FIDA) dans la gestion participative d'activités génératrices de revenus => amélioration des conditions de vie des populations oasiennes contribuant ainsi à la sauvegarde de ce patrimoine (fixation des populations).
- Originalité de l'Association de défense des petits entrepreneurs et prestataires de services de l'Assaba dans la défense de l'intérêt de leurs membres victimes de « l'importation d'opérateurs de la capitale » n'ayant pas forcément d'avantages comparatifs par rapport aux locaux ==> type d'organisation socioprofessionnelle de défense d'intérêt de groupe cible (renforcement de la décentralisation).

(3) La concentration de l'action de la société civile dans les zones urbaines. Phénomène qu'on dénote également dans d'autres pays africains, l'action de la société civile a tendance à cibler les villes à cause de la proximité des centres décisionnels et/ou de la présence des bailleurs de fonds. Il en résulte une marginalisation des communes rurales, où l'éveil de la société civile prend du retard par rapport au reste du pays

(4) Une prise de conscience et une appropriation croissante de la notion de société civile et des nouveaux rôles qu'elle pourrait jouer. La cartographie dans les régions confirme que la grande majorité des OSC s'implique surtout dans des actions de développement à la base, suivant une approche projet classique. La connaissance et/ou l'expérience concrète des OSC avec d'autres rôles de la société civile (par exemple, la défense d'intérêts, la participation au dialogue sur les politiques, le contrôle de l'action publique) est encore très limitée. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation : le manque de compréhension du rôle de la société civile, le manque de capacité, la faible solidarité entre OSC, le manque de cadre de concertation, ou l'existence de blocages politiques ou administratifs à la participation.

Le diagnostic a toutefois permis de constater une prise de conscience croissante auprès de nombreuses OSC de la nécessité de clarifier la notion de société civile (« qui est société civile, qui ne l'est pas ? »). Différents familles d'acteurs ont exprimé leur point de vue sur les éléments qui devraient idéalement constituer l'identité et la spécificité de la société civile mauritanienne, comme acteur distinct de l'Etat et/ou du secteur privé. Cet exercice a également été fait lors des 3 ateliers régionaux et de l'atelier national, résultant dans une validation globale de l'analyse réalisée (pour plus de détails voir Annexe 6).

Éléments constitutifs de l'identité des OSC : Perceptions des acteurs consultés lors de phase du diagnostic

Sur l'identité des OSC

- « Ensemble de volontaires organisés et disposés à servir la société »
- « Ensemble d'individus oeuvrant dans le cadre d'organisations ayant des objectifs de développement et de défense d'intérêt des populations »
- « Toute organisation non gouvernementale travaillant pour le développement économique et social des populations et ayant un lien direct avec les populations »
- « Lutte contre la pauvreté »
- « Organisations oeuvrant pour l'éveil des populations »
- « Organisation non affiliée à des structures gouvernementales/ indépendante du pouvoir /Organisations dont les objectifs ne sont pas réglementés par le pouvoir »
- « Société civile dans son ensemble en dehors l'Administration »

Sur les rôles à jouer

- « ... l'atteinte d'intérêts communs ... »
- « ... constituer un trait d'union entre l'Administration et les populations ... »
- « ...compléter l'action du Gouvernement ... »
- « ...être actif à différents niveaux ...»
- « ... véhiculer des valeurs et des changements ... »
- « ...véhiculer une culture de dialogue... »
- « ...contribuer à la prise de conscience de la citoyenneté et de la démocratie... »
- « ... renforcer la participation de la société civile à la gouvernance démocratique du pays... »
- « ...défendre les intérêts de la base... »

Sur ses propres responsabilités

- « ... mettre en place une gouvernance démocratique 'non personnalisée'... »
- « ...revoir ses réflexes d'appartenance ethnique... »
- « ... fonctionnement selon des approches participatives et consensuelles... »
- « ...besoin pour les OSC de donner l'exemple en matière de citoyenneté (paiement d'impôts, sauvegarde de l'environnement) »
- « ...volonté de s'organiser afin d'être un partenaire crédible pour l'Etat et les bailleurs ... »

Ces perceptions, livrés en vrac dans ce tableau, démontrent que le débat identitaire est en cours au niveau de la société civile. Les éléments énoncés ci-dessus devraient servir de **source d'inspiration dans l'élaboration de critères d'éligibilité** pour le futur programme d'appui.

(5) La relation complexe entre société civile et administration locale.

Cette dimension ressort clairement du tableau récapitulatif. Plusieurs références ont été faites, lors des consultations, aux mécanismes de « récupération » de l'action de la société civile par l'administration. Il a souvent été remarqué par les OSC que l'administration constitue « un frein » au développement de la société civile comme partenaire, car elle serait peu ouverte à impliquer les OSC dans les processus décisionnels. D'autres OSC ont reconnu leur propre responsabilité dans l'amélioration de la relation avec l'administration. Une société civile locale divisée, aux faibles compétences, peut difficilement se projeter comme partenaire crédible auprès de l'administration. Mais la mission a également pu noter des dynamiques positives, où société civile et administration essaient de construire de nouveaux partenariats pour le développement local dans le respect du rôle de chacun (Collectif régionaux des Maires, Fédération des organisations socioprofessionnelles du Hodh el Gharbi, BAFE [Assaba],.....).

(6) L'impact des bailleurs de fonds. Dans un contexte de rareté de ressources disponibles pour l'action de la société civile et pour son renforcement institutionnel, le poids des bailleurs de fonds est un acteur de première importance. L'exemple du Hodh el Gharbi démontre comment la présence du projet PAC de la GTZ a contribué à développer toute une série de 'forces' au sein de la société civile locale, avec un effet multiplicateur potentiel dans le temps.

(b) L'analyse institutionnelle plus détaillée ('mapping') par catégorie d'acteurs

71. Conformément aux Termes de référence, la mission a également procédé à une courte analyse institutionnelle ¹⁸ d'OSC sur la base d'un échantillonnage, appartenant aux différentes catégories d'acteurs identifiés, dans la capitale et dans les zones visitées.
72. En recoupant les informations ainsi obtenues, il est possible d'approfondir l'analyse de base qualitative par niveau d'intervention et par catégorie d'acteurs. Les **3 tableaux récapitulatifs** ci-dessous tentent de mieux cerner la situation actuelle des OSC en utilisant 7 critères d'appréciation. Toutefois, il est clair que **ce type d'exercice a des limites méthodologiques**. Dans ce contexte, les tableaux n'ont pas pour ambition de refléter toute la variété de situations qui peut exister au sein de chaque groupe d'acteurs, et encore moins de porter un jugement. Ils essaient seulement de faire des constats généraux pour mieux saisir l'état des lieux et pour stimuler le débat lors des séminaires.

¹⁸ A ce stade, il ne s'agissait pas de faire un véritable 'scanning' d'OSC. Aussi à cause de contraintes de temps, l'exercice s'est limité à une analyse institutionnelle rapide sur base d'un questionnaire commun.

MAPPING' OSC DU PREMIER NIVEAU : ORGANISATIONS A LA BASE

(Groupements informels ou organisations ponctuelles travaillant dans le contexte local immédiat et généralement auto-financées par les cotisations et les contributions de leurs membres)

CRITERES TYPE D'ACTEURS	Capacités techniques pour la mise en oeuvre de projets	Capacités en termes de défense d'intérêts et plaidoyer	Capacités en termes de dialogue politique	Implication dans la définition et la conduite des politiques locales	Implication dans la définition et la conduite des politiques nationales	Proximité des populations – Représentativité	Gouvernance (démocratie interne, transparence financière)
Associations de développement à la base	+/-	-	-	-	-	-	--
Coopératives	+/-	--	--	--	--	+	+/-
Associations de femmes	+	+/-	+/-	-	+/-	+	-
Associations de jeunes	-	+/-	-	--	--	+/-	+/-

Clés de lecture : ++ (très bon) ; + (bon) ; +/- (satisfaisant) ; - (faible) ; -- (très faible)

OSC DU DEUXIEME NIVEAU : ORGANISATIONS FORMELLEMENT CONSTITUÉES

(Organisations juridiquement enregistrées avec statuts, travaillant le plus souvent dans l'intérêt direct de la population ou fournissant des services, parfois en collaboration avec des organisations à la base)

CRITERES TYPE D'ACTEURS	Capacités techniques pour la mise en oeuvre de projets	Capacités en termes de défense d'intérêts et plaidoyer	Capacités en termes de dialogue politique	Implication dans la définition et la conduite des politiques locales	Implication dans la définition et la conduite des politiques nationales	Proximité des populations – Représentativité	Gouvernance (démocratie interne, transparence financière)
ONGs de développement	+/-	-	-	-	-	- +/-	-- -
Associations socioprofessionnelles	-	+/-	-	+/-	-	+	+/-
Associations des maires	+	++	+	+	+/-	++	++

Clés de lecture : ++ (très bon) ; + (bon) ; +/- (satisfaisant) ; - (faible) ; -- (très faible)

MAPPING' OSC DU TROISIEME NIVEAU : ORGANISATIONS DE COORDINATION ET RESEAUX THEMATIQUES

(Associations nationales, fédérations et groupements thématiques d'organisations mandatées pour défendre des causes communes)

CRITERES TYPE D'ACTEURS	Capacités techniques pour la mise en oeuvre de projets	Capacités en termes de défense d'intérêts et plaidoyer	Capacités en termes de dialogue politique	Implication dans la définition et la conduite des politiques locales	Implication dans la définition et la conduite des politiques nationales	Proximité des populations – Représentativité	Gouvernance (démocratie interne, transparence financière)
Union de coopératives	+	-	-	+/-	--	++	-
Associations socioprofessionnelles	+/-	+/-	+/-	+	-	+	-
Réseaux thématiques dans les régions	+	+	+/-	+	-	++	+/-
Réseaux thématiques dans la capitale	-	-	-	-	-	-	--
Coordination d'ONGs	-	+/-	-	-	-	+/-	--
Associations de défense des droits de l'homme	+	+	+	+	+/-	+/-	+
Syndicats	+/-	+	+	-	+/-	+	+/-
Associations religieuses	+	+	+	+/-	+	++	+

Clés de lecture : ++ (très bon) ; + (bon) ; +/- (satisfaisant) ; - (faible) ; -- (très faible)

2.2.4 Nouvelles dynamiques au sein de la société civile

73. L'approche préconisée dans la démarche de l'étude est de partir de la société civile telle qu'elle se présente dans la réalité (sans modèle normatif) et de concevoir son développement institutionnel comme un processus évolutif. L'analyse ci-dessus a permis d'identifier les principales forces et faiblesses de cette société civile jeune et confrontée à de multiples changements internes et externes.
74. Ces mutations rapides de la société civile mauritanienne entraînent des dysfonctionnements et même certaines dérives, mais génèrent également de **nouvelles dynamiques**. Celles-ci demeurent **embryonnaires et fragiles**, mais sont en même temps **porteuses de changements positifs**. Le futur programme d'appui à la société civile devrait s'inspirer sur ces dynamiques en essayant de les renforcer.
75. Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des dynamiques observées lors des consultations dans la capitale et dans certaines régions du pays.

TYPES DE NOUVELLES DYNAMIQUES	FORMES D'EXPRESSION	RISQUES
1) Dynamiques de développement à la base	<ul style="list-style-type: none"> • Culture de travail communautaire (Adrar) • OSC (particulièrement les ONGs dans le Hodh el Gharbi, le Gorgol et l'Assaba) impliquées dans la sensibilisation (santé, droits de la femme, assainissement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui financier nécessaire pour arrêter l'exode vers les grands centres urbains
2) Dynamiques de structuration de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en réseau d'OSC (Hodh el Gharbi et Brakna) • Cybercommune comme lieu d'échange et d'interaction (Hodh el Gharbi) • Création de nouveaux réseaux d'OSC au niveau de la capitale et certaines grandes villes • Structuration thématique autour des OMD 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus n'étant pas mûr, risque d'érosion sans accompagnement après clôture du Projet d'appui aux collectivités (PAC) appuyé par la GTZ (absence de perspective) • Répétition du scénario « Cyberforum » – donc besoin d'appuyer l'autonomisation • Risque de prolifération de réseaux artificiels (sans intérêts et objectifs communs) • Initiative poussée par les partenaires qui n'est pas propre à la société civile

<p>3) Dynamiques de dialogue et de collaboration avec l'Etat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OSC et Etat recherchent de nouvelles formes de partenariat dans plusieurs régions et villes • Dialogue tripartite (Etat, SC, partenaires) au niveau national sur l'appropriation des OMD 	<ul style="list-style-type: none"> • Récupération par les élus ou par l'administration des objectifs et financements • Les responsables des OSC privilégient la recherche de fonds plutôt que la poursuite d'un mandat social • Accès aux financements limité aux OSC les mieux informées, les mieux structurées et les plus « connectées » (pas nécessairement proches des populations) • Implication de la société civile demandée par les partenaires financiers
<p>4) Dynamiques de changement social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Défense d'intérêts effective par certains groupes (agriculteurs, éleveurs, mouvements féminins dans le Gorgol et le Brakna, populations oasiennes dans l'Adrar et l'Assaba) • Intérêt à participer effectivement dans le CSLP régionalisé • Recherche d'un dialogue ouvert et constructif sur les enjeux de développement nationaux/sectoriels • Intérêt des OSC à participer à de nouvelles initiatives de contrôle de l'action publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation réduite à des consultations ad hoc, sélectives, sans impact • Absence de cadres de dialogue « multi-acteurs » effectifs et institutionnalisés • Manque d'appui politique pour l'initiative et résistance à la participation des OSC au processus

76. L'existence de dynamiques porteuses, surtout au niveau de la base (par exemple la mise en réseaux, les OSC comme acteurs de changement social, la concertation) ouvre des perspectives intéressantes pour le futur de programme d'appui à la société civile. Au niveau national, les nouvelles initiatives de dialogue semblent également avoir un potentiel. Le tableau suggère en outre qu'il faudra veiller à faire la distinction entre dynamiques propres à la société civile et celles initiées ou portées par les bailleurs de fonds et à l'absence d'interactions et de dynamiques transversales entre niveaux national et local.

2.2.5 Perceptions sur les enjeux de la société civile

77. Comment les acteurs de la société civile perçoivent-ils le **futur du secteur associatif** mauritanien dans le double contexte de l'évolution du pays et des profonds changements dans le monde ? Si tous les acteurs reconnaissent la jeunesse de la société civile et le besoin de renforcer les capacités des organisations impliquées, s'accordent-ils sur les phases suivantes du développement institutionnel de ce secteur dans les années à venir ? Quelle est leur perception des enjeux majeurs auxquels les OSC vont devoir faire face ?
78. Lors des consultations sur le terrain, la mission a été frappée par l'existence de **deux perspectives contrastées sur la question des enjeux** de la société civile. Certaines OSC prônent clairement une **vision « technique »** sur les enjeux --une perspective généralement assez réductionniste, à court terme et fortement basée sur les besoins de l'organisation elle-même. D'autres défendent une vision **« stratégique »** --une perspective qui situe les enjeux dans le cadre plus large de l'évolution désirable de la société mauritanienne et des nouveaux rôles que les OSC sont amenées à jouer comme acteur de changement social.
79. Le tableau suivant analyse les perceptions des uns et des autres en comparant les positions respectives autour de **cinq enjeux principaux** :
- La clarification de la notion de société civile
 - Le renforcement des capacités
 - La professionnalisation et la spécialisation
 - La mise en réseau et la structuration
 - L'amélioration de l'accès aux fonds

TYPE D'ENJEUX	VISION « TECHNIQUE »	VISION « STRATEGIQUE »
Clarification de la notion de société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Pas considéré comme une priorité 	<ul style="list-style-type: none"> • Considérée comme un préalable à la consolidation d'une société civile crédible, effective et viable, pouvant jouer ses multiples rôles dans le processus de développement • Reconnaissance du besoin d'une gouvernance interne à la société civile (élaboration d'un code d'éthique) • Reconnaissance du besoin de « faire le tri » dans la société civile (sur base de critères d'éligibilité) • Reconnaissance du besoin de clarifier le partage des rôles entre société civile et l'administration • Intérêt pour la mise en place de mécanismes de suivi de l'action de la société civile et de la qualité de celle-ci • Insistance sur la nécessité de revoir le cadre légal de façon participative

Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Considéré principalement dans la perspective de renforcement des capacités techniques pour l'exécution de projets de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Considéré dans la double perspective de renforcement des capacités techniques et des capacités à jouer un rôle de partenaire au développement à part entière (capacité de proposition, esprit critique, défense d'intérêts, plaidoyer)
Professionnalisation et spécialisation	<ul style="list-style-type: none"> • Généralement pas soutenue ou poursuivie de façon cohérente (car en conflit avec besoin de maximaliser l'obtention de financements)¹⁹ 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin reconnu, même si dans la pratique les deux défis n'ont pas encore été réellement adressés
Mise en réseau et structuration de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt souvent limité (vision « coût-efficacité ») • Orienté vers la captation de fonds plutôt que vers le renforcement de la capacité à participer au dialogue sur les politiques • Faible motivation à investir du temps et des ressources dans le processus de mise en place et de consolidation du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience du besoin impératif à mettre en place des mécanismes d'échange et de concertation • Prise de conscience de la valeur ajoutée de réseaux bien structurés (efficacité, expertise, crédibilité, défense d'intérêts) • Orienté davantage vers la mobilisation sociale pour la défense d'intérêts et la participation au dialogue • Volonté à investir dans un processus de construction de réseaux durables (portés par des intérêts et des objectifs communs ainsi que par des systèmes de gouvernance performants)
Améliorer l'accès aux fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'appui financier est perçu comme le principal problème institutionnel²⁰ • Recherche de fonds pour des projets est la première priorité 	<ul style="list-style-type: none"> • Perception assez répandue chez les OSC « crédibles » et expérimentées qui est la nécessité de l'autofinancement d'une partie si infime soit elle des projets pour en garantir l'appropriation et la durabilité • Priorités en terme de financement différentes, plus axées sur la facilitation de processus de concertation, dialogue (« notion d'actions soft »)

¹⁹ Illustratif de ce phénomène est la tendance d'OSC à vision technique de ré-orienter leurs activités vers les nouveaux thèmes à la mode chez le gouvernement ou les bailleurs de fonds (par exemple le SIDA)

²⁰ Ainsi, à la question sur les besoins en matière de renforcement de capacités, de nombreuses OSC ont souvent réduit leur réponse à la seule dimension d'accès au fonds (sans se poser d'autres questions institutionnelles liés à l'identité de l'OSC, la capacité de gestion, la gouvernance des structures, les capacités en entrer en partenariat, le besoin de consolidation organisationnelle à moyen et long terme, le développement du secteur associatif, etc.)

80. Dans la pratique, la distinction entre les deux visions n'est pas toujours aussi nette. Certaines OSC ont une vision sur les enjeux qui est partagée entre les deux perspectives. Toutefois, ce tableau concernant les enjeux, permet d'identifier toute une série d'attentes d'ordre stratégique par rapport au futur programme d'appui à la société civile. Celles-ci devront être valorisées au moment de faire les choix clés sur les axes d'intervention du programme.

2.3 Stratégies d'appui des bailleurs de fonds

2.3.1 Aperçu des approches suivies et des programmes d'appui

81. Le désengagement progressif de l'Etat, l'émergence de nombreuses associations et organisations de la société civile dans les années 90 ainsi qu'une reconnaissance croissante de leur rôle dans la mise en œuvre de projets et programmes de développement ont amené les partenaires financiers et ONG internationales à financer des **projets de renforcement des capacités de la société civile** que l'on pourrait qualifier de « **première génération** ». Ce type d'appui avait principalement pour vocation d'appuyer l'émergence d'organisations et d'associations de développement et/ou de renforcer leur capacité de mise en œuvre lorsque celles-ci avaient déjà le mérite d'exister.
82. Saisissant les opportunités qui s'offraient à l'époque, ces premières tentatives ont cependant été fortement limitées par le contexte politique et juridique. Ceci explique les caractéristiques des approches adoptées et l'impact relativement faible sur la société civile dans son ensemble. Ainsi ce sont **principalement des approches de type projets plutôt que processus** qui ont été mises en œuvre, en ce sens qu'elles visent le renforcement des capacités d'exécution des OSCs plutôt que celui de leur capacité de « partenaire au développement » (capacité de proposition, de dialogue, de suivi de l'action publique, etc.).
83. En terme d'appui financier cela s'est traduit essentiellement par des appuis ponctuels à une catégorie d'acteurs de la société civile, le plus souvent des ONG, la mise en place de fonds en vue du renforcement de leurs capacités dans un secteur donné, et/ou l'organisation de formation ou d'ateliers d'échange. Ce type d'approche reste, aujourd'hui encore, relativement commun comme le prouve l'encadré ci-dessous.

Un exemple de renforcement des capacités :

Le Fonds d'Appui à la Professionnalisation des ONGs nationales de Développement (FAPONG)

Partant du constat que les difficultés d'organisation et de professionnalisation des ONGs constituent un frein à la réussite des politiques nationales de développement le FAPONG a été conçu à l'origine (dans le cadre du processus du CSLP), pour promouvoir un rôle plus actif des ONGs dans le processus de lutte contre la pauvreté. Appuyé par le PNUD et le Commissariat au Droit de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion (CDHLCPI), la mise en place d'un tel Fonds répondait au départ à un triple objectif:

- constituer un cadre de mobilisation de ressources pour la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités;
- renforcer les capacités des ONGs nationales et promouvoir leur professionnalisation et leur spécialisation;
- créer un cadre et des mécanismes d'allocation et d'utilisation transparente et efficace des ressources pour la lutte contre la pauvreté.

Décidé en 2002, le FAPONG a connu des difficultés de mise en place. Peu de partenaires au développement ont accepté d'y contribuer, seule la Banque Mondiale a franchi le pas et les résultats n'ont pas été considérés satisfaisants. Selon plusieurs interlocuteurs, le noeud du problème réside dans le manque d'un système transparent d'allocation des ressources (dispositif pourtant pour un programme étant conçu comme guichet financier). En l'absence de critères de sélection et de mécanismes d'attribution des fonds identifiés de manière concertée et transparente avec les principaux concernés (les ONG), le FAPONG est rapidement devenu l'objet de conflits. Toutefois, des dispositions ont été prises par le CDHLCPI et le PNUD pour le rendre opérationnel en 2005.

84. Les résultats et l'impact de ce type d'approche sont relativement faibles pour deux raisons :
- il répond essentiellement à une demande de financement de la part des OSCs qui se plaignent d'un manque de capacité ;
 - le renforcement des capacités est défini d'une manière très réductrice en ce sens qu'il est détaché de tout processus de dialogue ou dynamique propre à la société civile.
85. D'une manière générale, la mise à disposition de financement, d'une manière indépendante et non conditionnelle, c'est à dire séparé de tout autre processus consensuel (coordination, concertation, priorisation, mise en réseau etc.) a dans bien des cas des conséquences négatives sur les dynamiques propres à la société civile. Les OSCs étant essentiellement attirées par l'aspect purement financier, ce type d'approche a tendance à générer des conflits entre OSCs et a aussi malheureusement pour effet de maintenir les organisations bénéficiaires dans une logique de prestataire de service plutôt que de d'acteurs à part entière du développement.
86. En dépit des limites mentionnées ci-dessus, ce type d'approche a permis à certaines organisations crédibles d'émerger, particulièrement lorsque celles-ci ont pu bénéficier d'une convention de partenariat préconisant l'association avec une ONG internationale. Partant d'un principe de complémentarité ou de renforcement des capacités, ce procédé favorise le couplage d'une ONG internationale d'expérience et d'une ONG nationale (transfert de connaissances, échanges d'expertise et collaboration). Il ressort clairement en Mauritanie, que plusieurs des organisations de la société civile qui bénéficient

d'une réelle crédibilité au niveau national sont la résultante d'un partenariat constructif dans le cadre d'un projet de développement avec une ONG internationale. Ces organisations qui ont ainsi bénéficiées d'un transfert de compétence sur plusieurs années, sont qualifiées de professionnelles par l'ensemble de leurs interlocuteurs de part leur expertise et le savoir-faire qu'elles ont su développer. L'expérience menée par le GRET avec Eco Développement et Tenmiya, World vision avec Espoir, OXFAM avec Sloda, sont autant d'exemples encourageants.

Le renforcement des capacités à travers le partenariat :

OXFAM GB/KFW et la Structure Locale pour le Développement de l'Affolé (SLODA)

Oxfam GB, présente en Mauritanie depuis 1983, a mis en place, en Affolé, un vaste programme de développement intégré. A partir de 2000, elle a adopté un nouveau plan stratégique dont les principales orientations visaient son désengagement de l'opérationnalité en vue de travailler avec les organisations locales. Dans ce cadre, elle a favorisé la création d'une ONG nationale - **Structure Locale pour le Développement de l'Affolé (SLODA)**-.

S'inscrivant dans cette perspective, en partenariat avec Oxfam GB et fort de son appui, la SLODA a mis en place un Programme triennal de développement communautaire (2001-2004). Ce programme a bénéficié, outre d'un appui financier d'Oxfam GB, d'un financement de la KFW.

L'objectif global du projet vise l'amélioration des conditions de vie de populations vivant aux alentours des barrages du Hodh El Gharbi dans la moughataa enclavée de Tamchekett, à travers :

- L'amélioration de la sécurité alimentaire de la population de la zone du projet ;
- L'appui aux femmes dans leurs droits de se faire entendre ;
- La mise en place d'activités génératrices de revenus ;
- L'appui aux politiques de décentralisation

Le partenariat entre KFW/Oxfam GB et la SLODA s'est traduit par des mesures d'accompagnement visant le renforcement des compétences techniques de la SLODA. Le projet a démarré ses activités au mois d'août 2001:

Le renforcement des capacités s'est concrétisé par :

- La formation continue de l'équipe technique et du conseil d'administration de la SLODA
- la mise à leur disposition de moyens de communication
- un renforcement des capacités d'organisation et de gestion par le biais d'un encadrement rapproché, à travers des voyages d'études et d'échanges, des ateliers de courte durée, la restitution et feedbacks des missions d'appui et d'études au profit des membres ;

En terme de réalisation des objectifs de mise en œuvre du projet dont elle avait la responsabilité, la SLODA a pu réaliser plus de 80% des prévisions et ceci grâce à l'expérience de son équipe, à la motivation de ses membres et à leur grande connaissance du milieu.

87. Puisant une nouvelle légitimité dans les diverses politiques nationales (CSLP, Bonne Gouvernance, Décentralisation, etc.) et répondant aux exigences des nouvelles priorités des partenaires au développement (OMD, Cotonou, etc.), une « **seconde génération** » de programmes d'appui des bailleurs de fonds commencent à voir le jour. Ces programmes ont pour ambition
- Au niveau national : le renforcement des capacités au sens large des acteurs de la société civile (proposition, dialogue, mise en œuvre, suivi de l'action publique) à travers leur intégration dans des programmes dits sectoriels et/ou des espaces de concertation dit tripartite (gouvernement, partenaire au développement, société civile) ;
 - et au niveau décentralisé : le renforcement des approches liées au développement local et aux dynamiques participatives et de concertation ;
88. Les approches rencontrées **au niveau national** visent une intégration de plus en plus systématique des acteurs de la société civile à des programmes sectoriels d'investissement ou à des processus de dialogue multi-acteurs :
- Ainsi dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le PNUD a-t-il financé plusieurs ateliers d'information et de concertation (voire encadré ci-dessous). Il s'agit plus à ce stade d'exercices visant l'instauration d'un dialogue entre les différents acteurs (gouvernement, société civile, et les partenaires financiers) que l'élaboration de mécanismes visant l'institutionnalisation de ce dialogue. Certaines des actions menées ont également pour effet une structuration partielle de la société civile dans un contexte donné tel que la mise en place de réseaux thématiques autour des OMD ou la nomination d'ONG représentatives pour l'assemblée ECOSOC des Nations Unies.
 - L'UNICEF a développé dans son programme de coopération 2003-2008 un volet visant le renforcement des capacités techniques de la société civile, des ONG et des associations communautaires, avec une attention particulière pour le niveau communal.
 - Des partenaires tels que la Banque Mondiale visent plutôt à renforcer la participation des OSCs de manière sectorielle à travers l'ensemble du cycle de projet. Il s'agit des secteurs du développement rural, social, en particulier les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de l'environnement, de la santé et de la nutrition.
 - Par ailleurs d'autres partenaires tels que la France, l'Espagne ou les ONG internationales, contribuent à travers des processus de concertation ponctuelle le plus souvent dans le cadre de projets d'investissement dans le domaine social, à une plus grande intégration des acteurs de la société civile. La GTZ a quant à elle développé des modules de formation visant le renforcement des capacités de toute une série d'acteurs dont les ONG.

Le renforcement des capacités à travers le dialogue multi-acteurs : le dialogue autour de la réalisation des OMD

Considérant comme essentiel de soutenir le processus de démocratisation et les mécanismes de dialogue entre tous les acteurs du développement, le PNUD a financé au cours de l'année 2004 une initiative ambitieuse dont l'objectif était le suivant : *renforcer le dialogue politique, économique et social entre les différents acteurs de la société civile au sens large pour favoriser une vision consensuelle à long terme du développement*. Les acteurs invités à participer étaient les ONGs, les associations, les partis politiques représentés au Parlement, les syndicats, les organisations du secteur privé, les Imams et les Oulémas, les notabilités locales, les artistes, les médias, les collectivités locales, les organisations à base communautaire, les élus nationaux et locaux, les personnes ressources reconnues pour leur expertise, et les partenaires au développement.

Le dialogue a été organisé en fonction des différentes thématiques sous forme d'ateliers dans plusieurs villes du pays (Atar, Rosso, Nouadhibou, Nouakchott).

Les résultats attendus étaient les suivants :

- instaurer d'un débat entre les acteurs politiques et les OSCs sur le jeu démocratique, la justice et la citoyenneté ;
- lancer un forum électronique sur la citoyenneté ;
- consulter les acteurs économiques et sociaux pour la définition d'une vision partagée de leurs rôles dans le processus de développement économique et social ;
- instaurer un débat prospectif entre les divers acteurs autour du développement humain durable.

Cette initiative, à laquelle ont participé de nombreux acteurs de tous bords, a permis l'instauration d'un réel dialogue en ce sens que l'ensemble des participants a pu s'exprimer librement. Il s'agit du premier exercice de ce type en Mauritanie. Perçue par l'ensemble des acteurs de la société civile comme extrêmement prometteuse, cette initiative sera reconduite au cours de l'année 2005 notamment sur le thème de la gestion consensuelle des ressources du littoral.

89. Une seule initiative, à ce jour, visait le renforcement d'un processus de structuration propre à la société civile, celle du PNUD, offrant un appui technique et financier à une structure d'échange et de concertation des OSC au niveau national, le Cyber Forum (voir encadré ci dessous) . Le processus a toutefois été interrompu dans sa phase finale. Devant cette situation, le PNUD a préféré arrêter son appui.
90. **Au niveau local**, l'appui des bailleurs de fonds à la société civile s'effectue à travers le renforcement du développement participatif. Ce type d'approche développée et défendue à l'origine à petite échelle par des ONG internationales, s'est depuis généralisé à l'ensemble de la communauté des bailleurs qui y voient là une façon effective « de faire du développement ». Dans le contexte national de la Mauritanie, plusieurs éléments contribuent également à une généralisation de cette approche: les élections législatives et municipales organisées sur une base démocratique et transparente (octobre 2001) ainsi que la politique nationale en matière de décentralisation et déconcentration en phase d'opérationnalisation.

91. Capitalisant sur les expériences passées, ces programmes d'appui au développement local visent en priorité à renforcer **la stratégie de participation communautaire**. Plusieurs évaluations mettent en exergue la nécessité de favoriser les mécanismes de planification/coordination décentralisée et le renforcement de la participation des divers acteurs locaux (collectivités locales, maires, ONG, OSC, association de développement communautaire (ADC), communautés villageoises, coopératives) au processus de développement. Ainsi, cette nouvelle génération de programmes a pour objectif de renforcer la participation des communautés aux actions entreprises, de promouvoir les solutions adaptées au contexte local, de renforcer le suivi citoyen de l'action publique et d'assurer la pérennité des interventions de développement. Ceci se traduit par le financement d'activités visant :

- le renforcement de la vie associative et de la démocratie locale ;
- le renforcement des capacités locales à travers le renforcement des espaces de concertation ;
- le renforcement des capacités des acteurs locaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'élaboration des plans d'action communaux et l'accompagnement des Programmes de Régionalisation de Lutte contre la Pauvreté (PRLP) ;
- le renforcement de la capacité des élus ou encore
- le renforcement de processus à la base avec mise à disposition d'animateurs locaux.

92. **Les visites de terrain** ont clairement démontré l'impact que pouvait avoir ce type de programmes de renforcement des capacités sur la société civile et sur le changement d'attitude de l'administration et des autorités locales. Ainsi certaines OSC du Hodh el Gharbi et de l'Assaba sont devenues de réels interlocuteurs de la commune ; les programmes SBAH et PAC de la GTZ ont contribué à l'émergence d'une société civile crédible dans le Hodh El Gharbi (voire encadré ci-dessous) tandis que le projet OASIS dans l'Assaba a contribué à l'émergence d'associations oasiennes crédibles et très efficaces. Dans d'autres régions, tels que le Gorgol, l'intervention des partenaires au développement a poussé l'administration à être plus ouverte à l'égard de la société civile.

Projet PAC de la GTZ où un exemple de contribution à la structuration de la société civile dans l'Est mauritanien

Sur une période de 4 ans (2001-2004), la GTZ a mise en place dans le Hodh el Gharbi, un programme d'appui aux collectivités visant au renforcement des capacités des communes et à l'émergence d'une société civile dans la Wilaya après une longue intervention dans la région avec des projets sectoriels (Giernem/ Développement rural, Sbah/Santé). Spécifiquement, le projet PAC a appuyé les OSC suivant deux axes :

Mise en place d'espace de concertation et de dialogue :

- Appui l'émergence du CRM (Conseil régional des Maires du Hodh el Gharbi - regroupant les 27 communes de la Wilaya), devenu interlocuteur incontournable de l'administration dans la Wilaya ;
- La Cybercommune d'Aioun (lieu de formation, accès aux communications à moindre coût, espace d'échange et d'interaction des OSC de la wilaya) mise en place en collaboration avec le PNUD est un premier pas vers la structuration de la société civile au niveau de la région, expérience en cours de répliation dans l'Assaba. Elle a contribué à l'émergence naturelle de deux réseaux d'ONG qui travaillent en harmonie, et sont acceptés comme partenaires privilégiés aussi bien par l'administration que les bailleurs ;

Renforcement des capacités des OSC :

- Réalisation de plusieurs modules de formation notamment la méthode AFOR (atouts, faiblesses, opportunités, risques) sur la gestion et la recherche de partenariat ;
- Le réseau des cofondateurs communales est sans doute un exemple original de développement local en créant un partenariat ciblé entre la société civile et les communes.

Le projet PAC avait aussi d'autres activités qui visaient à améliorer l'éveil de la société civile et à l'amélioration des conditions de vie de groupe cible vulnérable :

- L'appui aux activités génératrices de revenus en faveur de groupe cible en collaboration avec certaines ONG actives a permis l'augmentation des revenus de ces groupes cibles d'une part et de rapprocher les OSC des populations.
- La mise en place de centres communautaires d'accès aux NTIC et à la télévision SAT dans certaines communes rurales a beaucoup contribué à l'éveil des populations notamment dans les communes enclavées et/ou isolées. L'espace communal est devenu un lieu d'échange privilégié de la société civile rurale.

93. Il est intéressant de noter la **différence d'approches** des partenaires au développement à l'égard de la société civile entre le **niveau national et le niveau local**. Le niveau national, plus politisé et plus complexe en terme d'enjeux (financier, leadership, information etc..) ne facilite pas les rapports avec la société civile et limite généralement les partenaires à des interventions de type 'projets'. De plus, l'absence apparente de dynamique ou d'initiatives porteuses propres à la société civile n'encourage pas à appuyer des processus 'structurants', dont les résultats sont moins évidents et qui souvent nécessite un accompagnement et un suivi important.
94. De ce fait, le niveau local, semble attirer de plus en plus de partenaires. Les programmes identifiés visent à appuyer des processus de développement à une échelle plus 'gérable' qui permettent des résultats et un impact visibles. Ces interventions qui s'inscrivent dans le contexte politique et institutionnel local favorisent une approche intégrée sur le long terme et une prise en compte des dynamiques et spécificités propres aux divers acteurs.

2.3.2 La participation de la société civile dans la coopération Mauritanie-CE

95. La participation de la société civile dans la coopération Mauritanie-CE a été jusqu'ici **très limitée**. L'ensemble de la coopération Mauritanie-CE repose depuis près d'une décennie sur le financement de grands programmes d'infrastructures routières qui représentent le secteur de concentration prioritaire (8 et 9^{ème} FED).
96. L'implication de la société civile à la coopération Mauritanie-CE s'est limité jusqu'ici à quelques projets financés sur les lignes budgétaires de la Commission Européenne (co-financement, environnement). Le programme des micro-réalisations lancé en octobre 2000 dans le cadre du programme d'appui communautaire à la sécurité alimentaire, n'a pas semble-t-il permis une participation significative des acteurs de la société civile à ce secteur.
97. L'adoption de l'accord de Cotonou a permis une prise de conscience de la nécessité d'impliquer les acteurs non étatiques dans la coopération Mauritanie-CE. Le Programme indicatif national 2001-2007 s'est ainsi donné pour objectif, entre autres, de renforcer la société civile afin d'en faire « *un partenaire de la vie économique, politique et sociale du pays* » et un volet d'appui à la société civile a été prévu au titre du deuxième secteur de concentration.
98. Du fait de la capacité limitée des organisations de la société civile, celles-ci n'ont pas été pleinement associées à l'exercice de **programmation** visant l'élaboration de la stratégie de coopération Mauritanie-CE.

2.3.3 Un bilan des actions de renforcement des capacités de la société civile

99. Faire le bilan des interventions visant le renforcement des capacités de la société civile n'est pas chose aisée ; l'objectif n'étant pas de porter un jugement mais plutôt de mieux cerner quel type d'activités a permis aux organisations de la société civile d'être plus efficaces et de mieux jouer leur rôle dans l'environnement qui est le leur.
100. Il apparaît si l'on observe le tableau ci-dessous que l'ensemble des actions de renforcement des capacités ait pris la forme d'ateliers ou de formations. Aucune intervention ne s'est attachée à mener une réflexion afin d'influer sur le contexte institutionnel et juridique dans lequel la société civile opère ou sur les éléments et mécanismes 'structurants' indispensables à sa crédibilité et sa légitimité.

Niveaux d'intervention	Type d'activités visant le renforcement des capacités des OSCs
Niveau National	Ateliers d'information Ateliers de concertation entre divers acteurs Formation ponctuelle sur le cycle de projet Appui technique a la structuration
Niveau Local	Ateliers d'information et de sensibilisation Ateliers de concertation Formation a l'élaboration de projets Formation a l'entrepreneuriat Appui à la structuration par catégorie d'acteurs (coopératives) Accompagnement de processus

101. Plusieurs initiatives visant la concertation et le dialogue ont par contre permis, particulièrement au niveau local, d'établir un climat de confiance entre divers type d'acteurs et d'influencer de manière durable les comportements. Au niveau national, ce type d'initiative reste encore trop limité pour pouvoir en observer l'impact.
102. Les interventions de type formation à l'entrepreneuriat ou au cycle de projet dans un secteur donné ont permis à de nombreuses organisations d'acquérir une expertise et une crédibilité, leur permettant ainsi de devenir un interlocuteur apprécié des autorités.
103. **L'impact et les résultats** des actions de renforcement des capacités sont finalement **relativement mitigés**. L'ensemble des interventions au cours des 10 dernières années a certainement contribué à l'émergence d'acteurs de la société civile crédible et à une prise en compte plus systématique de leur rôle dans le processus de développement. Mais la société civile mauritanienne manque toujours d'éléments constitutifs (définition, vision, mandat, code d'éthique, critères de participation), indispensable à son bon fonctionnement et à l'acquisition d'une crédibilité qui lui fait aujourd'hui encore défaut. Elle ne bénéficie pas d'espace de réflexion et de dialogue qui lui soit propre et le manque de soutien conséquent et durable à sa structuration l'empêche de devenir un interlocuteur crédible et reconnu.
104. Le bilan ci-dessus doit bien évidemment tenir compte de l'environnement politique et institutionnel peu favorable au développement d'une société civile forte mais également de l'attitude des acteurs de cette société civile. La responsabilité incombe non seulement à l'Etat de s'engager sur la voie d'un partenariat constructif mais également à la société civile qui se doit d'agir en acteur responsable. Dans ce contexte, de leçons importantes pour le futur programme d'appui à la société civile peuvent être tirées des difficultés majeures de la mise en place effective d'un Cyberforum.

Le Cyberforum de la Société civile : une des premières tentatives de structuration de la SC mauritanienne

La révolution des NTIC a atteint les pays d'Afrique au sud du Sahara au milieu des années 1990. Le PNUD a joué un rôle de plaidoyer important pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies à travers son projet régional « *Initiative Internet pour l'Afrique* » et son Programme global « *Réseau de développement durable* » (IIA/SDNP). Le projet IIA/SDNP mauritanien avait une composante d'appui à la société civile concrétisée dès son lancement en 1998 par le 'Kiosque Internet des ONGs' ouvert au Ministère des Affaires économiques et du développement. Ce kiosque offrait des services d'accès e-mail, Internet, l'hébergement de sites Web ainsi que la formation des membres moyennant une participation symbolique pour en assurer l'appropriation.

Victime de son succès et de ses limites, cette initiative porteuse, a encouragé le PNUD à réfléchir à son élargissement. C'est ainsi que l'idée d'un forum élargi à la presse indépendante et aux mairies des communes rurales (groupes cibles choisis en raison de l'importance de leur accès aux moyens de communication desquels ils étaient quasiment exclus pour des raisons financières) a vu le jour. Celui-ci s'est vu tout naturellement appelé CyberForum de la société civile. Son objectif était de jouer un rôle responsable dans le développement notamment dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du CSLP, tout en offrant un espace de dialogue privilégié et de concertation entre la société civile, le Gouvernement et les partenaires.

L'incapacité de l'Union des ONGs à mettre à disposition un local (prévu à l'origine) et le dynamisme du CDHLCPI fraîchement créée (avec un mandat d'appui à la société civile) ont poussé le Forum à accepter de loger ses locaux au sein du CDHLCPI.

Durant sa courte période de fonctionnement (1an), le Cyber Forum a réussi à s'assurer :

- d'une forte appropriation par ses membres (environ 120 structures adhérentes) ;
- d'un début de viabilité économique (une partie des frais de fonctionnement tels que l'entretien des locaux, consommable, personnel étaient couverts) ;
- d'une structuration avancée des réseaux thématiques mis en place ;
- d'un cadre de formation adéquat et adapté aux OSC ;

Par la suite, le PNUD et le CDHLCPI ont entamé un processus d'autonomisation du Cyberforum devant permettre de :

- a) mettre en place d'une structure autonome de gestion ;
- b) doter le Cyberforum d'un cadre juridique approprié ;
- c) préparer l'assemblée générale;

Toutefois, en juillet 2004, l'initiative du Cyber Forum a été interrompue suite à de nombreuses rivalités internes entre différentes composantes de la société civile en compétition pour la présidence du Forum.

105. Généralement, il faut également constater chez les partenaires au développement une certaine **absence de vision stratégique** à l'égard de la Société Civile, tendance qui se reflète par l'utilisation de stratégies propres aux divers partenaires financiers plutôt que d'une stratégie adaptée au contexte politique et institutionnel du pays et/ou aux besoins de la société civile. Le renforcement de capacités est également abordé en fonction des prérogatives et mandats des différents partenaires et des niveaux d'intervention. Ainsi la société civile est-elle encore bien souvent considérée comme un simple bénéficiaire plutôt qu'un acteur de changement social à part entière. On propose aux organisations de s'insérer dans les cadres et programmes existants plutôt que de soutenir des processus qu'ils identifient comme étant prioritaires.

106. On constate également **l'absence de développement d'outils** indispensables à l'identification et à la mise en œuvre de toute stratégie d'appui à la société civile que ce soit au niveau de l'administration ou des partenaires financiers : mapping, base de données, critères d'éligibilité, etc. Bien que depuis les années 2000, plusieurs études concernant la société civile aient été réalisées²¹, les données existantes sur ce secteur restent encore imprécises et peu fiables. Les divers répertoires disponibles fournissent des données disparates et manquent de cohérence et d'exhaustivité. Ils présentent des critères de sélection différents rendant toute comparaison impossible. Il n'existe aucune coordination en la matière.

2.3.4 Consensus sur le besoin d'un partenariat renforcé

107. L'ensemble des partenaires au développement plaide de plus en plus pour un partenariat renforcé avec les divers acteurs de la société civile à travers une plus grande implication de ceux-ci dans les stratégies et politiques de développement à tous les niveaux (national, régional et local). Le rôle des organisations de la société civile (OSCs) est en effet reconnu comme essentiel particulièrement dans le contexte des politiques nationales actuellement mise en œuvre en Mauritanie, liées à la Bonne Gouvernance et à la décentralisation. A ce titre, plusieurs partenaires financiers se sont engagés à renforcer la participation des OSC dans leurs projets et programmes dans une perspective de bonne gouvernance (PNUD en particulier) mais l'opérationnalisation semble difficile.
108. Les ONG internationales, qui ont une longue tradition en matière de coopération avec les organisations et associations mauritaniennes de développement, sont également convaincues de la nécessité de renforcer le partenariat. Du fait de leur expérience de terrain, ils prônent une approche visant le renforcement des capacités de la société civile à travers un partenariat plus « technique » plutôt que fondée sur une vision « politique ». Tous reconnaissent cependant le rôle essentiel d'acteur de changement social que la société civile devrait être amenée à jouer dans les années à venir et la nécessité, de ce fait, d'une plus grande implication de celle-ci à l'élaboration et l'évaluation des politiques de développement.

²¹ Par exemple : *Evaluation des capacités des ONG nationales, Juin 2000, CDHLPI, Mohamed Lemine Ould SELMANE, Idrissa Danki MAIGA*. Diagnostic participatif pour le renforcement des capacités des ONG nationales mauritaniennes, BAMBAM Souleymane, KARERA Timothée, INADES Formation Abidjan, février 2001. *Evaluation des capacités des ONG nationales, janv. 2004, PNUD, Aliou Bâ*

CHAPITRE 3 PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES D'INTERVENTION POSSIBLES

3.1 La société civile mauritanienne à la croisée des chemins

109. A maints égards, le diagnostic établi dans le précédent chapitre, permet d'avancer l'hypothèse que la jeune société civile mauritanienne se trouve devant une **phase critique de son évolution** et à la croisée des chemins. Les nouvelles approches en matière développement participatif et gouvernance créent de nouvelles opportunités pour une implication plus effective de la société civile. L'Accord de Cotonou avec son insistance sur la complémentarité entre acteurs publics et privés et sur le rôle essentiel de la société civile dans le processus de développement, n'est qu'une manifestation de cette évolution dans les modes de penser la gouvernance au 21^{ème} siècle²²
110. La question 'existentielle' qui se pose dès lors pour la société civile mauritanienne est de savoir si elle peut faire, dans les années à venir, un **saut qualitatif** et devenir un partenaire constructif dans un processus de développement concerté, fondé sur la bonne gouvernance des différents acteurs impliqués ? ou restera-t-elle un **acteur/secteur marginal** (et marginalisé), affaibli par l'absence de vision claire sur son rôle, divisé par des luttes internes et trop dépendant du gouvernement ou des bailleurs de fonds pour assumer ses responsabilités de façon autonome ?
111. A en juger le diagnostic, les **deux scénarios sont possibles**, car des tendances positives se conjuguent avec des faiblesses structurelles au sein de la société civile mauritanienne (avec des différences important selon le type d'acteur et leur localisation).

Tendances positives	Faiblesses structurelles
<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un secteur associatif multiforme suite à l'ouverture politique • Existence de politiques et programmes nationaux qui reconnaissent la société civile comme partenaire du développement • Intérêt croissant des bailleurs de fonds à s'engager avec la société civile et d'appuyer leur renforcement institutionnel • Existence de dynamiques porteuses au sein de certaines parties de la société civile • Eveil de la société civile aux nouveaux rôles dans une perspective de changement social et politique • Conscience plus nette des enjeux de consolidation de la société civile (comme secteur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Identité, vision et mission mal définies • Absence de valeurs et principes partagés entre OSC • Prolifération d'acteurs 'opportunistes' poussés par des intérêts personnels plutôt que collectifs • Autonomie politique et financière limitée • Manque de capacités (à différents niveaux), entre autres lié à la dispersion et le manque de spécialisation des OSC • Compétition pour l'accès aux fonds • Manque d'échange, de concertation et de structuration • Systèmes de gouvernance personnalisés • Relation avec l'Etat (central et local) ambivalente et souvent subordonnée • Relations de dépendance vis-à-vis des partenaires • Faible crédibilité auprès des populations • Viabilité limitée du secteur associatif

²² Dans ce contexte, il est intéressant de noter que le Plan Stratégique 2004-2007 de l'Union africaine inclut la promotion de la bonne gouvernance, y compris la refondation des relations entre Etat et société civile, comme un axe stratégique prioritaire. En outre, des initiatives à la base voient également le jour, comme le « Réseau africain sur la gouvernance, une initiative africaine qui défend un agenda de réformes très similaire.

112. L'image de la 'croisée des chemins' semble également s'appliquer aux parties officielles de l'Accord de Cotonou. Ainsi, il est clairement ressorti du diagnostic qu'une **volonté politique** existe en Mauritanie du côté du gouvernement à considérer la société civile comme partenaire dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques nationales portant sur les grands enjeux de développement (par exemple, la lutte contre la pauvreté, démocratisation, bonne gouvernance, promotion des droits de l'homme). Mais cette volonté politique ne s'est pas encore traduite dans l'institutionnalisation d'un partenariat constructif avec la société civile. Pour y arriver, il faudra aller au-delà de la volonté politique et **investir également dans les 'pièces manquantes' d'un partenariat équilibré**. Cela implique entre autres:
- L'établissement de relations de confiance
 - L'octroi d'un espace de liberté et d'autonomie réel pour la société civile
 - La clarification des rôles entre Etat et société civile
 - La mise en place de mécanismes de dialogue et de collaboration institutionnalisés et performants à différents niveaux
 - L'acceptation du rôle de suivi citoyen de l'action publique
113. Quant aux **bailleurs de fonds** présents en Mauritanie, le diagnostic a relevé qu'ils sont tous, d'une façon ou d'une autre à la recherche de nouvelles stratégies d'engagement avec la société civile, qui :
- dépassent les approches réductionnistes et à impact limité du passé
 - facilitent l'émergence et la consolidation d'une société civile crédible et capable d'assumer les nouveaux rôles qui lui sont impartis dans le processus de développement
 - aident à forger des partenariats constructifs entre Etat et société civile dans le respect des rôles légitimes de chaque acteur.
114. Ces **éléments de convergence** dans les chefs des trois familles d'acteurs (gouvernement, société civile et partenaires) sont certes relatifs et fragiles. Toutefois, ils présentent des opportunités pour le lancement du programme d'appui à la société civile, envisagé dans le cadre de la coopération Mauritanie-CE. Ce **programme pourrait servir de catalyseur** et offrir aux différents acteurs concernés un cadre stratégique et opérationnel permettant de faire un saut qualitatif dans les relations Etat-société civile pour un meilleur développement
115. Le défi majeur consistera à concevoir et à mettre en oeuvre le programme d'appui dans une **double logique d'autonomisation de la société civile et d'apprentissage collectif** de nouveaux modes de co-gérer le développement. L'autonomisation de la société civile mauritanienne est un préalable à la construction d'un nouveau partenariat avec l'Etat. On ne pourra avancer si la société civile mauritanienne ne parvient pas à définir clairement son identité ; à occuper un espace de liberté, à s'affranchir de la tutelle ou de l'encadrement par l'administration et à 'assurer d'une autonomie financière de base.

116. L'apprentissage collectif concerne tous les acteurs impliqués : OSC, Etat, élus, administration, partenaires et autres instances qui ont un rôle à jouer dans le processus de développement (par exemple le Parlement). Dans cette optique, le programme d'appui à la société civile pourrait servir de « **laboratoire** » à tester la démarche de développement participatif et de gouvernance.
117. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que nombreux pays ACP se sont engagés dans la même voie et sont à la recherche d'une reconfiguration des rôles et responsabilités entre Etat et société civile. L'encadré ci-dessous donne quelques exemples de type de processus (appuyés par la CE dans le cadre de l'Accord de Cotonou)

Approches novatrices de développement participatif dans le cadre de la coopération ACP-CE

- Sénégal : création de nouveaux mécanismes de dialogue « tripartite » (Ordonnateur National, Délégation de la Commission européenne, acteurs non étatiques)
- Soudan : participation des acteurs non étatiques au dialogue politique
- Ethiopie : mise en place d'un fonds d'appui à la société civile visant en premier lieu les associations de défense de droits de l'homme et les organisations actives dans le domaine de la bonne gouvernance
- Kenya : appui à la structuration de la société civile en renforçant des réseaux responsables, pouvant participer efficacement au dialogue sur les politiques nationales et sectorielles
- Tanzanie : programme d'appui à la société civile en cours d'élaboration mettant entre autres l'accent sur l'association des acteurs non étatiques aux négociations commerciales concernant les Accords de partenariat économique avec la CE
- Afrique du Sud : allocation de 25% du PIN à la société civile (8^{ème} FED)
- Fidji : initiative du gouvernement visant à « institutionnaliser » la démarche participative dans tous les domaines de la coopération par le biais d'un dialogue multi-acteurs

3.2 Principes directeurs

118. Avant de proposer des axes possibles d'intervention, il convient de s'accorder sur les principes directeurs qui devraient guider la mise du programme d'appui à la société civile.

119. Partant des objectifs du programme d'appui à la société civile (voir par. 11) et du diagnostic établi, l'étude propose six (6) principes directeurs, qui sont intimement liés et dont découlent des implications opérationnelles spécifiques (voir tableau ci-dessous) :

- **La responsabilisation des acteurs de la société civile.** Il s'agit d'une double responsabilisation. Les OSC sont 'responsabilisés' dans le sens qu'ils sont considérés comme les protagonistes de ce programme (plutôt que des simples « bénéficiaires » ou « groupes-cible »). Ils sont censés participer à sa conception, sa gestion et son suivi/évaluation. Le programme visera à appuyer leurs propres programmes d'action dans un souci d'autonomisation de la société civile. Mais les OSC qui désirent participer au programme seront également responsabilisés par des exigences de bonne gouvernance dans le sens large du mot (identité et vision claires comme acteur de la société civile ; base sociale ; démocratie interne ; transparence dans la gestion ; impact).
- **La recherche d'un partenariat équilibré avec l'Etat.** Dans l'esprit de l'Accord de Cotonou, les programmes d'appui à la société civile ne se construisent pas dans le vide. Le défi consiste à concéder un espace de liberté à la société civile tout en assurant une articulation avec l'Etat (central et local), les politiques nationales et les programmes de développement existants. Dans tous les axes d'intervention, ce partenariat équilibré devra être recherché.
- **L'adoption d'une approche intégrée de développement institutionnel de la société civile.** Les leçons de l'expérience ont démontré les limites des approches réductionnistes de renforcement des capacités. En ce qui concerne un des objectifs clefs du programme d'appui --contribuer à faire de la société civile un partenaire de la vie économique, politique et sociale du pays-- il faudra adopter une approche plus globale.
- **La mise en oeuvre par une approche progressive de type pilote** C'est un principe directeur qui découle clairement du diagnostic réalisé. Il répond à un triple objectif (i) tout d'abord celui de tenir compte de l'environnement politique complexe, d'une part, et des faiblesses structurelles de la société civile ; (ii) ensuite, se donner le temps pour expérimenter de nouvelles approches (par des projets pilotes) ;(iii) finalement, le souci de concentration du programme sur un nombre limité d'activités et zones d'intervention en vue de pouvoir travailler « en profondeur » là où il y a des dynamiques porteuses et dans une perspective de changement social durable.
- **La gestion concertée et décentralisée.** Ce principe est lié au premier et vise l'implication des OSC dans tous les aspects de gestion du programme. Il sert à rappeler l'importance de « décentraliser » autant que possible la gestion du programme, entre autres par des systèmes d'information et de communication performants.
- **L'exigence de suivi, d'évaluation et d'apprentissage collectif.** C'est un principe fondamental dans des programmes de ce type, qui requièrent un changement de mentalité et d'approches de la part de tous les acteurs impliqués et c'est également la seule voie pour assurer un appui durable dans le temps.

Principes Directeurs

1) La responsabilisation des acteurs de la société civile

- Les OSC comme « acteurs » du programme
- Exigence d'une vision et identité claire de la part des OSC (« faire le tri »)
- Exigence de bonne gouvernance interne démocratique et financière (code de conduite)
- Octroi d'un appui en fonction de la qualité de la demande de l'OSC

2) Approche intégrée en matière de développement institutionnel des OSC

- Finalité : renforcer la capacité d'OSC à jouer le rôle de partenaire de la vie économique, politique et sociale
- Viser le développement institutionnel intégré selon 4 axes : les compétences individuelles ; l'organisation, la structuration du secteur et l'environnement institutionnel
- Approche processus participatif
- Formation dans l'action/négociation
- Renforcer les programmes des autres bailleurs de fonds

3) Recherche d'un partenariat équilibré avec l'Etat

- Adopter une perspective de promotion de la bonne gouvernance
- Définir des règles de partenariat (afin d'éviter la tutelle ou l'encadrement)
- Clarification des rôles respectifs
- Sensibilisation des OSC

4) Adoption d'une approche progressive de type pilote

- Définir le programme selon une logique en phases
- Expérimenter de nouvelles modalités d'implication des OSC dans des domaines porteurs
- S'adapter au rythme et à la capacité de changement des OSC

5) Gestion concertée, décentralisée et transparente

- Implication des OSC dans les processus de décision (priorités, allocation de fonds, suivi et évaluation)
- Allocation transparente des ressources
- Mettre en place un système performant d'information et de communication vers les acteurs décentralisés

6) Exigence de suivi, d'évaluation et d'apprentissage collectif

- Plateformes d'apprentissage collectif
- Elaboration conjointe de critères de qualité et indicateurs de performance
- Facilité pour études de capitalisation
- Dialogue multi-acteurs sur la stratégie globale d'appui à la société civile

Implications opérationnelles

3.3 Les axes d'intervention possibles

120. Cette section présente des axes d'intervention possibles. Dans le respect des Termes de Référence, le **choix des options a été fait en tenant compte** :

- des **objectifs stratégiques** du programme d'appui, tels que définis dans le Programme Indicatif National (PIN). Dans ce document, les parties officielles se sont mis d'accord d'utiliser les ressources pour (i) « contribuer à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit et encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales » (ii) « contribuer à faire de la société civile un partenaire de la vie économique, politique et sociale du pays »
- des **propositions d'action avancées dans les Termes de Référence**²³
- de la **liberté** donnée aux consultants de « proposer toute autre intervention qui leur paraîtra nécessaire pour atteindre les objectifs du programme »²⁴
- des **conclusions du diagnostic** de la société civile mauritanienne
- les **principes directeurs** identifiés
- des **modes d'action** avec la société civile, définis par le **Gouvernement** dans les programmes et plans nationaux
- des **enseignements tirés** de programmes/projets antérieurs d'appui des bailleurs de fonds à la société civile
- de la nécessité d'assurer une **complémentarité** avec les programmes en cours ou futures initiatives des autres partenaires et en particulier les Etats membres de l'UE
- du besoin d'assurer une **cohérence** de l'appui communautaire (programme d'appui, autres interventions sous le FED, lignes budgétaires)

121. Dans la sélection d'axes possibles, il faut également tenir compte de l'enveloppe budgétaire disponible (4,5 Million d'Euros) ce qui oblige toutes les parties concernées à accepter la **nécessité d'une concentration thématique et géographique** (« on ne peut pas tout faire partout »). Ainsi, il ne paraît pas judicieux de vouloir utiliser ce programme, devant répondre à des objectifs d'appui institutionnel et disposant de ressources limitées, pour financer des projets classiques de développement. D'autres fonds pourraient être mobilisés pour ce type d'activités.

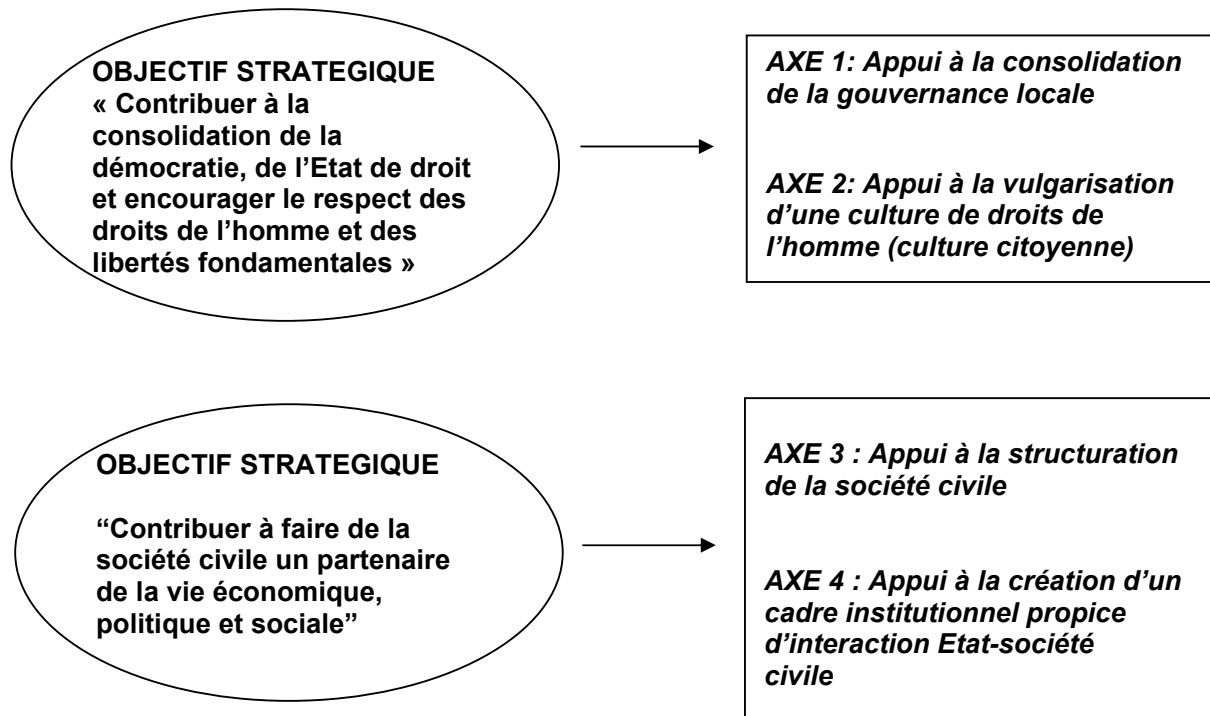
122. En outre, il faut noter qu'il s'agit du « premier programme » d'appui à la société civile dans le cadre de coopération Mauritanie-CE qui du fait de la programmation glissante :

- s'inscrit dans une perspective de long terme (cycle FED/protocole financier de 5 ans)
- vise à établir des fondations solides
- afin de pouvoir contribuer de manière graduelle à l'émergence et à la consolidation de la société civile

²³ Pour rappel: (i) Appui à la structuration de la société civile; (ii) actions en faveur du respect des droits et de la personne humaine ; (iii) appui à la structuration des organisations socioprofessionnelles ; (iv) formalisation du dialogue entre la Commission et la société civile

²⁴ Termes de référence, p. 7

123. La section suivante présente les **grandes lignes des axes d'intervention proposées, découlant du diagnostic réalisé par l'équipe des consultants.**
124. Dans cette logique, quatre axes majeurs sont proposés, directement liés aux deux objectifs stratégiques définis dans le PIN pour le programme d'appui à la société civile



125. Voyons plus en détail chacun de ces axes en précisant -dans les grandes lignes- les éléments suivants :
- Objectifs de l'axe d'intervention
 - Justification
 - Composantes majeures
 - Résultats
 - Impact et interaction avec le niveau national/local
 - Acteurs ciblés
 - Couverture géographique
 - Complémentarité avec l'action d'autres bailleurs de fonds
126. En vue de faciliter la compréhension des options proposées, le même schéma visualisé est utilisé pour chaque axe d'intervention

AXE 1 : APPUI A LA CONSOLIDATION DE LA GOUVERNANCE LOCALE

<p>Objectifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter une participation effective de la société civile au processus de développement local dans le cadre de la décentralisation • Renforcer la capacité des OSC à s'engager et à collaborer avec les pouvoirs locaux • Développer ou consolider des mécanismes de concertation 'multi-acteurs' au niveau local • Renforcer la capacité des OSC à suivre l'action publique • Promouvoir l'ancrage effectif de la démarche participative au sein des instances communales 	<p>Impact et interactions avec les niveaux locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société civile pro-active = force de proposition, esprit critique, capacité d'initiative plus grande • Population en mesure de demander des comptes aux OSC qui les représentent et aux élus • Dialogue entre niveau national et local plus équilibré, plus constructif • Niveau local en mesure de demander des comptes au niveau national
<p>Justification ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité reconnue par de nombreuses OSC dans les régions visitées • En phase avec des dynamiques porteuses de recherche de partenariat Etat-société civile • Ciblage sur le rôle de la société civile comme « partenaire » • En cohérence avec la politique nationale de décentralisation et un axe prioritaire du programme national de bonne gouvernance • Possibilité de faire le lien avec l'autre volet prévu dans le PIN en matière de renforcement de capacités (ciblant entre autres les communes) • Possibilité de synergies avec autres bailleurs de fonds 	<p>Acteurs ciblés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • OSC ayant une dynamique et une vision d'acteur de développement local • L'association des élus • Les communes de manière indirecte
<p>Composantes majeures ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement institutionnel des OSC (suivant une approche intégrée et participative) : renforcement de la capacité des OSC à participer au dialogue sur les politiques ; à être une force de proposition ; et de fournir un accompagnement efficace aux populations qu'ils représentent • Dialogue : facilitation de cadres de concertation autour d'enjeux spécifiques • Financement d'actions de développement dans une perspective de co-gestion du développement local 	<p>Couverture géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concentré dans un nombre limité de Wilaya (avec dans chacune un ciblage sur quelques communes)
<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • OSC plus « confiantes » et capables de contribuer au dialogue sur les politiques (nationales) au niveau de la commune/wilaya/région • Mécanismes de concertation identifiés et élaborés de manière concertée • Cadre de concertation fonctionnel • Actions de développement prioritaires identifiées issues d'un consensus 	<p>Complémentarités ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'autres partenaires développent des approches similaires ou complémentaires (par exemple en ce qui concerne l'appui aux communes) • Le programme pourrait choisir de renforcer les initiatives existantes

AXE 2 : APPUI A LA VULGARISATION D'UNE CULTURE DE DROITS DE L'HOMME (CULTURE CITOYENNE)

<p>Objectifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et sensibiliser les populations sur les droits de l'homme (sens large) et leur relation avec le développement • Renforcer la capacité des différentes familles d'acteurs de la société civile à promouvoir et à défendre une culture de droits de l'homme (liée à des enjeux de développement concrets) • Promouvoir le dialogue 'multi-acteurs' sur des questions de droits de l'homme • Généraliser une « approche basée sur le droit » dans différents secteurs et thématiques 	<p>Impact et interactions avec les niveaux locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • OSC au niveau national en mesure d'informer leurs structures relais du niveau local • Population sensibilisée au niveau local • Etablissement d'un dialogue multi-acteurs au niveau local
<p>Justification ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • En phase avec des dynamiques porteuses de sensibilisation par des OSC au niveau décentralisé • Ciblage sur le rôle de la société civile comme « partenaire » dans la vie économique, politique et sociale du pays • En cohérence avec le Plan National d'Action de Promotion et de Protection des droits de l'homme • En cohérence avec les dimensions politiques de l'Accord de Cotonou • Possibilité de capitaliser sur les expériences du PNUD et de la FLM • Possibilité de complémentarité ou de synergies avec autres bailleurs de fonds 	<p>Acteurs ciblés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différentes catégories d'OSC ayant une vision et une capacité d'agir comme acteur de promotion de droits de l'homme au niveau national ou décentralisé (par exemple : ONGs de développement avec vocation de sensibilisation ; les OSC orientées vers des secteurs de base comme l'eau, les organisations spécialisées) • Collaboration avec les instances publiques
<p>Composantes majeures ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'éducation civique « non partisan » impliquant les OSC et les institutions publiques (dans le respect des rôles et de valeur ajoutée de chaque acteur) • Renforcement institutionnel des OSC impliqués (directement ou indirectement) dans la promotion et la protection des droits de l'homme 	<p>Couverture géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> • National
<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Population mieux informée et responsabilisée en ce qui concerne ses droits et obligations • Société civile plus à même de jouer son rôle de défenseur d'intérêts des populations • Dialogue constructif sur la mise en oeuvre effective de la politique nationale en matière de droits de l'homme • Meilleure intégration de la dimension « droits de l'homme » dans les politiques et programmes de développement 	<p>Complémentarités ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec les programmes appuyés par les partenaires ou par les ONGs internationales

AXE 3 : APPUI A LA STRUCTURATION DE LA SOCIETE CIVILE	
<p>Objectifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des acteurs de la société civile à participer au dialogue sur les politiques, à faire des propositions et à fournir un accompagnement efficace aux populations qu'ils représentent • Promouvoir un dialogue multi-acteurs en vue de clarifier la notion de société civile, sa place et son rôle • Favoriser l'élaboration de projets communs à plusieurs OSC • Favoriser l'émergence de structures faïtières et de réseaux crédibles • Promouvoir l'apprentissage collectif de la démarche participative 	<p>Impact et interactions avec les niveaux locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relations entre OSC du niveau national et OSC du niveau local mieux définies • Réseaux constitué sur la base d'une réelle interaction entre les divers niveaux • Meilleure représentation et prise en compte des intérêts du niveau local au niveau national
<p>Justification ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité reconnue par de nombreuses OSC lors du diagnostic • En phase avec des dynamiques porteuses menées par OSC cherchant à s'engager comme partenaire • Ciblage sur le rôle de la société civile comme « partenaire » dans la vie économique, politique et sociale du pays • En cohérence avec les nouveaux rôles attribués à la société civile dans les différents programmes nationaux et dans l'Accord de Cotonou • Possibilité de capitaliser sur les expériences (échecs) du passé • Possibilité de complémentarités avec autres bailleurs de fonds car peu d'efforts visant explicitement la structuration de la société civile 	<p>Acteurs ciblés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les types d'OSC (approche inclusive) • Attention particulière aux associations socio-professionnelles • Responsabilisation des OSC participants. Garanties de qualité : clarté sur l'identité, la qualité et la bonne gouvernance, etc. • Critères de sélection à définir de façon participative
<p>Composantes majeures ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information, sensibilisation et communication autour des enjeux majeurs de la société civile mauritanienne (identité, valeurs, rôles, code éthique, gouvernance interne, etc.) • Mécanisme global d'appui aux OSC, intégrant aspects de formation et de financement (« learning by doing ») • Instauration de mécanismes formels de dialogue tripartite et bipartite (autour de la coopération Mauritanie-CE) • Mise en place d'un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage collectif 	<p>Couverture géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> • La capitale [Nouakchott] plus un nombre limité de Wilaya [avec un ciblage de communes] ;
<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eléments constitutifs de la société civile définis de manière transparente et consensuelle • Société civile crédible, mieux perçue par les autres acteurs (gouvernement, partenaires financiers, populations) • Réseaux fonctionnels constitués ou renforcés • Dialogue Etat-société civile plus constructifs 	<p>Complémentarités ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec autres partenaires et ONG internationales (surtout au niveau décentralisé)

AXE 4 : APPUI A LA CREATION D'UN CADRE INSTITUTIONNEL PROPICE D'INTERACTION ETAT-SOCIETE CIVILE

<p>Objectifs ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer un processus consultatif 'multi-acteur' à différents niveaux devant faciliter la formulation, l'adoption et l'institutionnalisation effective d'une politique nationale cohérente sur le rôle de la société civile dans le processus de développement et sur les modalités d'interaction avec l'Etat • Contribuer à la mise en place d'un cadre institutionnel propice d'interaction Etat-société civile 	<p>Impact et interactions avec les niveaux locales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage de rôles entre Etat et OSC mieux défini • Dialogue plus constructif entre Etat et société civile • Acteurs de la société civile au niveau local mieux intégrés dans le processus de formulation et de mise en oeuvre des politiques et programmes de développement
<p>Justification ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Priorité reconnue par de nombreuses OSC lors du diagnostic • Besoin d'adapter le cadre légal aux nouveaux rôles de la société civile • Besoin d'adapter le cadre légal aux dynamiques de la décentralisation • Volonté politique de mieux définir la place de la société civile dans une vision intégrée (en assurant une articulation avec d'autres réformes comme la promotion de l'Etat de droit, la modernisation de la fonction publique) • Besoin de clarifier les modalités de mise en oeuvre effective de la démarche participative 	<p>Acteurs ciblés ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus participatif impliquant tous les types d'OSC (approche inclusive), les institutions publiques, autres institutions (le Parlement) et la communauté des bailleurs de fonds
<p>Composantes majeures ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude en vue de réaliser une analyse des différents documents de politique envers la société civile ; des forces et faiblesses du cadre légal actuel ainsi que des mécanismes institutionnels de dialogue existants • Consultations entre OSC au niveau national et décentralisé • Consultations entre institutions publiques concernées et OSC 	<p>Couverture géographique</p> <ul style="list-style-type: none"> • National
<p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration concertée d'une politique nationale visant le renforcement de la participation de la société civile dans tous les secteurs et à tous les niveaux • Instauration de mécanismes permettant l'opérationnalisation de cette politique • Institution d'un cadre de concertation Etat-société civile permettant le suivi et évaluation des diverses mesures concernant la société civile 	<p>Complémentarités ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt des autres partenaires et ONG internationales • Valeur ajoutée de la CE à appuyer ce type de démarche institutionnelle

CHAPITRE 4 LA PHASE DE « VALIDATION » DE L'ETUDE

4.1 *Le processus suivi pour la validation du rapport provisoire*

127. La première phase dite de « diagnostic » de l'étude d'identification a fait l'objet d'une phase de validation tel que prévu par les termes de référence de l'étude. Celle-ci a consisté en la validation des éléments d'analyse de la société civile mauritanienne et des principes et axes d'intervention du futur programme d'appui à la société civile tels que présentés dans le rapport provisoire soumis fin janvier 2004 à la Délégation de la Commission Européenne ainsi qu'à l'Ordonnateur National du FED (voire chapitres précédents). Cette validation qui s'est faite dans le cadre de 3 ateliers régionaux et d'un atelier à Nouakchott a permis des échanges et une réflexion sur l'identité, les rôles et les missions de la Société civile et sur les priorités et axes d'intervention du futur programme d'appui.
128. Sur la base du rapport provisoire, l'équipe a élaboré, plusieurs documents de travail reprenant les éléments constitutifs des chapitres 2 et 3. Ces documents ont permis d'organiser les ateliers de validation autour de sessions de travail dont l'objectif était de compléter, amender et valider le diagnostic sur la société civile, les axes d'interventions proposées et les modalités d'exécution du futur programme. Les sessions de travail étaient organisées autour de questions (discussion/validation) sur :
- L'identité et les missions des OSC
 - Les principes directeurs du futur programme
 - Les axes d'intervention et activités
 - Les modalités de mise en œuvre
129. Les ateliers de validation se sont déroulés au mois de mars 2005 et ont regroupé des représentants des différentes catégories des organisations de la Société Civile au niveau des régions et de la capitale ainsi que des représentants de l'Administration mauritanienne (MAED, SECF, MDRE et CDHLCPI) et de la Délégation de la Commission Européenne à Nouakchott. Les organisations de la société civile représentaient les trois quarts des participants aux différents ateliers, les représentants de l'administration, de la Commission Européenne et autres partenaires au développement avaient le statut d'observateur.
130. Les organisations de la société civile qui ont été invitées à prendre part à la phase de validation l'ont été suivant les mêmes principes et critères utilisés pendant la première phase de l'étude :
- Respect de la typologie de l'Accord EU-ACP de Cotonou
 - Limitations imposées par l'étude (presse et secteur privé ne faisant pas partie de l'étude)
 - Organisations recensées dans les rapports et études des divers partenaires au développement
 - Organisations consultées durant la phase de diagnostic de l'étude

131. Méthodologiquement, les ateliers représentaient une partie intégrante du processus de consultation de l'étude visant une identification participative du programme d'appui à la société civile. Les restrictions imposées en terme de nombre de participants aux ateliers (à la fois pour des raisons méthodologiques et financières) ont inévitablement générées des frustrations. Il a été clairement spécifié que la participation à l'atelier ne préjugait en rien de l'accès et de la participation au futur programme qui serait ouvert à tout un ensemble d'acteurs. De plus, l'équipe de consultants ainsi les participants présents se sont engagés à diffuser largement les recommandations des ateliers.
132. Les ateliers se sont tenus durant la période du 9 au 22 mars dans les lieux suivants :
- **Atelier d'Atar** du 9 au 10 Mars pour les willayas du nord (Adrar, Nouadhibou et Tiris Zemmour),
 - **Atelier de Kaédi** du 13 au 15 mars pour les willayas du sud et du centre (Gorgol, Brakna, Guidimagha, Trarza et Tagant),
 - **Atelier d'Aioun** du 17 au 18 mars pour les Willayas de l'Est (Hodh EL Gharbi, Hodh EL Charghi et Assaba),
 - **Atelier de Nouakchott** du 21 au 22 mars pour la willaya de Nouakchott et 10 représentants des willayas ayant participé aux ateliers régionaux.

4.2 Les résultats des ateliers

133. Les ateliers ont suscité beaucoup d'intérêt que ce soit dans les régions ou au niveau de la capitale. Les participants ont d'une manière général fait part de leur satisfaction quant au déroulement du processus et à l'exercice de validation qu'ils ont considéré comme étant pertinent et bien mené. La qualité des contributions et interventions des participants, en particulier dans les régions, mérite d'être soulignée.
134. Que ce soient les organisations de la capitale ou celles des régions, toutes ont mis l'accent sur la nécessité de mieux définir les contours et limites d'intervention de la société civile, à travers notamment une définition consensuelle de son identité et de ses rôles mais également l'amélioration du cadre juridique qui régit son fonctionnement. L'ensemble des participants a également insisté sur l'importance d'une sensibilisation et d'une meilleure compréhension des divers acteurs (administration, gouvernement, OSC etc.) à leurs rôles respectifs et à la culture citoyenne.
135. Les participants des régions ont manifesté un intérêt prononcé pour les éléments liés à la gouvernance locale (dialogue, concertation, connaissance des textes légaux, culture citoyenne etc.) et ont contribué de manière extrêmement pertinente au débat permettant de mieux définir les contours d'une intervention possible du programme.
136. Les organisations de la capitale ont quant à elle plus particulièrement mis l'accent sur la nécessité d'un dialogue constructif OSC- Etat autour des politiques nationales visant un partenariat équilibré.

137. Les ateliers ont permis une réflexion approfondie sur des éléments de fonds tels que :
- l'identité des organisations de la société civile
 - leurs missions
 - les principes du futur programme
- mais également un travail plus technique sur les axes et activités du futur programme ainsi que sur des éléments liés aux modalités de mise en œuvre.
138. Après discussions en groupes de travail, les principes directeurs et les axes du futur programme, proposés dans le rapport provisoire, ont été approuvés sans réserve. L'attitude générale des OSC durant les ateliers démontre une évolution significative, particulièrement à l'égard des enjeux du programme : d'une logique classique de « financement-projets » les mentalités ont évolué vers un type de programme plus stratégique, dont les objectifs visent à influencer à la fois sur l'environnement dans lequel les OSC opèrent (cadre légal, dialogue Etat-société civile, etc.) et sur les éléments structurants liés à leur propre fonctionnement (capacité de proposition, coordination, etc.). Les détails des **recommandations des ateliers sont présentés en annexe 6.**

CHAPITRE 5 CONCLUSIONS

139. Etant arrivé à la fin de la Phase 1 de l'étude, quelques conclusions globales s'imposent. D'entrée, il faut souligner le **grand intérêt** suscité par le programme. L'équipe de consultants a bénéficié de la volonté de tous les acteurs concernés (gouvernement, OSC, bailleurs de fonds) à participer d'une manière constructive et souvent très généreuse (en termes de disponibilité) à l'étude. Cela a permis d'enrichir le diagnostic et de penser ensemble le contenu et les orientations désirables du programme.
140. Deuxième conclusion : le **programme d'appui à la société civile « vient à temps »**. Il s'inscrit dans un climat d'ouverture, où le gouvernement se dit prêt à construire un nouveau partenariat avec la société civile, dans le respect des rôles légitimes des uns et des autres. Il arrive à un moment où l'on reconnaît de plus en plus les contraintes qui pèsent sur la société civile ainsi que les défis qu'elle devrait pouvoir relever (par exemple celui « d'exister d'abord », de clarifier son identité, de se structurer, etc.). En outre, la grande diversité de la société civile mauritanienne est une richesse à exploiter.
141. La troisième conclusion globale porte sur le **besoin reconnu d'approches innovantes**. Il sera important de bien prendre en compte les leçons d'expérience de la première génération de programmes d'appui à la société civile (voir ci-dessus). Dans ce contexte, l'accent devra être mis sur la responsabilisation des OSC comme point de départ et préalable à la réussite du programme. Ensuite, il faudra trouver des nouvelles modalités d'organisation d'une concertation effective entre Etat, société civile et partenaires. La créativité devrait guider la recherche d'un dispositif institutionnel de gestion du programme, transparent et efficace. L'innovation est également nécessaire au niveau de la circulation de l'information et de la communication sur le programme en vue d'assurer l'appropriation par les acteurs.
142. Finalement, il faut constater que les consultations ont permis de dégager un très large **consensus sur la vocation spécifique** du programme. La grande majorité des acteurs consultés ont estimé que ce programme ne devrait pas servir à financer des projets d'OSC (dans une logique-guichet). Sa valeur ajoutée réside dans des objectifs plus structurels, c'est-à-dire dans l'appui à des processus de dialogue, de renforcement institutionnel des OSC (à jouer de nouveaux rôles tels que le plaidoyer), de construction de synergies entre acteurs (autour d'enjeux concrets) et de consolidation d'une culture citoyenne autour de la notion des droits. Dans ce contexte, il est intéressant de noter que beaucoup d'acteurs consultés ont estimé que la pertinence du futur programme d'appui consiste surtout à contribuer à la **bonne gouvernance** - accentuant ainsi la finalité politique et institutionnelle du programme.

CHAPITRE 6 PROJET DE TERMES DE REFERENCES POUR LA PHASE 2

6.1 Contexte de l'étude

143. **L'Accord de Cotonou** En juin 2000, les pays ACP (càd. 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) et l'Union européenne (càd. la Commission européenne et les Etats membres de l'Union) ont signé un nouvel accord de partenariat (appelé l'Accord de Cotonou)²⁵ dans le domaine de l'aide, du commerce et de la coopération politique. La Mauritanie est membre du groupe ACP et signataire de l'Accord. Il bénéficie à ce titre d'une enveloppe d'aide octroyée dans le cadre du 9ième Fonds de Développement (FED) qui finance la coopération ACP-CE.
144. Une des innovations majeures de l'Accord de Cotonou est l'accent mis sur la participation des acteurs non étatiques (ANE) dans toute leur diversité²⁶. Pour la première fois, la coopération ACP-CE reconnaît le rôle essentiel des acteurs non étatiques dans le processus de développement par leur contribution à la lutte contre la pauvreté, à la consolidation d'un environnement politique stable et démocratique, et à l'appropriation des politiques et programmes. Il consacre la démarche participative en considérant la participation comme un 'principe fondamental' du partenariat (article 2) et en faisant de l'approche participative un processus obligatoire (articles 3-7).
145. **L'approche de la Commission européenne** envers les organisations non étatiques est précisée dans la communication « Participation des acteurs non étatiques à la politique communautaire de développement » du 7 novembre 2002 : « la CE attend des acteurs non « étatiques qu'ils participent à cinq étapes du processus de développement, à savoir l'élaboration de la stratégie nationale de développement, la préparation de la stratégie de réponse communautaire, le dialogue sur les politiques après le choix des domaines d'interventions, la mise en œuvre et le processus de revue. »
146. Pour cela elle entend contribuer au développement de leurs capacités du point de vue :
- de leurs structures internes et de leur organisation
 - de la création de groupes d'intérêts par l'élargissement de réseaux
 - de l'acquisition de qualités de direction, d'analyse et de défense des intérêts
 - de la mise en place de mécanismes durables de collecte de fonds
- Au delà du seul statut juridique, sont pris en compte les éléments suivants : « une structure organisationnelle claire, reflet de principes fondamentaux, de démocratie, de transparence et de responsabilité ; ainsi que l'indépendance vis à vis de l'Etat et de l'administration sont des conditions essentielles régissant l'accès au financement ».

²⁵ Succédant aux Conventions de Lomé, qui avaient régi la coopération ACP-CE depuis 1975.

²⁶ Dans la définition de l'Accord de Cotonou, les acteurs non étatiques comprennent le secteur privé, les organisations socio-économiques, y compris les syndicats, et la société civile dans toute sa diversité selon les caractéristiques de chaque pays.

147. **La coopération entre la Mauritanie et la Commission Européenne** : le document de stratégie de coopération et programme indicatif national pour la période 2001-2007 prévoit la concentration de l'aide européenne dans el secteur des infrastructures de transport, et dans le secteur de renforcement des capacités, qui avec 10 M euros a pour objectifs :
- de réduire les faiblesses institutionnelles et permettre de renforcer l'efficacité de l'action publique et des actions en matière de lutte contre la pauvreté ce qui passe par un renforcement de l'Etat de droit et un respect des droits fondamentaux ;
 - d'aider la société civile afin qu'elle soit un partenaire de la vie économique, politique et sociale du pays

6.2 Objectifs et Déroulement de l'étude : Phase 1 et 2

148. L'objectif de l'étude d'identification est de fournir une vue d'ensemble sur la situation de la société civile mauritanienne, et sur cette base de proposer un programme d'appui à la société civile, afin de lui permettre de jouer son rôle d'acteur a part entière du partenariat
149. L'étude est répartie sur 2 phases :
- Phase 1 : analyse de base et identification d'axes stratégiques d'intervention
 - Phase 2 : Etude de faisabilité et proposition de financement pour un programme d'appui a la société civile.
150. A la fin de la phase 1, les consultants présenteront leur analyse de la société civile et les propositions d'axes d'intervention sous forme d'un rapport de synthèse. 4 ateliers de validation, réunissant les acteurs non étatiques consultés seront organisés : 3 ateliers en régions et un atelier final à Nouakchott.

6.2.1 Objectifs de la Phase 2

151. La phase 2 consistera en la réalisation d'une étude de faisabilité de l'approche stratégique et des axes d'intervention retenus, à l'issue de laquelle une proposition de financement sera proposée.

6.2.2 Résultats attendus

152. **Les résultats attendus de la Phase 2** sont :
- une étude de faisabilité des propositions d'intervention approuvées à l'issue de la Phase 1, par la Commission, l'Ordonnateur national et les acteurs non étatiques;
 - une proposition de financement pour un programme d'appui à la société civile éligible au financement du 9^{ème} FED. Cette proposition de financement devra être rédigée dans le format correspondant au budget alloué.

L'étude de faisabilité comprendra les éléments suivants :

- un plan détaillé spécifiant les indicateurs et sources de vérification pour la réalisation des objectifs du projet, les activités et les résultats attendus, les délais de réalisation, les ressources nécessaires.
- la description détaillée du montage institutionnel requis pour la mise en œuvre du programme ainsi que la répartition des responsabilités entre les différents organes ;
- l'estimation des coûts des différentes composantes du programme ;
- un cadre logique de l'intervention
- une version préliminaire de proposition de financement selon le format du FED

6.2.3 Axes d'intervention proposés pour le futur programme

153. 4 axes d'intervention sont proposés pour le futur programme :

Axe 1: Appui à la consolidation de la gouvernance locale

Axe 2: Appui à la vulgarisation d'une culture de droits de l'homme (éducation civique)

Axe 3 : Appui à la structuration de la société civile

Axe 4 : Appui à la création d'un cadre institutionnel propice d'interaction Etat-société civile

6.2.4 Approche et méthodologie proposées pour la faisabilité

154. Tels que mentionné dans l'offre, ECDPM a progressivement développé et consolidée une approche méthodologique adaptée afin d'exécuter des études d'identification de programme liées au renforcement des capacités des acteurs non étatiques ainsi qu'aux exercices de « mapping ». La méthodologie proposée pour l'étude, dont la phase de faisabilité, repose sur les principes clés suivants : approche participative, approche processus, approche inclusive, approche progressive

155. Il est proposé de scinder la phase de faisabilité en 3 volets :

- faisabilité des axes proposées : identification des activités et résultats attendus pour la réalisation des objectifs du projet, indicateurs et sources de vérification, délais de réalisation, identification des outils à développer indispensable à la mise en œuvre du programme (éléments de critères d'accès aux financements) etc....
- faisabilité du montage institutionnel requis pour la mise en œuvre du programme et répartition des responsabilités ;
- faisabilité en terme de coûts ;

156. Pour ce faire, et afin d'approfondir les éléments de la phase 1 de l'étude, les consultants devront dans un premier temps s'entretenir avec

- les partenaires financiers les plus impliqués dans les secteurs donnés ;
- les services étatiques concernés par le programme et les axes proposés ;
- les Etats membres de l'Union européenne représentés en Mauritanie afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées ;

- les OSC ciblées par le programme (en procédant par échantillonnage de manière à couvrir l'ensemble des acteurs et en s'appuyant sur les conclusions du mapping)
- des personnalités indépendantes afin d'avoir leurs perceptions et éventuellement suggestions

6.2.5 Répartition des tâches

157. L'expérience d'ECDPM dans l'identification de programmes, la facilitation de processus de dialogue et de coopération avec les acteurs non étatiques ACP a clairement démontré l'utilité de constituer des équipes mixtes (experts internationaux, experts locaux). La répartition des tâches au sein de l'équipe se fera en fonction des compétences de chaque expert.

6.2.6 Calendrier

158. La Phase 2 de l'étude est répartie sur une période de 10 semaines dont :

- 4 semaines en Mauritanie pour l'étude de faisabilité
- 2 semaines en Mauritanie pour l'élaboration de la proposition de financement (y inclus réunions de restitution et entretiens complémentaires)
- 16 jours répartis sur 4 semaines pour la finalisation de l'étude de faisabilité et proposition de financement (uniquement pour les consultants internationaux).

ANNEXE 1 - Liste des personnes rencontrées

A) NOUAKCHOTT

A1) ADMINISTRATION

- Monsieur Sidi Mohamed Ould Bakha, ON suppléant du FED en Mauritanie ;
- Monsieur Moulaye El Hassen Ould Boukhreiss, Coordonnateur de la Cellule d'appui aux programmes FED ;
- Monsieur Ely Ould El Haj, Directeur de la lutte contre la pauvreté, Commissariat aux Droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion ;
- Monsieur Mohamed Ould Tijani, Directeur de la promotion des Droits de l'Homme, Commissariat aux Droits de l'Homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'insertion ;
- Dr Ahmed Youra Ould Haye, Chargé de mission auprès du Ministre des Affaires Economiques et du Développement, Directeur du programme national de bonne gouvernance (PNBG) ;
- Monsieur Hassen Ould Inejih, Directeur du Centre mauritanien d'Analyse des Politiques (CMAP) ;
- Monsieur Abdi Ould Horma, Directeur Général des Collectivités locales, Ministère de l'intérieur des postes et télécommunications ;
- Monsieur Sidi Yeslem Ould Amar Cheine, Directeur des affaires politiques et des libertés publiques, Ministère de l'intérieur des postes et télécommunications ;
- Dr Abdallah Ould Horma, Secrétaire Exécutif National de Lutte Contre le Sida, Premier Ministère ;

A2) PARTENAIRES

- SEM Monsieur Paquet, Ambassadeur, Chef de la délégation de l'Union européenne en Mauritanie
- Madame Olga Ivanez, Chargée de programme Appui institutionnel, Délégation de la Commission européenne en Mauritanie ;
- Madame Salamata Bal, Chargée du Développement social, Banque Mondiale ;
- Monsieur Vicente Ortega Camara, Responsable de projets, Coopération espagnole ;
- Monsieur Moktar Lam, Chef Unité Gouvernance, PNUD ;
- Monsieur Abderrahmane El Yessa, Chargé du programme Société civile, PNUD ;
- Mme Aichetou Wagué, leader thématique contre la pauvreté, PNUD ;
- Madame Emma Kelner, Conseillère technique principale, GTZ ;
- Melle Bénédicte Deschamps, attachée de coopération, SCAC, Ambassade de France
- Monsieur Jean-Marc Pradelle, SCAC, Ambassade de France
- Monsieur François Kieffer, Conseiller technique, SCAC / Délégation régionale à la promotion sanitaire et sociale de la Wilaya de Nouakchott ;
- Monsieur Arsène Azandosessi, Chargé du programme Appui au développement local et participation communautaire, UNICEF

A3) ONGS INTERNATIONALES

- Dr Colette Bouka Coula, Représentante de la Fédération luthérienne Mondiale en Mauritanie ;
- Monsieur Arezki Harkouk, Coordonnateur des programmes Afrique, GRDR ;
- Monsieur Aliou Kissima Tandia, Mauritania Country Programme Manager, OXFAM GB
- Monsieur Christophe Hennart, Directeur du GRET
- Monsieur Lemine Ould El Houssein, coordinateur des programmes ACORDS

A4) ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

- Monsieur Hamden Ould Tah, Secrétaire Général de l'Association des Oulémas de Mauritanie ;
- Monsieur Seyid Ould Abdallahi, Secrétaire Général de la Confédération Nationale du Patronat de Mauritanie
- Monsieur Mohamed Mahmoud Ould Sidina Sadegh, Secrétaire Général de la Fédération Nationale de pêche ;
- Monsieur Hassen Ould Taleb, Fédération Nationale des Agriculteurs et Eleveurs
- Prof. Dr Cheikh Saad Bouh Kamara, Expert Consultant, Spécialiste de la promotion des Droits de l'Homme ;
- Monsieur Mohamed Said Ould Hamody, Chercheur – Consultant International, Homme de lettres et de culture ;
- Maître Brahim Ould Ebetty, Avocat à la Cour, Spécialiste de la protection des Droits de l'Homme ;
- Monsieur Abderrahmane Ould Boubou, Secrétaire Général de l'UTM ;
- Monsieur Sidi Ould Mohamed Lemine, Directeur de l'ONG Eco Développement ;
- Monsieur Ahmed Vall Ould Boumouzouna, Président d'Agir en faveur de l'Environnement ;
- Monsieur Mohamed Salem Ould Bouh, Président de l'Association Nationale des Aveugles de Mauritanie ;
- Monsieur Mohamed Ould Tourad, Directeur de l'ONG Tenmiya ;
- Monsieur Mohamed Ould Sidi Abdallah, Président d'Ensemble contre la pauvreté et l'enfance déshéritée ;
- Maître Mine Ould Abdoullah, Vice-président de la Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme ;
- Madame Aissata Kane, Présidente de l'Association internationale des femmes francophones ;
- Monsieur Mohamed Abdallahi Ould Tolba, Président du réseau des ONGs Environnement et lutte contre la pauvreté, Président de l'Association pour le Développement Durable ;
- Madame Khattou Mint Mohamed Laghdaf, Présidente de réseau de bonne gouvernance, Présidente de l'ONG étoile du Désert ;
- Monsieur Mohameden Horma Babana, Président de l'Association Jeunesse – Action – Développement ;
- Monsieur Alioune Ould Ahmed, Président de l'ONG Maternité sans risques ;
- Monsieur Hamada Ould Ely, Président de l'ONG AMAL ;
- Maître Sidi Mohamed Ould Dahane, Secrétaire Général de l'Ordre National des Avocats de Mauritanie ;
- Mohamed Vall Ould Issa, Président de l'Association pour la lutte contre la pauvreté et l'enfance déshéritée ;
- Monsieur Abdallahi Ould Mohamed dit Nahah, Secrétaire Général de la CGTM ;
- Monsieur Abdallahi Ould M'bareck, Président des volontaires pour l'hygiène et l'environnement ;

- Madame Meymouna Mint Taghi, Présidente de l'Association des femmes scientifiques ;
- Monsieur Tambo Camara, Président d'Action pour le Développement social en Mauritanie (ASDM)
- Madame Fatma Nour, Présidente de l'ONG Espoir
- Madame Irabiha Mint Abdel Wedoud, Présidente du Forum pour la promotion des droits de la femme ;
- Madame Syda Mint Yengé, Présidente de l'ONG ASPOM ;
- Madame Sana Abbass, Présidente de « Society for women and Aids in Africa » (SWAA)

B) ADRAR

- Monsieur Mohamed Ould Boilil, Wali de l'Adrar ;
- Monsieur Sejad Ould Abeidna, Maire d'Atar ;
- Dr Naji Ould Mounir, Directeur régional de la promotion sanitaire et sociale en Adrar ;
- Monsieur Mohamed Ould Abdel Kader, Secrétaire Exécutif Régional de Lutte contre le Sida ;
- Dr El Hadrami Ould Ducros, Membre du bureau exécutif de l'Association des Maires du Nord ;
- Monsieur Mahfoudh Ould Jiyed, Président de l'Association des Oulémas de l'Adrar ;
- Monsieur Abba Ould Sidaty, Président du bureau régional des ONG de l'Adrar ;
- Monsieur Mohamed Mahfoudh Ould Ghoulam, Président l'Association Santé-priorité ;
- Madame Mekfoula Mint Abdallahi, Présidente de l'Union des unions des Coopératives féminines d'Atar ;
- Madame Mame Mint Kbar, Présidente de l'Organisation féminine pour la promotion de la femme et de l'enfant en Adrar ;
- Monsieur Hamoud Ould Amar Thaya, Secrétaire Général de l'Association de défense des consommateurs en milieu communautaire SOS CK ;
- Madame Fatimetou Mint Sidina, Présidente de l'Association Maaden El Irvaan ;
- Monsieur Sid'Ahmed Ould Sidi, Hakem de Chinguitti ;
- Monsieur Mohamed Ould Amara, Maire de Chinguitti ;
- Monsieur Abderrahim Ould Hanchi, Président de l'Association pour le Développement et la Sauvegarde de Chinguitti ;
- Madame Aziza Mint Loudaa, Présidente de l'Association Aide et soutien des Femmes de Chinguitti ;
- Monsieur Mahfoudh Ould Hanefi, Vice-président de l'Association SOS-Abeir ;
- Madame Fatimetou Mint Samba, Présidente de l'Union des Coopératives de Chinguitti ;
- Monsieur Sid'Ahmed Ould Nemoud, Président de l'Association des amis de Chinguitti pour le travail humanitaire ;
- Monsieur Mohamed Ould Ahmed Mouloud, Hakem de Ouadane ;
- Monsieur Dadde Ould Lebchir, Maire de Ouadane ;
- Monsieur Mohamed Lemine Ould Beicha, Président de l'Association de Gestion Participative de l'oasis de Telab ;
- Monsieur Ahmed Mahmoud Ould El Haj, Président de l'Association de Gestion Participative de l'oasis de Ouadane ;
- Madame Sbouh Mint Mogueya, Présidente de l'Union des Coopératives de Ouadane ;
- Monsieur Mohamed El Moctar Ould Hmein Amar, Maire d'Aoujeft ;
- Monsieur Dah Ould Vaida, Président de l'Association des éleveurs d'Aoujeft ;

- Monsieur Ahmed Ould Limam, Président de l'Association de Gestion Participative de l'oasis de Loudei ;
- Monsieur El Mouloud Ould Amar Mouloud, Président de l'Association de Gestion Participative de l'oasis de Toungad ;
- Madame Rayaa Mint Boughah, Présidente de l'Union des opérateurs de Tourisme d'Aoujeft ;
- Madame Mariem Mint Aoumar, Présidente de l'Union des troupes artistiques d'Aoujeft ;
- Madame Khira Mint Baha, Présidente de l'Union des Coopératives de Tinticha ;
- Madame Moutha Mint Moussa, Présidente de l'Union des Coopératives de Loudei ;
- Madame Sdigha Mint Tolba, Présidente de l'Union des Coopératives de Ouad Ijichan ;
- Madame Deyla Mint Abeidalla, Présidente de l'Union des Coopératives de Tiraban.

C) HODH EL GHARBI

- Monsieur Abdallahi Ould Limam, Wali du Hodh El Gharbi p.i ;
- Monsieur Bah Ould Sid'Ahmed, Maire d'Aioun El Atrouss ;
- Monsieur Sidaty Ould Sidaty, Coordonnateur régional du CDHLCPI;
- Madame M'barka Mint Chah, Responsable de l'antenne régionale du département de la condition féminine ;
- Madame Myriam Van Parijs, CTA du projet d'appui aux collectivités de la GTZ ;
- Madame Geneviève Kirk, Volontaire du Corps de la Paix, Directrice du Centre de parrainage des filles d'Aioun ;
- Madame Nbeghia Mint Mohamed, Secrétaire Général adjoint du Réseau des organisations non-gouvernementales du Hodh El Gharbi, SG de l'association Science & Savoir;
- Madame Khdeyja Mint Kardidi, Présidente du Collectif des organisations non-gouvernementales du Hodh El Gharbi, Présidente de l'association Tjifad ;
- Monsieur Chouaib Ould Dedde, Président de la Fédération des Organisations socioprofessionnelles du Hodh El Gharbi ;
- Madame Tahya Mint Mohamed, Secrétaire Général du Réseau des Coformatrices communales du Hodh El Gharbi ;
- Monsieur Brahim Ould Memoud, Coordonnateur régional d'Eco dev ;
- Monsieur Mohamed Ould Hamed, Président de l'ONG Adicor (partenaire DOULOS) ;
- Madame Nouha Mint Bouna Ali, Présidente de l'association Avenir de la femme dans le développement ;
- Madame Aichetou Mint Sid'Ahmed, Présidente de l'Association pour la préservation de l'environnement et la promotion du tourisme ;
- Madame Aichetou Mint Souleymane, Présidente de l'Association pour la sauvegarde de l'héritage traditionnel ;
- Madame Nevissa Mint Abidine, Présidente de l'Association pour le développement de la nature ;
- Madame Deynaba Djiby, Présidente du Rassemblement pour le développement du Hodh El Gharbi ;
- Monsieur Mohamed Vall Ould Atigh, Responsable des relations extérieurs de l'Association pour la promotion de l'enseignement et la lutte contre la pauvreté ;
- Madame Fatma Vall Mint Bouna Ali, Présidente de l'Association Avenir des filles ;
- Monsieur El Bekaye Ould Ahmed, Vice-président de l'Association réussite et production ;

- Monsieur Khatri Ould Adde, Président de l'organisation nationale pour le suivi des éléments destructeurs de l'environnement ;
- Madame Aichetou Mint M'bourou, Présidente de l'Organisation pour la promotion de la famille ;
- Madame Nouha Mint El Jili, Présidente de l'Union de l'artisanat et du tourisme ;
- Mohamed Lemine Ould Ahmed Ely, Coordonnateur régional de l'Association des Scouts de Mauritanie dans le Hodh El Gharbi ;
- Monsieur Sidi Mohamed Ould Ahmed Taleb, Coordonnateur régional de l'Association Espoir pour la mère et l'enfant ;
- Monsieur Isselmou Ould Meinouh, Hakem de Kobeni
- Monsieur Brahim Ould El Ghassem, Maire de Kobeni
- Madame Khaita Mint Alioune, Présidente de l'Union des coopératives féminines de Kobeni ;
- Monsieur Mohamed Lemine Ould Sidaty, Président du club des jeunes de Kobeni pour la connaissance et les arts ;
- Madame Salka Mint Ghali, responsable du Réseau des Coformatrices du Hodh El Gharbi dans la commune de Kobeni ;
- Madame Khadijetou Mint Rabii, Gestionnaire du Centre d'accès aux Nouvelles Technologies de l'information de la commune rurale de Leghligh ;
- Monsieur Mohamed Abdallahi Ould Sid'Ahmed, Maire de Tintane ;
- Madame Valla Mint Ekhyar Ennass, Coordonnatrice départementale p.i de l'Association mauritanienne pour la Santé de la mère et de l'enfant ;
- Madame Mariem Tahya Mint Taleb Ould Ely, Présidente de l'Union Maaouiya des coopératives féminines de Tintane ;
- Monsieur Sidiya Ould Aly, Maire adjoint de la commune rurale d'Aweinatt ;
- Monsieur Cheikhna Ould Cheikh, Secrétaire Général de la commune d'Aweinatt, responsable du centre communautaire de diffusion de la télévision par satellite ;
- Madame Toutou Mint Ely, Présidente de la coopérative Nejah d'Aweinatt ;
- Madame Arba Mint Mohamed, Responsable du centre de santé d'Aweinatt ;
- Monsieur Abdallahi Fah Ould Elemine, Hakem de Tamchekett ;
- Monsieur Taleb Moustaf Ould El Bou, Maire de Tamchekett ;
- Madame Toutou Mint Boucheiba, Présidente de l'Union des coopératives de Tamchekett, responsable départementale de l'ONG Tjfad;
- Monsieur Abbas Seck, Coordonnateur technique de la Structure local de développement de l'Affole, Gaet teydouma ;
- Monsieur Mohamed Ould Ahmed, Président du conseil d'administration de SLODA ;

D) ASSABA

- Monsieur Mahi Ould Hamed, Wali de l'Assaba ;
- Monsieur Elbou Ould Vadhli, Hakem de Kiffa ;
- Maître Mohamed Yeslem Ould Mohamed Lemine, Maire de Kiffa ;
- Dr Sidi Brahim Ould Sidi Oumar, DPSS p.i
- Monsieur Housseine Ould Greigui, Coordonnateur de l'équipe d'appui technique du FNUAP en Assaba;
- Monsieur Mohamed Ould Taleb Ahmed, Secrétaire Général de l'Union des associations de gestion participative des Oasis de l'Assaba ;
- Monsieur Sidi Mahmoud Ould Tolba, Président du Collectif des Maires de l'Assaba ;
- Madame Zeinebou Mint Sideyni, Président du Réseau des ONGs actives de l'Assaba ;

- Monsieur N'Gaidé Mamadou Moctar, Président du Réseau des ONGs de l'Assaba ;
- Madame Fatimetou Mint Brahim, Présidente de l'Unité féminine de Kiffa ;
- Monsieur Didi Ould Souleymane, Vice-président de l'association des éleveurs de l'Assaba ;
- Monsieur Salimou Ould Mohamed Teyib, Secrétaire Général de la commune de Kiffa ;
- Monsieur Yacoub Ould Abdoullah, Secrétaire Général des l'Association des entrepreneurs et prestataires de service de l'Assaba ;
- Madame Saadna Mint Boughoutaya, représentant de l'Union des femmes de Kiffa ;
- Monsieur Akhyarhoum Ould Mohamed Moustapha, Hakem de Kankossa ;
- Dr Limam Ould Abdel Kader, Médecin chef de Kankossa ;
- Monsieur Sidi Mohamed Ould Hamady, Responsable de l'antenne de Kankossa du Ministère chargé de l'alphabétisation ;
- Monsieur Thioub Ould Ali, Président de l'association AIDE « Assistance aux initiatives de développement et d'environnement » ;
- Madame Soultana Mint Alva, Présidente de l'Union des Coopératives El avia ;
- Madame Toumana Mint Abeidalla, Présidente de l'Union des Coopératives El Izdihar ;
- Madame Mali Mint Oumar Cheikh, Présidente de l'Union des Coopératives Zemzem ;
- Monsieur Mohamedou Ould Mohamed Lemine, Coordonnateur adjoint de l'Association Emel Assaba à Kankossa ;
- Monsieur Ba Douré, Responsable de l'Association SAPAS « Solidarité au service des activités productives et à l'action sociale » à Kankossa ;
- Monsieur Dahi Ould Mohamed Lemine, Gérant de l'Association SAPAS à Kankossa ;
- Monsieur Dabe Ould Khalipha, Président de l'ONG El Jedida ;
- Madame Mounina Mint Mohamed Lemine, Secrétaire Générale de l'initiative pour le Développement intégré de Kankossa ;
- Monsieur Mohamed Ould Mohamed El Moctar, Secrétaire Général de l'association « Terre paisible » ;
- Monsieur Mohamed Vall Ould Seyouda, Maire adjoint de la commune rurale de Legrane ;
- Monsieur Sid'Ahmed Ould Ahmed Taleb, Président de la commission de contrôle de l'Association de gestion participative de l'Oasis de Legrane.

E) GORGOL

- M. M'Hamada Ould Meimou, Wali du Gorgol ;
- M. Abdallahi Ould Mokhtar, Hakem de Kaédi ;
- M. Navae Ould Lemane, Wali Mouçaid Gorgol ;
- M. Mokhtar, Maire Adjoint de M'Bout ;
- M. Doro Sow, Président de l'Union des Coopératives du PPGI;
- M.Sow Oumar, Président de l'Union des Coopératives du PPGII;
- Mme Aicha Mint Nouess, Présidente de l'Association pour la Défense des enfants pauvres ;
- M.Sidi Med Ould Maykhaf, Association Santé, Education et Environnement pour Tous ;
- M. Ould Babe Ould Moisse, Association pour la Défense de l'Environnement ;
- M. Ceybane Diagana, Association Salam
- Mme Meimouna Sidibé, Association Assistance aux femmes et aux enfants en difficultés ;

- M. Mohamed Ben Issa, Association pour la santé des populations pauvres ;
- M. Beddi Ould Ahmed Said, Association de défense de l'environnement et de la salubrité urbaine ;
- Mme Mariam Hamady Kassé, GIE des femmes de la Commune de Kaédi ;
- Mme Aminetou Mint Mohamed, Association Mauritanienne pour l'Education et la Santé (Antenne de Kaédi) ;
- Mme Djeynaba Bâ, Union des Coopératives Toukor ;
- Mme Moussokro Kanté, Association pour la promotion et la prévention sanitaire ;
- Mme Nagia Mint Mohamed, Association Pour le Développement intégré des femmes de Kaédi (Antenne);
- M. Camara Djibril, Association des jeunes dynamiques de M'Bout ;
- Mme Roughaya Koné, Union des Coopératives de M'Bout ;
- Mme Lalla Mint Chrif, Association pour la promotion du Travail et de la Coopération pour le Développement (M'Bout);
- Mme Aissata Alassane, Association pour le bien être de la famille et le Développement (M'Bout);
- M. Mohamed Mahmoud Ould Abdallahi, Association du Savoir et du travail pour le Développement (M'Bout);
- M. Jaafar Ould Melainine, Union des Coopératives de pêche continentale du Lac Fom Legleita (M'Bout) ;
- M. Alioune Hady Bâ, Association Silatou Rahimi (M'Bout) ;
- M. Houssein Ould El Kharachi, Association pour la prise en charge des enfants de la rue et des handicapés (M'Bout);
- M. Djibril Mamadou Sow, Association des Maires et Parlementaires du Gorgol ;
- M. Sidi Aly Ould Mohamed, Association pour la Protection de l'Enfant, de l'Environnement et la Lutte contre la Pauvreté ;
- Mme Hawa Bocar Sy, Association Pour la Formation des producteurs et le Développement ;
- M. Diop Alassane, Association pour la recherche et le Développement en Mauritanie (Antenne) ;
- BA SAMBA SANDEGUI, Association pour la recherche et le Développement en Mauritanie (Antenne) ;
- M. Chouebou Aly Maréga, Association Action;
- M. Brahim Ould Mekhteir, Association des éleveurs ;
- Mme Kourssouma Gueye, Union des Coopératives Boyssouraya ;
- M. Cheikh Ould Bnejara, Association pour la sauvegarde de l'Environnement ;
- Mme Fatimetou Mint Hanin, Association pour la Lutte contre la pauvreté et le Développement (LCD) ;
- M. Benny Diagana, Association LAI

F) BRAKNA

- Mme. Mariata Dia, Antenne Boghé de l'association Amie des Bébés (AAB);
- M. Cheybani Ould M'bareck Vall, Mauritanienne pour l'Encadrement et le développement Communautaire (MADEC) Boghé
- M. N'Diaye Daouda, Directeur de l'Union des Coopératives du Casier Pilote de Boghé (CPB) ;
- Mme Zahra Mint Mounja, Association Mauritanienne d'aide aux malades et aux indigents (AMAMI) Aleg
- Mme Mariem Mint Maatalla, Initiative de Lutte Contre la Pauvreté Féminine (ILCPF) Aleg;
- M. Deyine Ould Ahmed, AASFPPE ;

- Mme. Mekvoula Mint Samba Vall, Association Nationale pour la Culture et le Développement (ANCD) Aleg;
- Mme. Poulou Diallo, Union des Coopératives Féminines d'Aleg
- M. Bâ Ibrahima, Association ADCLP (Aleg) ;
- Mme Aminetou Mint Mewlout, Association Mauritanienne pour la Promotion de la Famille, la Santé et l'Environnement (AMPFSE) Aleg ;
- Mme Khadijetou Faye, Association des Femmes Travailleuses pour le Développement (AFTD) Aleg ;
- Mme Aicha Sidibé, Organisation Nationale pour l'Insertion (ONI) Aleg ;
- Mme Hawa Mint Ahmed Babou, Association Nationale pour le Développement et la Culture (ANDC) Aleg ;
- M. Mohamed Mahmoud Ould Abdel Jelil, AAS, Aleg ;
- M.Abdi Vall Ould Abdel Kader, Intervention et Assistance pour le développement Communautaires (IADC) Aleg ;
- Mohamed Lemine OI Waghef, Coordination des ONG du Brakna (COB)
- Mme Fatimetou Mint Saleh, Antenne Halte Paludisme, Aleg ;
- Mme Khadijetou Mint Dhavi, Association Féminine pour la protection de l'Environnement et la lutte contre la Pauvreté (AFEP) Aleg ;
- Baba Ahmed OI Sidna, Antenne Association Travail pour la Lutte contre la désertification et la protection de l'Environnement (ALCDPE), Aleg ;
- M. Ahmed Ould Cheikh Abdallahi et M.Mohamed OI Cheikh, Association pour le Développement du Brakna, Aleg ;
- M. Brahim Ould Seywed, Organisation pour la Protection de l'Environnement du Lac de Male (OPELM), Aleg ;
- M. Sid'Ahmed Ould Mohamed et M.Abdallahi Ould Isselmou, Antenne SOS Pairs Educateurs, Aleg ;

ANNEXE 2 - Fiche d'Entretien

FICHE D'ENTRETIEN

Décembre 2004

Nom de la Structure:	Nom de la personne contactée : Adresse : Tél : Portable :
1. Quelle est votre appréciation du contexte politique ? 1.1. Y a –t-il un espace politique pour la participation effective de la Société civile ? 1.2. Quels sont les implications / enjeux stratégiques pour la Société civile ?	
2. Typologie des acteurs? 2.1. Quelle définition avez-vous de la Société Civile en Mauritanie? 2.2. Quels sont selon vous le rôle et le mandat de la Société civile ? 2.2.1 Développement 2.2.2 Partenaire de dialogue 2.2.3 Défense des intérêts 2.2.4 Contrôle de l'action publique 2.3. Quels sont les niveaux d'intervention de la Société civile ? 2.3.1 Locale 2.3.2 Régionale 2.3.3 Nationale 2.4. Qu'est ce qui manque dans l'organisation de la Société civile?	

3. Quelle est votre appréciation du cadre dans lequel opère la Société civile ?

3.1. Cadre légal

3.2. Cadre réglementaire

3.3. Politique nationale

3.4. Autres

4. Quelles sont les dynamiques de la Société civile (Dynamiques à la base, dynamiques organisationnelles) ?

- Dynamiques porteuses à la base (Développement):

- Dynamiques de recherche de partenariat y compris avec l'Etat

- Dynamiques de la société civile comme acteur de changement politique

- Dynamiques organisationnelles

- Autres :

<p>5. Quelles sont les forces et les faiblesses de la société civile ?</p> <p>5.1. Forces</p> <p>5.2. Faiblesses</p>
<p>6. Quels sont les besoins en renforcement des capacités de la Société civile?</p>
<p>7. Quelles sont les expériences les plus pertinentes de processus et d'approche participative (Etat/Société civile)?</p> <p>7.1 Y a-t-il des dynamiques positives de collaboration Etat-OSC dans votre Wilaya (cas ou les acteurs travaillent bien ensemble dans le respect des rôles de chacun) ?</p> <p>7.2 Quelles sont les attentes / expériences des acteurs en ce qui concerne la 'régionalisation' du CSLP ?</p>
<p>8. Quelle appréciation faites vous de l'action des bailleurs de fonds envers la société civile?</p> <p>8.1. Stratégie globale</p> <p>8.2. Programme d'appui à la Société civile</p> <p>8.3. Attitude envers le Gouvernement par rapport à la problématique société civile</p>

ANNEXE 3 - Questionnaire pour la mise en carte détaillée

QUESTIONS A APPROFONDIR	SOUS-QUESTIONS INDICATEURS
1. PERCEPTIONS DES OSC (COMME PARTENAIRES POTENTIELS)	
1.1 Quelles sont vos attentes par rapport à ce programme d'appui de la CE ?	<ul style="list-style-type: none"> - Attentes comme organisation - Attentes pour la société civile comme secteur
1.2 Quels devraient être les axes d'intervention prioritaires du programme	<p>Compte tenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enjeux majeurs du processus de développement - des dynamiques porteuses au sein de la société civile - de la valeur ajoutée de la Commission européenne - de la faisabilité (politique) des actions proposées
1.3 Quels sont les principaux défis de mise en oeuvre du programme	<p>Compte tenu du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contexte politique et institutionnel - les leçons de l'expérience de programmes similaires dans le passé
1.4 Quelles sont les responsabilités du gouvernement dans la réussite du programme ?	
1.5 Quelles sont les responsabilités de la Commission européenne dans la réussite du programme ?	
1.6 Comment assurer la durabilité des activités appuyées par le programme ?	
1.7 Autres aspects	

<p>2. GRILLE POUR L'ANALYSE INSTITUTIONNELLE DES OSC</p>	
<p>2.1 Type d'OSC (= recueillir information factuelle de base)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - association, organisation socio-professionnelle, syndicat, etc. ? - secteurs d'activités ? - niveaux d'intervention ? - rôles ? (développement ; prestation de services techniques ; défense d'intérêts et représentation ; partenaire dialogue, contrôle de l'action publique, autres) - budgets ? - autres ?
<p>2.2 Pertinence de la mission/mandat de l'OSC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - existence d'une mission et vision explicite ? - définition claire de rôles comme acteur de la société civile (objectifs de changement social) ? - valeur ajoutée comme acteur OSC? - vision sur le développement de l'organisation à moyen/long terme ? - existence d'une dynamique institutionnelle (par exemple en ce qui concerne évolution des rôles) ?
<p>2.3 Autonomie de l'organisation comme acteur de la société civile ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - genèse de l'organisation ? - nature apolitique - motivation pour agir comme acteur OSC? - degré d'indépendance politique et financière (par rapport à l'Etat, bailleurs de fonds)? - relations de partenariat avec les bailleurs de fonds (prestataires de service ou partenaires) ? - degré d'institutionnalisation ? - ancrage dans la société ? - fonds propres ?
<p>2.4 Capacité organisationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - année de fondation ? - continuité de l'action depuis la fondation ? - existence d'un siège/adresse ? - personnel ? - organigramme, description de tâches ? - niveau de compétences techniques présentes au sein de l'organisation ? - nombre de projets exécutés pour le compte des bailleurs de fonds ? - outils de communication développées par l'OSC (bulletin, web site, etc.) - existence d'initiatives de formation
<p>2.5 Attitude à la programmation et à la planification</p>	<ul style="list-style-type: none"> - existence du plan d'action (avec des objectifs quantifiables) - existence d'une planification budgétaire

	<ul style="list-style-type: none"> - respect du plan d'action - système de suivi et contrôle des réalisations
2.6 Représentativité	<ul style="list-style-type: none"> - quels sont vos critères de représentativité ? - comment mesurer la représentativité ?
2.7 Fonctionnement démocratique et Gouvernance interne	<ul style="list-style-type: none"> - application effective du statut - rôle explicite et tenue régulière des réunions des organes statutaires - renouvellement des postes clés ou des dirigeants dans les organes statutaires - application du principe de non-discrimination - flux d'informations au sein de l'OSC et vers les membres, groupes-cibles, etc. - systèmes de reddition de comptes vers le bas et vers le haut - élaboration régulière et divulgation des rapports d'activités - existence et divulgation de rapports financiers - existence d'évaluations - existence d'audits
2.8 Diversité et transparence du financement	<ul style="list-style-type: none"> - budget de fonctionnement annuel - provenance des ressources - mécanismes d'auto-financement - existence de budget-projets clairs - respect de la politique d'auto-financement
2.9 Stratégies et capacités de collaboration, mise en réseau et partenariat avec d'autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - avec d'autres acteurs de la société civile ? - avec l'Etat central ? - avec les régions ? - avec les communes ? - avec le Parlement et élus - avec les partenaires
2.10 Résultats – Impact réel – Cohérence avec la mission	<ul style="list-style-type: none"> - Impact de l'organisation sur le terrain - Impact avec les actions de défense d'intérêts - Influence sur les politiques nationales, sectorielles - autres ;
3. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME D'APPUI	
3.1 Quels devraient être les principes de base pour une gestion efficace du programme ?	

3.2 Mécanismes et procédures d'attribution de Fonds ?	
3.3 Quel dispositif pour assurer une capitalisation des expériences ?	

ANNEXE 4 - Détail des zones géographiques visitées

a) Nouakchott

Nous avons visités des OSC dans quelques Moughataa du District de Nouakchott : Tevragh zeina, Ksar, Dar Naim, El Mina et Sebkha.

b) Adrar

- Moughataa d'Atar : Commune d'Atar ;
- Moughataa de Chinguity : Commune de Chinguity ;
- Moughataa de Ouadane : Commune de Ouadane ;
- Moughataa d'Aoujeft : Commune d'Aoujeft.

c) Hodh El Gharbi

- Moughataa d'Aioun : Commune d'Aioun el Atrouss ;
- Moughataa de Kobeni : Communes de Kobeni et Leghligh ;
- Moughataa de Tintane : Communes de Tintane et Aweinatt ;
- Moughataa de Tamchekett : Communes de Tamchekett, Sava et Gaet Teydouma ;

d) Assaba

- Moughataa de Kiffa : Communes de Kiffa, Legrane et Aghoratt ;
- Moughataa de Kankossa : Communes de Kankossa et Sani ;

e) Gorgol

- Moughataa de Kaedi : Commune de Kaedi ;
- Moughataa de M'Bout : Commune de M'Bout ;

f) Brakna

- Moughataa d'Aleg : Commune d'Aleg ;
- Moughataa de Boghé : Commune de Boghé ;

ANNEXE 5 - Synthèse des programmes d'appui des partenaires au développement

Objectif 1 : renforcement des capacités des OSC au niveau national

Partenaire au développement	Nom du Programme	Secteur (santé, éducation, multi sectoriel etc..)	Groupe cible (ONG, Coopératives, communes etc..)	Niveau d'intervention (national, régional, local)	Régions, départements du pays	Montant alloué
PNUD	Programme National de Bonne Gouvernance	Renforcement des capacités de la société civile et promotion des droits humains	ONG, associations, presse, réseaux	National		850.000 USD axe 3 du PNBG
PNUD	Fonds d'appui professionnalisation des ONG (FAPONG)	Renforcement des capacités des ONG	ONG	National		20.000 USD
PNUD	Renforcement du dialogue pour la réalisation des OMD	Secteurs couverts par les OMD ²⁷	ONG, presse	National		
Banque Mondiale	Projet d'appui au secteur de la santé (PASS)	Ministère, ONGs				
Banque Mondiale	Programme mauritanien de lutte contre le SIDA (PMLS)	Santé	ONG	National		

²⁷ 10 axes : pauvreté/sécurité alimentaire, environnement, santé, handicapés et personnes vulnérables, éducation, jeunesse, sport et culture, femmes et genre, lutte contre le VIH/sida et le paludisme, développement durable, paix et gouvernance, coordination, suivi-évaluation.

Ambassade de France/service de coopération et d'action culturelle (SCAC)	Fonds Social de Développement (FSD)/Développement social Nouakchott	Santé et secteur social	Communes	Nouakchott		150.000 euros
Ambassade de France/service de coopération et d'action culturelle (SCAC)	FSD/projets d'investissement ONG et coopératives	Secteurs sociaux	ONG, coopératives, union de coopératives	Nouakchott et régions	Nkk, Trarza, Gorgol, Hod El chargui, Brakna, Assaba, Guidimaka	597.576 euros
Coopération Espagnole	Co-financement ONG espagnoles/ONG locales	Secteurs sociaux	ONGs	Nouakchott, Nouadhibou		

SYNTHESE DES PROGRAMMES D'APPUI DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT

Objectif 2 : Renforcement des capacités des OSCs au niveau local

Partenaire au développement	Nom du Programme	Secteur (santé, éducation, multi sectoriel etc..)	Groupe cible (ONG, Coopératives, communes etc..)	Niveau d'intervention (national, régional, local)	Régions, départements du pays	Montant alloué
PNUD	Appui à la mise en œuvre du CSLP				Assaba, Gorgol	
FIDA	PASK Programme de lutte contre la pauvreté		Communes ONGs	Moughtaa	M'bout – Kankossa – Ould yengé	
FIDA	Projet OASIS		Associations oasiennes	Régional et local	Adrar, Tagant, Assaba	
Banque Africaine pour le Développement	Projet d'appui au développement du secteur de l'élevage (PADEL)	Elevage	Associations d'éleveurs	Communes	Wilaya pastorales	
Coopération Allemande et GTZ	Projet SBAH (Santé de base dans le Hodh)	Secteur de la santé	Communes	Régional et local	Hodh el Gharbi	
Coopération Allemande et GTZ	Projet Giernem	Secteur développement rural	MDRE, OSP,	Régional et local	Est mauritanien	
Coopération Allemande et GTZ	PAC	Secteur institutionnel	Communes, ONG, Coopératives	Régional et local	Hodh el Gharbi	
UNICEF	Programme 2003-2008	Santé Education Promotion des droits	OSCs locales,	Wilaya	Brakna, Gorgol, Guidimaka, Assaba	

UNICEF		Appui au développement local	Femmes et enfants OSCs	Wilaya	Brakna, Gorgol, Guidimaka, Assaba	
Banque Mondiale	Projet de Développement Urbain			Wilayas		
Banque Mondiale	Projet Nutricom		Union de coopératives	Wilayas		
Banque Mondiale	Programme intégré de développement de l'agriculture irriguée en Mauritanie	Agriculture	Coopératives, Emergence d'OSC prestataires de services		Trarza, Brakna Gorgol Guidimagha	
Banque Mondiale	Programme de développement rural communautaire (PDRC) ²⁸	Développement communautaire		Villages	Assaba, Hodh el Gharbi, Hodh chargui	
Ambassade de France/service de coopération et d'action culturelle (SCAC)	PADDEM	Planification communal	Elus, OSCs,	Communes	Assaba, Guidimaka Trarza, du Tagant et du Hodh Chargui	
Ambassade de France/ (SCAC)	FSD/projets d'investissement ONG et coopératives	Secteurs sociaux	ONG, coopératives, union de coopératives	Nouakchott et régions	Nkk, Trarza, Gorgol, Hod El chargui, Brakna, Assaba, Guidimaka	597.576 euros
France/PNUD/CDH LCPI	Programme de lutte contre la pauvreté 'VAINCRE'	Projets présentés par les communes	Communes	Local	Assaba et Guidimakha	

²⁸ 2^{ème} phase du Programme de gestion des Ressources naturelles (PGRNP)

ANNEXE 6 - Les recommandations des ateliers

1- Recommandations des wilayas sur l'identité et les rôles de la Société Civile

Zone géographique	Eléments constitutifs de la SC	Rôles
Wilayas du nord	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une reconnaissance légale ; • Institutionnalisation réelle de l'OSC (siège social, statuts, règlement intérieur...); • Emergence de la base ; • Existence d'objectifs clairs d'intérêt commun ; • Spécialisation selon des compétences avérées ; • Autonomie vis à vis de l'administration et des partenaires au développement (autonomie financière et de décision) ; • Impact réel des activités sur la société. 	<ul style="list-style-type: none"> • Acteur de changement ; • Accompagner l'éveil des populations ; • Défense des intérêts des populations • Compléter l'action du Gouvernement et des partenaires dans les domaines économiques, sociaux et culturels ; • Evaluer et orienter l'action publique ; • Contribuer à rendre le dialogue national plus efficace ; • Contribuer à la bonne gouvernance et au renforcement des droits de l'homme ; • Contribuer à la mise en œuvre du processus de décentralisation ; • Contribuer à la création d'un partenariat entre l'Administration et la SC
Wilayas du Centre et du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Toute forme d'organisation à base communautaire • Organisation à caractère apolitique favorisant la neutralité; • Existence juridique et institutionnelle réelle; • Fonctionnement démocratique statutaire et effectif; • Transparence dans la gestion financière. • Objectifs d'intérêts communs matérialisés par un programme. • Compétences avérées dans les domaines d'activités. • Esprit de volontariat; 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner le développement local; • Sensibiliser et informer les populations; • Identifier des besoins réels des populations; • Promouvoir la culture citoyenne y compris les Droits de l'Homme; • Défendre les intérêts des populations (plaidoyer) • Contrôle de l'action publique; • Favoriser une approche participative dans l'élaboration des programmes de développement • Assister le Gouvernement dans la conception des politiques de développement • Servir de relais entre le niveau local et le niveau national; • Capitaliser et pérenniser les activités réalisées dans les projets.
Wilayas de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation à caractère social émanant de la base • Organisation qui répond aux préoccupations des groupes cibles (intérêt collectif) • Organisation à caractère apolitique; 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et suivi de l'action publique; • Compléter l'action des pouvoirs publics dans les domaines économiques et sociaux; • Relais entre les partenaires (Bailleurs de Fonds, Etat) et les populations bénéficiaires

	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation ayant une gestion démocratique et transparente • Existence juridique et institutionnelle réelle (siège, personnel, statuts appliqués...); • Respect des textes statutaires et réglementaires; • Existence de compétences techniques avérées dans le domaine d'intervention; • Organisation ayant une valeur ajoutée (capacité d'exécution, travail de proximité avec les populations, flexibilité dans l'action, faiblesse des coûts); • Esprit de Volontariat; • Principe de non discrimination (tribale, ethnique, ...); • Indépendance de l'OSC vis à vis de l'Administration ; • Autonomie financière et de décision; • Existence de plan d'action [programmation]; 	<ul style="list-style-type: none"> • Eveil des populations (rôle de mobilisation, d'orientation, d'appui, d'information, d'éducation) • Promouvoir la culture citoyenne; • Capitaliser et valoriser les expériences des OSC • Acteur de changement; • Défense des intérêts des populations (plaidoyer); • Favoriser une approche participative dans la conception et l'élaboration des programmes de développement • Partenaire de dialogue; • Partenaire du Gouvernement dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement;
<p>Nouakchott</p>	<ul style="list-style-type: none"> • "exister d'abord" (juridiquement, organisationnellement, socialement) • diverses catégories d'acteurs (ONG, coop., assoc., SP, syndicats) • apolitique, non-partisan et non-discriminatoire • but non-lucratif • défense de valeurs et d'intérêts communs • vision et objectifs clairs et programmés • base sociale et/ou communautaire (proximité) • Indépendance/autonomie (ce qui n'exclut pas le financement public) • organisation 'institutionnalisée', démocratique et bien gouvernée (alternance des mandats, circulation de l'information) • Gestion financière transparente • Capacité d'action/Preuves d'impact • Exigence de redevabilité 	<p><i>Double perspective d'action:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -par rapport à la base -par rapport au Gouvernement, autres acteurs de la société politique et les BF <ul style="list-style-type: none"> • appuyer initiatives de développement local • sensibiliser-changer comportements • promotion culture de dialogue, de participation et de cohésion sociale • compléter l'action de l'état central/local mais également acteur de changement (proposant alternatives propres, "contre-pouvoir") • acteur de bonne gouvernance locale • organiser interfaces-relais entre SC à différents niveaux (local, régional, national) en vue de faire 'remonter' les voix du terrain • lancer de débats • plaidoyer et défense d'intérêts • contrôle de l'action publique

2- Recommandations des Wilayas sur : les Principes, les Axes et les Activités du futur programme

2.1 Wilayas du Nord

<i>Principes</i>	<i>Axes d'intervention proposés</i>	
	<i>Justifications</i>	<i>Activités proposées</i>
<p>1-Responsabilisation des acteurs de la société civile</p> <p>2- Approche intégrée en matière de développement</p> <p>3- Recherche d'un partenariat équilibré avec l'Etat</p> <p>4- Adoption d'une approche progressive de type expérimental</p> <p>5- Gestion conjointe et décentralisée du programme d'appui</p> <p>6- Besoin de suivi, évaluation et d'apprentissage collectif</p>	Axe 1 : Appui à la consolidation de la Gouvernance locale	
	<p>Cet axe est pertinent et ce justifie par les nombreux exemples de mauvaise gouvernance locale constatés. La création d'un cadre adéquat pour le travail des OSC est un objectif et la recherche de financement n'est pas une priorité dans cet axe mais plutôt l'amélioration des mécanismes de gouvernance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un cadre de concertation effective entre la SC et l'administration ; • Création d'un cadre de coordination tripartite (OSC-Etat-BF) décentralisé; • Identification de règles claires pour le choix des projets et l'attribution des financements ; • Identification de mécanismes de régulations permettant le respect des rôles de chaque acteur (élus, administration, OSC) ; • Renforcement des capacités de gouvernance des OSC ; • Révision du cadre juridique afin de garantir la participation de la SC dans le dialogue et le contrôle de l'action publique au niveau local ; • Atelier de sensibilisation pour les acteurs sur le rôle de chacun ;
Axe 2 : Appui à la vulgarisation d'une culture des droits de l'Homme (Education civique)		
	<p>Cet axe se justifie par le fait que les OSC ont un rôle d'éducateur et d'acteurs de changement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaires de sensibilisation sur les droits de l'homme et l'instruction civique (état –OSC –élus) ; • Organisation de rencontres entre acteurs locaux en vue d'approfondir la connaissance de la problématique droits de l'homme et trouver les mécanismes permettant aux différents acteurs de les protéger et de les consolider ; • Renforcement des capacités des OSC et formation sur ces questions ; • Campagne de sensibilisation sur le terrain par les OSC elles mêmes ;

2.1 Wilayas du Nord (suite) :

Axe 3 : Appui à la structuration de la société civile	
<p>Se justifie par la nécessité de clarifier le rôle des OSC, de rendre la SC plus crédible et mieux représentée au niveau régional et national.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des OSC sur leur domaine d'intervention ; • Favoriser la création de réseaux d'OSC; • Information/Sensibilisation des OSC au niveau décentralisé quant à leur rôle/identité afin de mieux défendre leurs intérêts vis à vis du niveau national et demander des comptes au niveau des OSC de la capitale; • Renforcer les capacités institutionnelles des OSC sur la base de critères de performances ; • Favoriser la mise en œuvre d'activités exécutées conjointement par des OSC; • Mise en place d'une base de données sur la SC.
Axe 4 : Appui à la création d'un cadre institutionnel propice d'interaction Etat-Société civile	
<p>Se justifie par la nécessité de rendre effective la participation de la SC dans le processus de développement dans une perspective de décentralisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une étude d'identification d'un cadre approprié de concertation entre l'Etat et la SC. • Création d'un cadre juridique qui détermine les relations entre la SC et l'Etat ; • Instauration d'une rencontre annuelle de concertation Etat - SC aux niveaux national et local ; • Créer un comité national Etat – SC- BF (médiateur) de contrôle, de régulation et de suivi (vérifier les agréments, l'impact des actions des OSC) ; • Créer des comités décentralisés similaires ; • Elaborer au niveau local et régional des rapports périodiques sur les activités des OSC en mettant l'accent sur l'état de la concertation avec l'Administration.

2.2- Wilayas du Centre et du Sud :

Principes	Axes d'intervention proposés	
	Justifications	Activités proposées
<p>1-Responsabilisation des acteurs de la société civile</p> <p>2- Approche intégrée en matière de développement</p> <p>3- Recherche d'un partenariat équilibré avec l'Etat</p> <p>4- Adoption d'une approche progressive de type expérimental</p> <p>5- Gestion conjointe (Etat, SC, BF) participative décentralisée du programme d'appui</p> <p>6- Besoin de suivi, évaluation et d'apprentissage collectif</p>	Axe 1 : Appui à la consolidation de la Gouvernance locale	
	<ul style="list-style-type: none"> • Contraintes liées à la connaissance des textes législatifs et réglementaires en lien avec la gouvernance locale ; • Faible circulation de l'information • Manque de capacités techniques des OSC limitant leur participation à la gouvernance locale ; • Faible concertation entre OSC et intervenants au niveau local • De nombreux exemples d'incompétences de certains élus locaux ; • Des exemples de mauvaise gestion des deniers publics ; • Lenteurs dans l'opérationnalisation effective du processus de décentralisation (faible concertation au niveau local); 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation et traduction des textes législatifs en langues nationales ; • Séminaires d'information et de sensibilisation sur la gouvernance destinés aux divers acteurs (élus, OSC, administration) ; • Renforcement des capacités de proposition et des compétences des OSC ; • Instauration et institutionnalisation effective de rencontres périodiques de concertation entre les différents acteurs aux niveaux local et régional; • Formation des élus et des OSC sur les notions de développement local ; • Renforcer les mécanismes de suivi –évaluation des programmes de développement locaux en garantissant la participation des acteurs de la SC.
	Axe 2 : Appui à la vulgarisation d'une culture des droits de l'Homme (Education civique)	
	<p>Cet axe se justifie par le fait que les OSC ont un rôle d'éducateur et d'acteurs de changement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaires de sensibilisation sur les droits de l'homme et l'instruction civique (état –OSC -élus) ; • Organisation de rencontres entre acteurs locaux en vue d'approfondir la connaissance de la problématique droits de l'homme et trouver les mécanismes permettant aux différents acteurs de les protéger et de les consolider ; • Renforcement des capacités des OSC et formation sur ces questions ; • Campagne de sensibilisation sur le terrain par les OSC elles mêmes ;

2.2- Wilayas du Centre et du Sud (suite) :

	Axe 3 : Appui à la structuration de la société civile	
	<ul style="list-style-type: none"> • Prolifération d'OSC • Absence de structuration organisationnelle au niveau régional (représentativité); • Absence d'interaction entre les wilayas et la capitale • Dispersion des moyens et des efforts des OSC; • Faiblesse des capacités de mobilisation (base, ressources); • Absence d'une culture de travail commun au sein des OSC; • Méconnaissance du rôle de la SC; 	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de formations et sensibilisation à la gouvernance interne (gestion démocratique) destinées aux OSC; • Mise en place de mécanismes de diffusion de l'information auprès des OSC ; • Sensibilisation des acteurs sur leur rôle ; • Appuyer la concertation et la coordination inter OSC et entre OSC et partenaires au développement (niveau local, régional et national); • Informer et sensibiliser les OSC au concept de réseau et engager un processus de réflexion et de concertation visant leur création si nécessaire ; • Organiser des fora régionaux et un forum national d'échanges d'expériences et de capitalisation annuellement permettant des interactions entre les OSC ; • Formation dans l'action à travers des échanges dans la sous région • Formation des OSC sur leur domaine d'intervention
	Axe 4 : Appui à la création d'un cadre institutionnel propice d'interaction Etat-Société civile	
	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'implication de la SC variable • Absence de mécanismes opérationnels • Inexistence d'un cadre institutionnalisé de concertation Etat-SC; • Nécessité de rendre effective la participation de la SC dans le choix des politiques de développement économiques et sociales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'une étude participative menée par un organisme indépendant pour proposer différents scénarios de cadres propices de concertation Etat – SC; • Définition participative de dispositions juridiques et institutionnelles adéquates réglemant la mise place de structures faitières et de réseaux. • Etablir un répertoire des OSC au niveau des wilayas et au niveau de la capitale;

2.3 Wilayas de l'Est

Principes	Axes d'intervention proposés	
	Justifications	Activités proposées
<p>1-Responsabilisation des acteurs de la société civile</p> <p>2- Approche intégrée en matière de développement</p> <p>3- Recherche d'un partenariat équilibré avec l'Etat</p> <p>4- Adoption d'une approche progressive de type expérimental</p> <p>5- Gestion conjointe et décentralisée du programme d'appui</p> <p>6- Besoin de suivi, évaluation et d'apprentissage collectif</p>	Axe 1 : Appui à la consolidation de la Gouvernance locale	
	<ul style="list-style-type: none"> • Faible implication et contribution des OSC dans la prise de décision • Absence de conviction de l'administration quant à cette implication • Manque de capacités techniques et organisationnelles des OSC limitant leur participation à la gouvernance locale • Faible gouvernance interne des OSC (non application effective des statuts) • Absence de coordination et de concertation entre OSC • Absence de concertation effective entre OSC et Elus • Faible circulation de l'information • Contraintes liées aux textes juridiques et réglementaires • 	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaires d'information et de sensibilisation multi-acteurs (élus, OSC, administration) sur la gouvernance locale (avec un accent sur le rôle de chaque acteur et le respect de celui-ci) • Sensibilisation des acteurs de la gouvernance à leurs rôles respectifs et au respect de ceux-ci; • Mise en place d'un comité d'analyse et de proposition de la société civile au niveau décentralisé • Mise en place d'un cadre de concertation (élus, administration, OSC) • Renforcement de la circulation de l'information sur les expériences (de développement) porteuses • Formation ciblée;

2.3- Wilayas de l'Est (suite)

Axe 2 : Appui à la vulgarisation d'une culture des droits de l'Homme (Education civique)	
<ul style="list-style-type: none"> • Méconnaissance du droit au sein des populations; • Prédominance des coutumes sur le Droit; • Absence d'une culture des droits de l'homme; • Intérêt individuel qui prime sur l'intérêt commun • Faible éveil des populations sur leurs devoirs de citoyens; • Absence de culture citoyenne; • Méconnaissance des textes légaux • Absence de sensibilisation • Capacité très faible des OSC dans ce domaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation des textes légaux (Charte des NU, Code du statut personnel, droits civiques etc....) • Elaboration participative des outils de vulgarisation (guides, brochure, ...) • Simplifiés des principaux textes relatifs au droit civique; • Elaboration de campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme et respect des devoirs ainsi qu'à la culture citoyenne et favoriser l'instauration d'une culture civique; • Favoriser la mise en place de mécanismes de suivi des questions des droits de l'homme en vue de leur préservation; • Formation des OSC pour pouvoir mener des campagnes de sensibilisation sur le Droit;
Axe 3 : Appui à la structuration de la société civile	
<ul style="list-style-type: none"> • Faible concertation entre les OSC due à leur très grand nombre et à l'absence d'un cadre de concertation crédible; • Prolifération d'OSC surtout des réseaux [clientélisme]; • Faible gouvernance interne • Problème de représentativité des OSC à tous les niveaux • Faiblesse des capacités de mobilisation (base, ressources); • Absence d'un cadre de concertation au niveau régional; • Faible complémentarité entre les activités de la SC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Doter les OSC d'outils de financement appropriés • Identification de plan d'activités avec objectifs précis et clairs • Formation sur le terrain (formation dans l'action) • Ateliers de formation et sensibilisation à la gouvernance interne (gestion démocratique) destinées aux OSC; • Formations techniques spécifiques • Favoriser l'échange d'expériences, de compétences, de savoir-faire entre OSC à travers la tenue de fora régionaux et un forum national • Identifier des mécanismes garantissant une meilleure représentativité des OSC • Favoriser l'échange et le partenariat entre OSC et ONG internationales • Concertation au niveau local et régional entre les différents acteurs de la SC pour définir les modalités pratiques de la mise en place de réseaux; • Elaboration d'une charte d'éthique entre les OSC; • Favoriser la mise en place d'un cadre de concertation crédible et représentatif de la SC (sensibilisation et formation...);

2.3- Wilayas de l'Est (suite)

Axe 4 : Appui à la création d'un cadre institutionnel propice d'interaction Etat-Société civile	
<ul style="list-style-type: none">• Faible respect et compréhension du rôle des OSC• Interférence/tutelle de l'Etat sur la SC• Absence d'un cadre institutionnel et ou de mécanismes de collaboration et de coordination Etat-SC	<ul style="list-style-type: none">• Révision des textes juridiques liés à la SC• Renforcer la coordination des services de l'Etat chargés des OSC afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur• Sensibiliser les administrations concernées aux rôles des OSC• Etablir un dialogue franc et transparent entre l'Etat et la SC• Élaboration d'une étude participative indépendante visant l'identification de cadres de concertation appropriée;• Organisation d'un dialogue entre la SC et l'Administration sur la création du cadre de concertation

2.4- Wilaya de Nouakchott

Principes	Axes d'intervention proposés	
	Justifications	Activités proposées
<p>1-Responsabilisation des acteurs de la société civile</p> <p>2- Approche participative intégrée en matière de développement institutionnel</p> <p>3- Recherche d'un partenariat équilibré avec l'Etat</p> <p>4- Adoption d'une approche progressive de type expérimental</p> <p>5- Gestion concertée, participative et décentralisée du programme d'appui</p> <p>6- Exigence de suivi, d'évaluation et d'apprentissage collectif</p>	Axe 1 : Appui à la consolidation de la Gouvernance locale	
	<ul style="list-style-type: none"> • Processus de décentralisation ; • Faiblesse des capacités des communes ; • Confusion du rôle et de l'identité des acteurs de la gouvernance locale ; • Améliorer l'impact sur le développement local (synergies) ; • Besoin de suivi évaluation de l'action publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le dialogue sur la décentralisation et le rôle de chaque acteur ; • Favoriser l'instauration de mécanismes d'imputabilité applicables aux OSC et aux pouvoirs locaux ; • Renforcer les capacités d'expertise et de négociation des OSC afin de contribuer à une meilleure gouvernance locale ; • Favoriser une approche de type pilote au niveau décentralisé autour des questions de gouvernance impliquant tout les acteurs.
	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de véritables programmes d'éducation civique; • Faible diffusion de l'information (ne favorise pas le changement de certaines mentalités) ; • Besoin d'enraciner une culture des droits de l'Homme (culture citoyenne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les textes (législatifs et réglementaires) protecteurs des DH en vue de leur diffusion et la formation sur leur contenu ; • Favoriser la coordination entre les OSC des DH ; • Formation et information sur les libertés et droits fondamentaux de la citoyenneté et de la démocratie participative ; • Intégration d'une culture organisationnelle de respect des principes démocratiques et de droit de l'homme ; • Appui à la vulgarisation d'une éducation aux DH et culture citoyenne • Formation des organisations sur l'approche basée sur le droit ; • Associer la presse à la vulgarisation de la culture des DH.

2.4- Wilaya de Nouakchott (suite)

	Axe 3 : Appui à la structuration de la société civile	
	<ul style="list-style-type: none"> • La faible structuration de la SC qui freine son implication effective dans le dialogue social, économique et culturel ; • La faible capacité et le manque d'organisation de la SC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la structuration de la SC autour des nouveaux enjeux du développement (Plaidoyer, lobbying, et suivi citoyen de l'action publique..); • Appui à la concertation des OSC autour d'objectifs structurants ; • Appui à la mise en place d'organisations faitières autour d'objectifs communs ; • Renforcement des capacités organisationnelles, managériales et techniques par la formation et la recherche action • Appui à la formation action et échange d'expérience ; • Améliorer la capacité de communication et d'échanges entre les différents acteurs de la SC • Elaboration d'un cadre d'éthique et de déontologie • Favoriser l'accès à l'information ; • Catégorisation et classification des OSC ; • Suivi, évaluation et apprentissage de la SC.
	Axe 4 : Appui à la création d'un cadre institutionnel propice d'interaction Etat-Société civile	
	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre légal inadapté; • Inexistence d'un cadre institutionnel d'interaction Etat-SC-Partenaires ; • Insuffisance du niveau d'implication de la SC dans les cadres de concertation existants ; • Manque de coordination entre les différentes structures administratives responsables des OSC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'une étude indépendante et participative afin d'évaluer les mécanismes et cadres de concertation existants ; • Favoriser la création d'une Commission consultative nationale (Gouvernement – SC) ayant le statut d'institution républicaine ; • Favoriser la mise en place une coordination des institutions ministérielles ayant en charge les OSC ; • Mettre en place un cadre institutionnel tripartite adéquat ;

3- Recommandations sur les modalités de mise en œuvre du programme

Zone géographique	Montage institutionnel	Opérateurs
Wilayas du nord	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'un phasage pour donner le temps à une première étape de structuration des OSC qui soit un préalable à la mise en place du dispositif ; • Création d'un comité de pilotage national ayant des sections régionales et locales [présidée par une personnalité de la SC] pour superviser le respect des orientations et objectifs du programme ; • Structure légère de gestion (administrative et financière) du programme au niveau national ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des capacités locales dans la mesure du possible pour l'exécution de axes du programme ; • Existence d'une capacité de sensibilisation au niveau régional ;
Wilayas du Centre et du Sud	<p>Principes de base:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'adopter le principe d'une gestion tripartite (Etat, SC, CE) et décentralisée du Programme; • Prévoir au démarrage du programme, une phase permettant aux OSC de s'organiser pour garantir une représentativité effective et qualitative dans le dispositif institutionnel. <p>Types de structures:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comité national de pilotage (Orienter, Coordonner et suivre la mise en oeuvre globale du programme); • Comités régionaux et locaux (coordonner, suivre, évaluer les activités du programme et servir de relais avec le niveau national); • Unité de gestion du Programme (gestion administrative et financière du programme). 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir recours aux opérateurs locaux et nationaux existants de type (ENA, CEMAP, CEFED, CEFE) et aux ONG/bureaux d'études ayant des compétences reconnues.
Wilayas de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser à partir des expériences existantes/porteuses (en terme de structure de concertation) qui proviennent des programmes nationaux et/ou des programmes des BF Mise en place d'un comité national tripartite (Gouvernement, DCE, SC représentants des diverses catégories) chargé de l'orientation et du 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe du moindre coût; • Utilisation des compétences locales existantes dans le domaine de la sensibilisation, formation, séminaire; • Utilisation des OSC type bureaux d'études qui ont une capacité; • Faire un état des lieux détaillé des compétences et capacités locales et internationale existantes dans les zones d'intervention.

	<p>suivi du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de comités décentralisés; • Structure de gestion du projet au niveau national et décentralisé; • Elaboration participative d'un manuel de gestion du programme; • Nécessité de prévoir un processus préalable permettant aux OSC de s'organiser pour assurer/garantir une représentativité qualitative dans les diverses instances; 	
<p>Nouakchott</p>	<p><i>Principes de base:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'adopter le principe d'une gestion tripartite (Etat, SC, CE), décentralisée et transparente du Programme [code de conduite]; • Nécessité d'assurer une représentativité multi-acteurs et effective dans le dispositif institutionnel global. • Elaboration participative et décentralisée d'un manuel de gestion du programme; • Emulation basée sur la qualité; • Responsabilité partagée pour l'atteinte des objectifs [institutionnaliser le suivi/évaluation]; <p>Types de structures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structure multi-acteurs de pilotage (orienter, coordonner et suivre la mise en oeuvre globale du programme); • Structures régionales et locales (coordonner, suivre, évaluer les activités du programme et servir de relais avec le niveau national); • Unité de gestion indépendante du Programme (gestion administrative et financière du programme); • Observatoire de la SC; 	<ul style="list-style-type: none"> • Principe efficacité/coût; • Utilisation prioritaire des compétences locales existantes dans les domaines d'activités identifiés; • Sélection sur une base éthique et professionnelle. • Faire un état des lieux détaillé des compétences locales et internationales existantes dans les zones d'intervention

ANNEXE 7 - Liste des participants aux ateliers de validation

A) Atelier régional de validation pour les Wilaya du Nord, Atar, les 09 et 10 Mars 2005 :

A1) SOCIETE CIVILE :

- | | | |
|----|-------------------------------|--|
| 1 | Aziza Mint Loudaa | Association Aide et soutien des Femmes de Chinguitti ;
Association de Gestion Participative de l'oasis de |
| 2 | Ahmed Ould Limam | Loudei ;
Association de Gestion Participative de l'oasis de |
| 3 | Ahmed Mahmoud Ould El Haj | Ouadane ; |
| 4 | Mohamed Lemine Ould Beichar | Association de Gestion Participative de l'oasis de Telab ; |
| 5 | Dah Ould Vaida | Association des éleveurs d'Aoujeft ;
Association de défense des consommateurs en milieu |
| 6 | Hamoud Ould Amar Thaya | communautaire; |
| 7 | Dede Ould Ahmed Bezeid | Association des Maires du Nord |
| 8 | Mohamed Abdallahi Ahmed Tolba | Association des Oulémas de l'Adrar
Association pour le Développement et la Sauvegarde de |
| 9 | Abderrahim Ould Hanchi | Chinguitti ; |
| 10 | Mahfoudh Ould Hanefi | Association SOS-Abeir de Chinguity; |
| 11 | Moctar Ould Mohamed | Bureau des ONGs de Nouadhibou |
| 12 | Sidi Med Ould Oudaa | Coordination Régionale AMPF de Nouadhibou |
| 13 | Ahmed Ould Boubacar | Coordination Tenmiya du Tiris Zemour |
| 14 | Khady Diagne | Terre d'Echanges de Nouadhibou |
| 15 | Fatimetou Mint Sneiba | Union des Coopératives de Chinguitti ; |
| 16 | Rayaa Mint Boughah | Union des opérateurs de Tourisme d'Aoujeft ; |
| 17 | Khadijetou Mint Taya | Union des unions des Coopératives féminines d'Atar |
| 18 | Sbouh Mint Mogueya | Union des Coopératives féminines de Ouadane
Association de gestion participative des Oasis de |
| 19 | El Mouloud Ould Amar Mouloud | Toungad |

A2) OBSERVATEURS :

- | | | |
|---|-------------------------------|--|
| 1 | Moulaye Hacen Ould Boukhreiss | DF / MAED |
| 2 | Nemine Ould Ainina | DLCP / CDHLCPI |
| 3 | Olga Ivanès | Délégation de la Commission Européenne |
| 4 | Yaghoub Ould Lemjeidri | Ministère chargé de la lutte contre l'analphabétisme |
| 5 | Mohamed Ould Sabre | Coordinateur Régional du CDHLCPI |
| 6 | Hasni Ould Ba Said | Délégation régionale MDRE |
| 7 | N'Diaye Yero | CDHLCPI |
| 8 | Diallo Abou | CDHLCPI |
| 9 | Zeinebou Mint Maatalla | Coordination régionale du SECF |

**B) Atelier régional de validation pour les Wilaya du Centre et du Sud,
Kaedi, les 13 et 14 Mars 2005 :**

B1) SOCIETE CIVILE :

1	Lalla Mint Chrif	Action pour le Partenariat de M'Bout
2	Hammada Ould Bnejara	ADIG de Selibaby
3	Sid'Ahmed Ould Mohamed	Antenne SOS Pairs Educateurs d'Aleg ;
4	Chouebou Aly Maréga	Association Action;
5	Meimouna Sidibé	Association Assistance aux femmes en difficultés ;
6	Khadijetou Faye	AFTD d'Aleg ;
7	Hapsatou Abdoulaye Ba	Association des Jeunes Enfants et bien être sociale
8	Cherif Ould Jaafar	Association du Savoir et du travail (M'Bout);
9	Aminetou Mint Mewloud,	AMPFSE d'Aleg ;
10	Mekvoula Mint Samba Vall,	ANCD d'Aleg;
11	Cheikh Ould Bnejara	Association pou la Sauvegarde de l'Environnement ;
12	Ould Babe Ould Moisse,	Association pour la Défense de l'Environnement
13	Sidi Aly Ould Mohamed,	APELCP ;
14	Ba Samba Sandigui	ARDM (Antenne) ;
15	Ahmed Ould Cheikh Abdallahi	Association pour le Développement du Brakna ;
16	Ceybane Diagana	Association Salam
17	El Haj Ould Hadi	BSF Trarza
18	Mohamed Lemine OI Waghef,	Coordination des ONG du Brakna (COB)
19	Ella Ould Abdeljelil	Coordination Régionale Eco AU Tagant
20	Brahim Ould Seoud	DEP de Maal
21	Mariam Hamady Kassé,	GIE des femmes de la Commune de Kaédi ;
22	Abdi Vall Ould Abdel Kader,	IADC d'Aleg ;
23	Cheybani Ould M'bareck Vall,	MADEC de Boghé
24	Oumoukoulthoum Lekhlipha	OMED Trarza
25	Abdoullahi Doudou Sarr	OPP/Eco de Maghama
26	Moussa Med Kane	Union des Coopératives de Bouly Ould Yengé

B2) OBSERVATEURS :

1	Nemine Ould Ainina	DLCP / CDHLCPI
2	Lamine Diallo	Délégation de la Commission européenne

**C) Atelier régional de validation pour les Wilaya de l'Est,
Aioun, les 17 et 18 Mars 2005 :**

C1) SOCIETE CIVILE :

1	Thioub Ould Ali	AIDE de Kankossa ;
2	Taleb Ould M'aitig	ARDM de Bassiknou
3	Saleck Ould Med Rare	ASDA de Barkeol
4	Mohamed Ghadi Ould Cheikhna	Association des entrepreneurs et prestataires de service;
5	Moustapha Sidaty	Emel Assaba de Kankossa ;
6	Soultana Mint Maath	AMSME de Tintane ;
7	Aminetou Mint Souleymane	Association pour la sauvegarde de l'héritage traditionnel ;
8	Nbeghia Mint Mohamed,	Association Science & Savoir;
9	Zeinebou Mint Sideyni	BAFE
10	Cheikhna Ould Cheikh,	Centre communautaire de diffusion TV SAT d'Aweinatt Club des jeunes de Kobeni pour la connaissance et les
11	Mohamed Lemine Ould Sidaty	arts ;
12	Aminetou Mint Sidi	Colectif des ONGs du Hod Gharbi
13	Sidi Mahmoud Ould Tolba	Collectif des Maires de l'Assaba ;
14	Khdeyja Mint Kardidi,	Tjifad ;
15	Cheikh Ould Baba	Collectif régional des Maires du Hodh Gharbi
16	Brahim Ould Memoud	Eco dev Hodh Gharbi
17	Chouaib Ould Dedde	FOSPHG ;
18	Jemila Mint El Boukhari	Cyberccommune d'Aioun
19	Mohamed Ould Hamed	Adicor ;
20	Aminetou Mint M'Bourou	OPF
21	Khatri Ould Adde	ONSDE ; Réseau des Coformatrices communales du Hodh El
22	Tahya Mint Mohamed	Gharbi ;
23	N'Gaidé Mamadou Moctar	Réseau des ONGs de l'Assaba ;
24	Toutou Mint Souleymane	Réseau des ONGs du Hodh El Gharbi,
25	Elmoctar Ould Mohamed Ahmed	SAMAURIT
26	Med L Ould Mohamed Laghdaf	Secours Bangou de Néma
27	Abass Seck	SLODA ;
28	Mohamed Ould Taleb Ahmed	UAGPO de l'Assaba ;
29	Inejihha Mint Eljoumaa.	Union des coopératives de Tamchekett;
30	Mariem Mint Med Moustapha	Union Maaouiya des coopératives féminines de Tintane

C2) OBSERVATEURS

1	Nemine Ould Ainina	DLCP / CDHLCPI
2	Olga Ivanov	Délégation de la Commission européenne
2	Mohamed Ould Jiddou	Délégation régionale du MDRE
3	Toutou Mint Saleh	Coordination régionale du SECF
4	Cheikhna Ould Guewad	Coordinateur CDHLCPI Assaba
5	Cissé Abdelgkader	Coordinateur CDHLCPI Hodh Charghi
6	Sidaty Ould Sidaty	Coordinateur CDHLCPI Hodh Gharbi
7	Ahmedou Ould Hademine	Cellule du MAED en Assaba
8	Taleb Ould Ahmed Jidou	Coordination régionale du MCLAOIEO
9	Myriam Van Parijs,	GTZ
10	Geneviève Kirk	Directrice du Centre de parrainage des filles d'Aioun

**D) Atelier national de validation,
Nouakchott, les 21 et 22 Mars 2005 :**

D1) SOCIETE CIVILE :

1	Fatimetou Mint Cheikhna	ACSEM
2	N'Gam Hamidou Oumar	ASDM
3	Mohamed Ould Bnejjara	ADIG,
4	Zeinebou Abdou	AFBE
5	Mariam Mint Cheikh	AFEDI
6	Malick Fall	Agir en Faveur de l'Environnement
7	Hamada Ould Ely	AMAL
8	Smail Ould Cheikh	AMPF
9	Meye Mint Haïdi	ANAIF/PIE
10	Mohamed Said Ould Hamody	Homme de culture Association des Amis du Développement Durable en Mauritanie
11	Kane Seydou Moctar	
12	Meymouna Mint Taghi	Association des femmes scientifiques ; Association des Volontaires de Lutte contre l'Alphabétisme
13	Cherif Ould Hour	
14	Abderrahmane Ould Abdallahi	Association Futur Radieu
15	Aissata Kane	Association internationale des femmes francophones ;
16	Mohameden Horma Babana	Association Jeunesse – Action – Développement ;
	Mohamed Salem Ould Mohamed	Association Mauritanienne pour la Réadaptation des handicapés
17	Yahya	Association Mauritanienne pour le Programme et le Progrès
18	Nejiba Mint Ahmed	
19	Mohamed Salem Ould Bouh	Association Nationale des Aveugles de Mauritanie ; Association pour la lutte contre la pauvreté et l'enfance deshéritée ;
20	Mohamed Vall Ould Issa	ADB, Aleg ;
21	Ahmed Ould Cheikh Abdallahi	Association pour le Développement et la Sauvegarde de Chinguitti ;
22	Abderrahim Ould Hanchi	Association Salam
23	Ceybane Diagana	Avocat, Spécialiste de la protection des Droits de l'Homme ;
24	Maître Brahim Ould Ebetty	Bureau des ONGs de Nouadhibou
25	Moctar Ould Mohamed	CLTM
26	Samoury Ould Beye	CNPM
27	Kane Yaya	Ensemble contre la pauvreté et l'enfance déshéritée ;
28	Mohamed V Ould Sidi Abdallah	Sociologue
29	Prof. Dr Cheikh Saad Bouh Kamara	Fédération Nationale des Transports
30	Mama Moulaye	Forum pour la promotion des droits de la femme ;
31	Irabiha Mint Abdel Wedoud	GIE des femmes de la Commune de Kaédi ;
32	Mariam Hamady Kassé,	GNAP
32	Hassan Ould Taleb	AMAL ;
33	Hamada Ould Ely	APEAH
34	Ahmed Ould Bleil	ASPOM ;
35	Syda Mint Yengé	Eco Développement ;
36	Sidi Ould Mohamed Lemine	Maternité sans risques ;
37	Alioune Ould Ahmed	RMPDF
38	Fatma Mint Khoubah	Ordre National des Avocats de Mauritanie ;
39	Maître Sidi Mohamed Ould Dahane	Organisation du Secours de Bangou
40	Traore Harouna	OPFFE en Adrar;
41	Mame Mint Kbar	Agir en faveur de l'Environnement ;
42	Ahmed Vall Ould Boumouzouna	Réseau de bonne gouvernance,
43	Khattou Mint Mohamed Laghdaf	

44	Mohamed Abdallahi Ould Tolba	Association pour le Développement Durable ;
45	Elmoctar Ould Mohamed Ahmed	SAMAURIT
46	Sana Abbass	Society for women and Aids in Africa (SWAA)
47	Ethmane Dieng	SOS Pairs Educateurs
48	Mohamed Ould Zoubeir	Tenmiya
49	Meni Ould Yahya	Terre Verte ATV/ED
50	Mohamed Ould Taleb Ahmed	UAGPOA
51	Cheikhna Haidara	Union des Associations de Developpement
52	Abderrahmane Ould Boubou	UTM ;

D2) OBSERVATEURS :

1	Nemine Ould Ainina	DLCP / CDHLCPI
2	SEM Jean-Eric Paquet	Ambassadeur – Chef DCE
3	Olga Ivanov	Délégation de la Commission européenne
3	Emina Mint Haimede	SECF
4	Cheikh Ould Jedou	DLCP/CDHLCPI
5	Anik Batoli	DGDH/CDHLCPI
6	Toutou Mint Ely Salem	SETN
7	Jarietou Ba	SECF
8	Sidi Yeslem Ould Amar Cheine	DAPLP / MIPT
9	Ahmed Youra Ould Haye	PNBG
10	Salimata Ball	Banque Mondiale
11	Mohamed Lemine Ould Houceine	ACORD
12	Cristoph Hermart	GRET
13	Abdoulaye Tandia	OXFAM GB
14	Colette Bouka Coula	FLM
15	Abderrahmane Ould El Yessa	PNUD
16	Claire Levy	France/SCAC
17	Emma Kellner	GTZ